



PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE,
DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

ÉRIC BESSON

JUILLET 2008

L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

**issus de l'enseignement
professionnel initial
du second degré**



PROSPECTIVE
EVALUATION

Monsieur le Ministre

Vous avez bien voulu me confier, par courrier en date du 14 novembre 2008, une mission "d'évaluation portant sur l'employabilité des filières de l'enseignement professionnel et ses variations selon la filière professionnelle considérée, le niveau de qualification et de diplôme atteint par l'élève, l'existence de certificats de qualification professionnelle de branche et le mode d'obtention du diplôme".

Dans cette perspective, nous avons mesuré sur la cohorte des sortants de l'enseignement professionnel – lycéens et apprentis – en 2006 trois indicateurs : le taux d'emploi, le type de contrat et le salaire. Les données obtenues fournissent une photographie instructive sept mois après la sortie du système éducatif que nous avons rapprochée des enquêtes générations menées par le Céreq, la prochaine livraison devant intervenir en 2008 (enquête génération 2004).

Nous avons relevé dix faits significatifs :

- 1) près de deux jeunes sur trois issus de l'enseignement professionnel en 2006 sont en emploi sept mois après leur sortie du système scolaire ;*
- 2) les jeunes apprentis connaissent des taux d'emploi supérieurs à ceux constatés pour les lycéens de la voie scolaire ;*
- 3) si les apprentis ont plus de chances que les lycéens d'être recrutés en CDI, les écarts de salaires sont faibles, l'embauche se faisant autour du SMIC ;*
- 4) les sortants au niveau des baccalauréat et brevet professionnels ont en moyenne un taux d'emploi très largement supérieur à celui des sortants titulaires d'un BEP ou d'un CAP ;*
- 5) les taux d'emploi dans les groupes de spécialités "Production" sont en majorité supérieurs à ceux enregistrés dans les groupes de spécialités "Services" quel que soit le niveau de diplôme ;*
- 6) quelques secteurs concentrent l'essentiel des emplois : bâtiment (gros et second œuvre), commerce, hôtellerie-restauration et "industrie mécanique, électricité, métallurgie" ;*
- 7) la concordance entre les groupes de spécialités des jeunes en emploi et les secteurs d'activité est satisfaisante ;*
- 8) le taux d'emploi des filles est inférieur à celui des garçons quel que soit le niveau de formation ;*
- 9) les régions présentent une forte disparité au regard de l'emploi des jeunes issus des formations professionnelles. Elle reflète en grande partie la situation de l'emploi local ainsi que le degré de spécialisation en termes d'activité de production et de services ;*
- 10) si les jeunes jugent plutôt favorablement leur formation, ils estiment, pour un jeune apprenti sur quatre et pour deux jeunes lycéens sur cinq, insuffisantes les informations dont ils ont disposé pour leur orientation.*

.../...

Au total, les résultats de cette analyse conduisent naturellement à valoriser certains choix éducatifs :

- ▶ *la décision de s'orienter vers un baccalauréat professionnel en trois ans afin de favoriser l'élévation du niveau de qualification par la poursuite des études est justifiée par l'insertion supérieure des diplômés plus élevés ;*
- ▶ *quant au développement de l'apprentissage, il est conforté par l'insertion plus aisée des sortants ayant suivi cette voie.*

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Éric BESSON

Sommaire

Résumé	p. 5
Introduction	p. 11
1. Des apprentis souvent mieux armés que les lycéens	p. 15
1 - LES APPRENTIS ONT PLUS DE CHANCE QUE LES LYCÉENS D'ÊTRE EN EMPLOI	p. 15
2 - LES APPRENTIS ONT PLUS DE CHANCE QUE LES LYCÉENS D'ÊTRE RECRUTÉS EN CDI	p. 16
3 - APRÈS TROIS ANS, UN RATTRAPAGE PARTIEL S'OPÈRE AU PROFIT DES LYCÉENS	p. 17
4 - UNE INSERTION DIFFÉRENCIÉE SUIVANT LES RÉGIONS	p. 18
2. L'influence de la filière de formation et du niveau de diplôme	p. 21
1 - UN TAUX D'EMPLOI QUI S'ÉLÈVE AVEC LE NIVEAU DE DIPLÔME	p. 21
2 - LES TAUX D'EMPLOI DANS LES DOMAINES DE FORMATION ORIENTÉS VERS LA "PRODUCTION" SONT GLOBALEMENT SUPÉRIEURS À CEUX ENREGISTRÉS DANS LES DOMAINES DES "SERVICES"	p. 22
3 - DOMAINE DE FORMATION ET NIVEAU DU DIPLÔME : UN EFFET DOMINANT ?	p. 25
4 - EMPLOYABILITÉ ET DOMAINE DE FORMATION : L'IMPACT DE LA PART DES DIPLÔMÉS DU BREVET ET DU BAC PROFESSIONNELS	p. 27
3. Des diplômés qui trouvent des emplois dans la filière de formation	p. 29
1 - LA RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR NIVEAU DE FORMATION EST TRÈS VARIABLE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	p. 31
2 - UNE CONCORDANCE PLUTÔT SATISFAISANTE ENTRE DOMAINES DE FORMATION ET SECTEURS D'ACTIVITÉ	p. 34
4. Des inégalités significatives selon le sexe	p. 39
1 - LE TAUX D'EMPLOI DES FILLES EST INFÉRIEUR À CELUI DES GARÇONS QUELS QUE SOIENT LE DIPLÔME ET LE MODE DE FORMATION	p. 39
2 - LES FILLES SONT PLUS NOMBREUSES DANS LES "SERVICES", LES GARÇONS DANS LA "PRODUCTION"	p. 40
3 - LES CDD SONT SURREPRÉSENTÉS POUR LES FILLES (SPÉCIFICITÉ DES SERVICES), TANDIS QUE L'INTÉRIM L'EST PLUS POUR LES GARÇONS (SPÉCIFICITÉ DE LA PRODUCTION)	p. 42
Conclusion	p. 45
Liste des annexes	p. 47
ANNEXE 1 : Lettre de saisine	p. 49
ANNEXE 2 : Remerciements	p. 51
ANNEXE 3 : La formation professionnelle initiale du second degré	p. 52
ANNEXE 4 : Evolution des effectifs inscrits dans l'enseignement professionnel initial du second degré : les faits marquants	p. 60

ANNEXE 5 : Profils des sortants de l'enseignement professionnel	p. 64
ANNEXE 6 : Projections des effectifs de l'enseignement professionnel à l'horizon 2015	p. 72
ANNEXE 7 : Probabilité d'être en emploi et gains salariaux des lycéens et des apprentis	p. 73
ANNEXE 8 : Quelles opinions portent les jeunes issus de l'enseignement professionnel sur leur formation et leur orientation ?	p. 85
ANNEXE 9 : Présentation des enquêtes « Insertion dans la Vie Active » (IVA) et Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA)	p. 87
ANNEXE 10 : Nomenclature officielle des spécialités de formation (NSF)	p. 89
ANNEXE 11 : Taux d'emploi des lycéens par spécialités de formation et plus haut diplôme obtenu 2006-2007 (NSF, niveau 100)	p. 92
ANNEXE 12 : Taux d'emploi des apprentis par spécialités de formation et plus haut diplôme obtenu 2006-2007 (NSF, niveau 100)	p. 93

Résumé¹

Sur la période 2000 – 2006, 140 000 lycéens et 100 000 apprentis sont sortis en moyenne chaque année des formations de niveaux IV (baccalauréat et brevet professionnel) et V (BEP et CAP) dispensés par l'enseignement secondaire professionnel². Délivrant plus de 450 diplômes, ce dernier est résolument orienté vers l'insertion professionnelle, menant vers des métiers très variés par la voie scolaire ou celle de l'apprentissage.

Afin de mieux faire connaître les réussites de l'enseignement professionnel, le Ministre de l'éducation nationale a demandé au Secrétaire d'État à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques et au développement de l'économie numérique, de conduire *“une étude d'évaluation portant sur l'employabilité des filières de l'enseignement professionnel et ses variations selon la filière professionnelle considérée, le niveau de qualification et de diplôme atteint par l'élève, l'existence de certificats de qualification professionnelle de branche et le mode d'obtention du diplôme”*³.

L'analyse porte sur la formation initiale du second cycle du secondaire jusqu'au niveau des baccalauréat

et brevet professionnels : formations de niveaux IV (baccalauréat et brevet professionnels) et V (BEP et CAP) de l'enseignement professionnel. Elle distingue les formations par la voie scolaire (lycées) et par celle de l'apprentissage (centres de formation des apprentis).

L'employabilité est mesurée à partir de trois indicateurs :

- le taux d'emploi, qui est le rapport entre les effectifs en emploi et l'ensemble des sortants issus de l'enseignement professionnel (y compris les inactifs et les stagiaires) ;
- le type de contrat auquel est recruté le jeune sortant de l'enseignement professionnel. On distingue en particulier les contrats à durée indéterminée (CDI), à durée déterminée (CDD) et les missions d'intérim ;
- le salaire.

Ces indicateurs ont été estimés à partir des données des enquêtes annuelles sur l'“Insertion dans la vie active” des lycéens (enquête IVA) et des apprentis (enquête IPA), sept mois après leur sortie du système scolaire⁴.

¹ Cette mission a bénéficié de l'appui du Centre d'analyse stratégique et, notamment, du travail de Mohamed Harfi, chargé de mission, et Claude Mathieu, conseiller scientifique. Il a pu être réalisé grâce au concours de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation nationale représentée en particulier par Christophe Jagers.

² Ces chiffres de sortants en moyenne annuelle sur la période n'intègrent pas pour les élèves des lycées de l'enseignement agricole, non concernés par l'enquête IVA. L'annexe 3 permet de rapprocher ce total des sortants :
- à l'ensemble des effectifs : environ 710 000 lycéens (hors enseignement agricole) et 300 000 apprentis en 2006-2007 ;
- au nombre des candidats aux différents diplômes en 2005 : 570 000 environ.

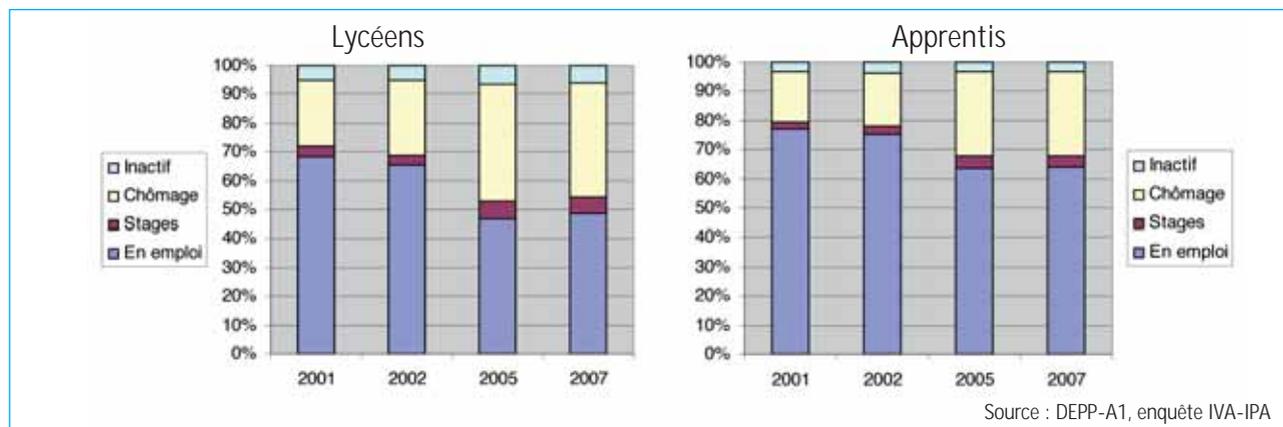
³ Cf. lettre de saisine en annexe 1. Pour conserver un périmètre homogène à la mission, l'obtention du diplôme par la Validation des acquis de l'expérience (VAE) a été écartée de même que cette étude n'a pas traité des certificats de qualification professionnelle de branche afin de rester dans le périmètre de l'enseignement scolaire. S'agissant de la VAE, elle a fait l'objet d'une mission spécifique demandée par le Premier ministre à Eric BESSON. Les diplômés de l'enseignement professionnel par les voies de la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE) ne font pas partie du champ de l'étude car ils occupent déjà dans leur majorité un emploi. Dès lors, la question de l'impact de ces formations sur l'employabilité se pose de manière très différente.

⁴ Réalisées dans toutes les académies (à l'exception des territoires d'Outre-Mer), elles sont coordonnées par la DEPP du Ministère de l'éducation nationale. Cf. annexe 9.

L'étude a exploité également les résultats de l'enquête Génération 2001 du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) pour mesurer l'insertion à trois ans après la sortie du système scolaire. Les

résultats pour la génération 2004 - les jeunes gens ont été interrogés en 2007 - n'ont pas été utilisés en raison de leur indisponibilité au moment du traitement des données.

Évolution du taux d'emploi des lycéens et des apprentis



Nota bene : dans l'ensemble du document, le terme "lycéens" signifie élèves des lycées d'enseignement professionnel.

Des statistiques descriptives et des tests économétriques sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel, il ressort les principales conclusions suivantes⁵ :

- près de deux jeunes sur trois issus de l'enseignement professionnel en 2006 sont en emploi sept mois après leur sortie du système scolaire ;
- les jeunes apprentis connaissent des taux d'emploi supérieurs à ceux constatés pour les lycéens de la voie scolaire. L'écart entre les taux d'emploi s'est creusé depuis 2001 au profit des apprentis⁶ ;

▸ les écarts de salaires entre apprentis et lycéens sont faibles. Si les apprentis ont plus de chance que les lycéens d'être recrutés en CDI, les salaires à l'embauche demeurent proches, autour du SMIC.

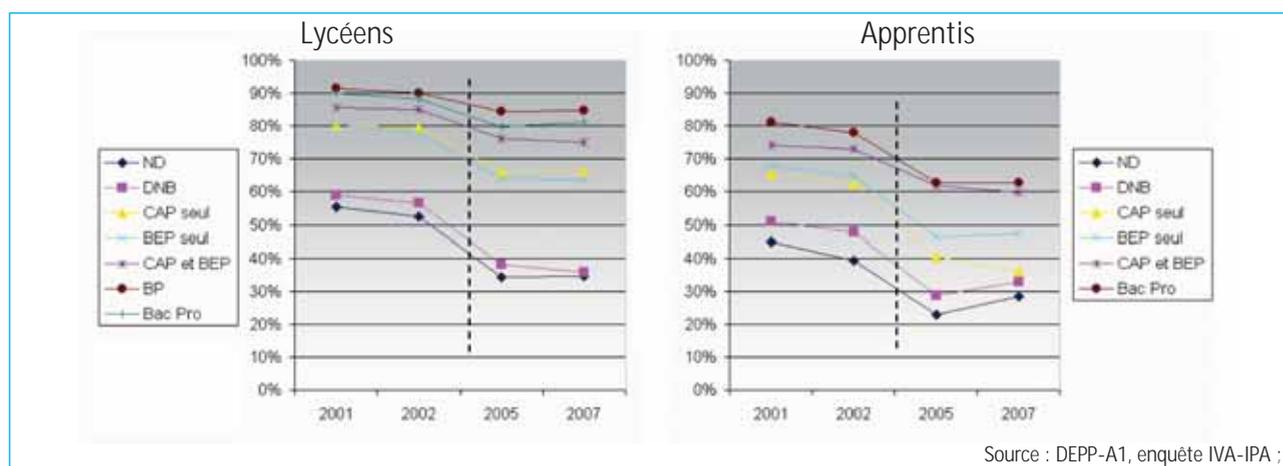
Complétant ces résultats, l'enquête Céreq portant sur la génération 2001 a permis d'observer qu'un rattrapage partiel en terme d'emploi s'opère au bout de trois ans au profit des lycéens et des titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP et CAP). L'enquête génération 2004 permettra certainement d'apporter des éclairages complémentaires à partir des résultats connus en 2008.

⁵ Les points de référence du rapport donnent une image apparemment défavorable de l'évolution. Encore faut-il se garder de comparer trop rapidement 2001, année de sommet de cycle économique, et 2007 qui intervient après une situation dégradée sur le marché du travail entre 2002 et 2005. D'ailleurs, entre 2001 et 2007, on enregistre une stabilité des effectifs et du poids de l'enseignement professionnel du second degré (un peu plus de 32 % des effectifs scolarisés). La baisse constatée sur cette même période du taux d'emploi des jeunes issus de l'enseignement professionnel n'est donc pas due à une croissance globale des effectifs.

Plus que la comparaison entre 2001 et 2007, celle entre différentes sous-populations de notre étude est riche d'enseignements.

⁶ Cette différence de l'insertion selon le mode de formation des jeunes issus de l'enseignement professionnel est clairement établie par des analyses économétriques complémentaires. Les estimations montrent que, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être en emploi d'un apprenti est supérieure à celle d'un jeune issu de la voie scolaire.

Évolution du taux d'emploi par diplômes de 2001 à 2007

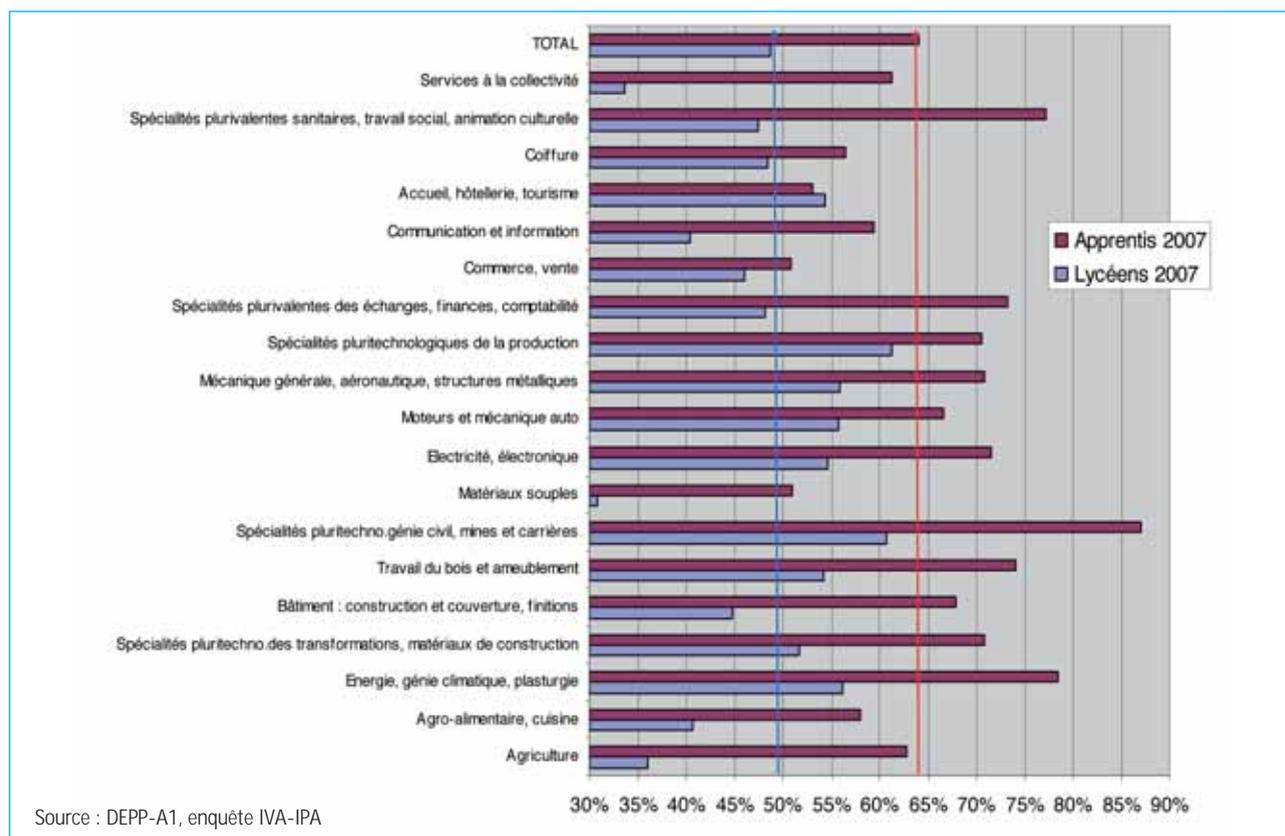


ND : non diplômés ; DNB : Diplôme national du brevet ; BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnel ; Bac Pro : Baccalauréat professionnel ; BP : Brevet professionnel

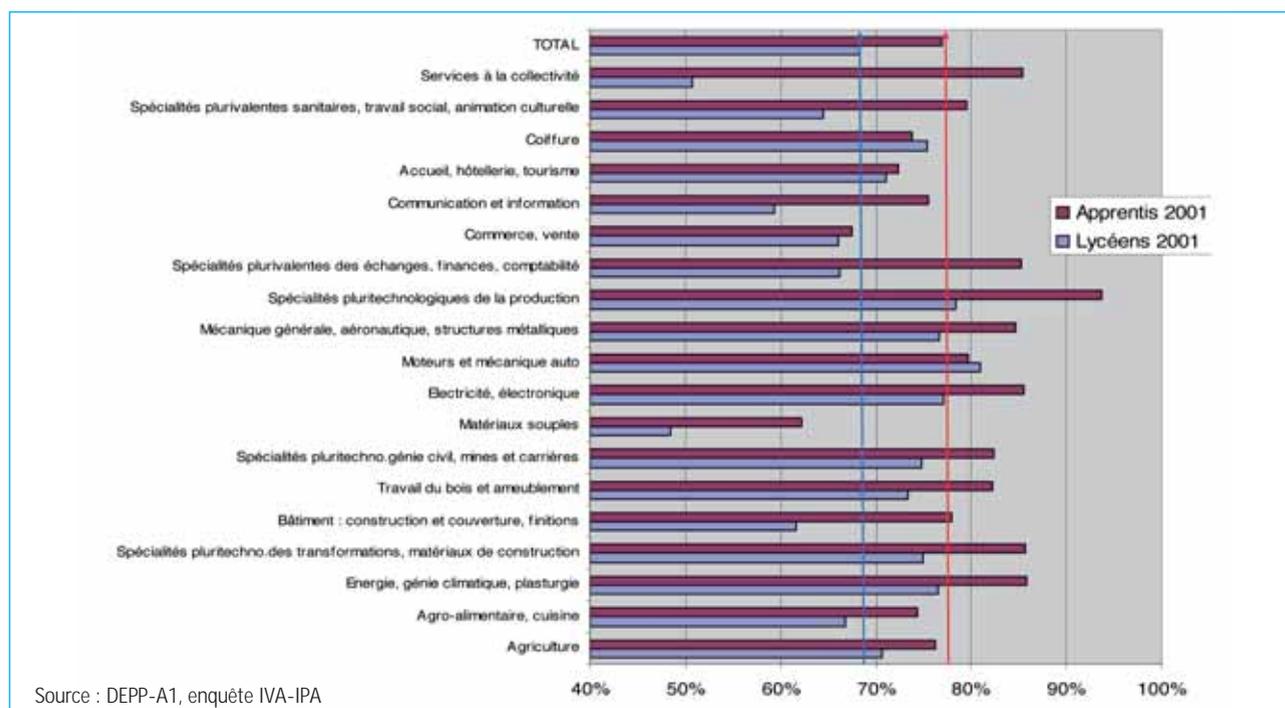
Au-delà des effets de la conjoncture, dont le ralentissement de 2002 à 2005 s'est traduit sur le taux d'emploi, l'analyse pointe les différences importantes en matière d'insertion professionnelle des jeunes issus des filières professionnelles selon le niveau de diplôme, les groupes de spécialités, les régions et le sexe :

- jusqu'au baccalauréat, le niveau de diplôme semble être un rempart contre le chômage. Les sortants au niveau des baccalauréat et brevet professionnels ont en moyenne un taux d'emploi très largement supérieur à celui des sortants titulaires d'un BEP ou d'un CAP ;
- les taux d'emploi dans les groupes de spécialités "Production" sont en majorité supérieurs à ceux enregistrés dans les groupes de spécialités "Services" quel que soit le niveau de diplôme ;
- quelques secteurs concentrent l'essentiel des emplois. Les deux secteurs du bâtiment (gros et second œuvre) emploient en 2007 plus du cinquième des jeunes sortants en emploi. Le commerce est le troisième pourvoyeur d'emplois (12 %), puis l'hôtellerie-restauration (10 %) et le secteur "industrie mécanique, électricité, métallurgie" (8 %) ;
- l'analyse souligne également une concordance satisfaisante entre les groupes de spécialités des jeunes en emploi et les secteurs d'activité ;
- le taux d'emploi des filles est inférieur à celui des garçons quel que soit le niveau de formation. Plus de 87 % d'entre elles se trouvent dans les groupes de spécialité Services ; plus de 70 % des garçons au sein des groupes de spécialité "Production". Une proportion plus grande des filles est recrutée en contrat à durée déterminée, modalité d'emploi plus répandue dans les services. Et une proportion plus grande de garçons est recrutée sur des missions d'intérim, lesquelles sont plus fréquentes dans les domaines de la " Production" ;
- les régions présentent une forte disparité au regard de l'emploi des jeunes issus des formations professionnelles. Elle reflète en grande partie la situation globale de l'emploi dans les régions ainsi que leur degré de spécialisation en termes d'activité de production et de services ;
- si les jeunes jugent plutôt favorablement leur formation, ils estiment néanmoins, pour un jeune apprenti sur quatre et pour deux jeunes lycéens sur cinq, insuffisantes les informations dont ils ont disposé pour leur orientation.

Le taux d'emploi par groupes de spécialités en 2007



Le taux d'emploi par groupes de spécialités en 2007



Nota bene : les traits verticaux de couleur rouge et bleue correspondent aux moyennes des taux d'emploi des apprentis et des lycéens.

Au total, les résultats de cette analyse conduisent naturellement à valoriser certains choix éducatifs :

- la décision de s'orienter vers un baccalauréat professionnel en trois ans afin de favoriser l'élévation du niveau de qualification par la poursuite des études est justifiée par l'insertion supérieure des diplômés plus élevés⁷. La seule réserve concerne l'impact quantitatif anticipé d'une telle orientation. En particulier, le rendement de ces années d'études supplémentaires semble varier suivant les secteurs professionnels ;

- quant au développement de l'apprentissage, il est conforté par l'insertion plus aisée des sortants ayant suivi cette voie. Soulignons cependant le besoin d'articuler une telle orientation avec la précédente. En effet, plus souvent que les élèves des lycées professionnels, les apprentis arrêtent leurs études une fois le premier diplôme acquis.

Enfin, ces choix éducatifs généraux – développement de la formation par l'apprentissage et extension des baccalauréats professionnels en trois ans - doivent être articulés avec les spécificités des groupes de spécialités et des régions (bassins d'emploi).

⁷ Cf. annexes 11 et 12

Introduction

L'enseignement professionnel du second cycle du secondaire prépare les élèves à plus de 450 diplômes (données 2006) menant vers des métiers très variés par la voie scolaire ou la voie de l'apprentissage. Sur la période 2000 – 2006, 140 000 lycéens et 100 000 apprentis des formations de niveaux IV (baccalauréat et brevet professionnels) et V (BEP et CAP) sont sortis en moyenne chaque année de l'enseignement professionnel⁸. Alors que les filières de l'enseignement général et technologique préparent les élèves aux études supérieures plus qu'elles ne contribuent à l'apprentissage d'un métier, l'enseignement professionnel est résolument tourné vers la formation des jeunes pour permettre leur insertion professionnelle. Dans quelle mesure les filières professionnelles parviennent-elles à atteindre cet objectif principal ?

Afin de mieux faire connaître les réussites de l'enseignement professionnel, le Ministre de l'éducation nationale a demandé au Secrétaire d'État à la prospective, à l'évaluation des politiques publiques et au développement de l'économie numérique de conduire *“une étude d'évaluation portant sur l'employabilité des*

*filières de l'enseignement professionnel et de ses variations selon la filière professionnelle considérée, le niveau de qualification et de diplôme atteint par l'élève, l'existence de certificats de qualification professionnelle de branche et le mode d'obtention du diplôme”*⁹.

L'analyse porte sur la formation initiale du second cycle du secondaire jusqu'au niveau des baccalauréat et brevet professionnels : formations de niveaux IV (baccalauréat et brevet professionnels) et V (BEP et CAP) de l'enseignement professionnel. Elle distingue les formations par la voie scolaire (lycées) et celle d'apprentissage (centres de formation des apprentis).

L'étude a retenu trois indicateurs pour mesurer l'employabilité des jeunes issus de ces filières : le taux d'emploi, le type de contrat et le salaire. Ces indicateurs sont calculés à partir des enquêtes annuelles sur l'“Insertion dans la vie active” des lycéens (enquête IVA) et des apprentis (enquête IPA), sept mois après leur sortie du système scolaire¹⁰. La mission a exploité également les résultats de l'enquête Génération 2001 du Céreq pour mesurer l'insertion à trois ans après la sortie du système scolaire¹¹.

⁸ Ces chiffres de sortants en moyenne annuelle sur la période n'intègrent pas les élèves des lycées de l'enseignement agricole, non concernés par l'enquête IVA. L'annexe 3 permet de rapprocher ce total des sortants :
- à l'ensemble des effectifs : environ 710 000 lycéens (hors enseignement agricole) et 300 000 apprentis en 2006-2007 ; au nombre des candidats aux différents diplômes en 2005 : 570 000 environ.

⁹ Cf. lettre de saisine en annexe 1. Pour conserver un périmètre homogène à la mission, l'obtention du diplôme par la Validation des acquis de l'expérience (VAE) a été écartée de même que cette étude a préféré ne pas traiter le thème des certificats de qualification professionnelle de branche afin de rester dans le périmètre de l'enseignement scolaire. S'agissant de la VAE, elle a fait l'objet d'une mission demandée par le Premier ministre. Les diplômés de l'enseignement professionnel par les voies de la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE) ne font pas partie du champ de l'étude car ils occupent déjà dans leur majorité un emploi. Dès lors, la question de l'impact de ces formations sur l'employabilité se pose de manière très différente.

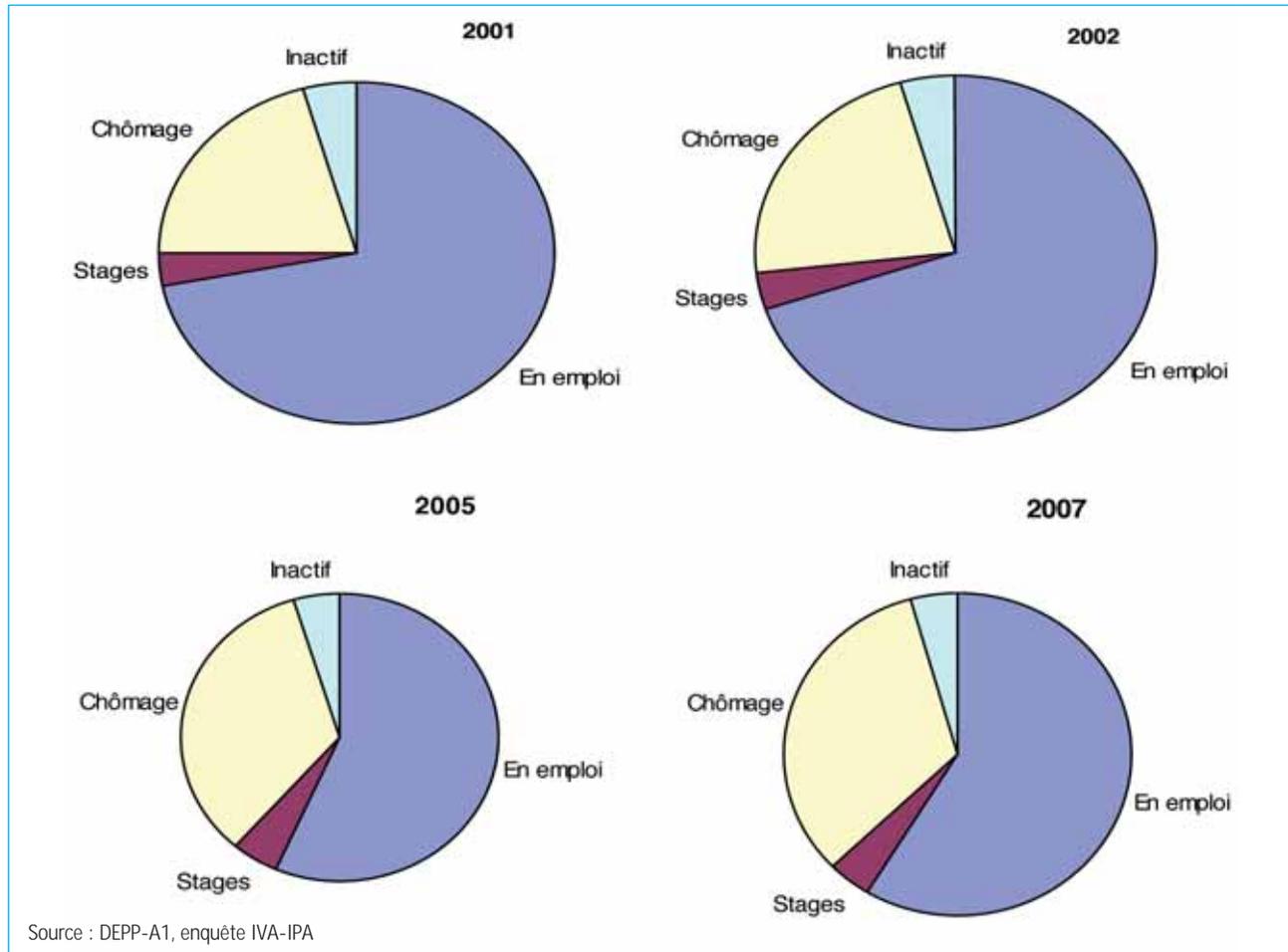
¹⁰ Cf. Annexe 9. Ces enquêtes, réalisées dans toutes les académies (à l'exception des territoires d'Outre-Mer), sont coordonnées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Ministère de l'éducation nationale).

¹¹ Les résultats pour la génération 2004, dont les jeunes ont été interrogés en 2007, n'étaient pas disponibles dans les délais de cette première phase de la mission.

La mission permet de souligner plusieurs résultats confirmant le bien-fondé des orientations prises par le ministre mais aussi plusieurs informations d'importance pour l'orientation des élèves. A cet égard, il est assez révélateur que si les jeunes jugent plutôt favorablement leur formation, ils estiment néanmoins, pour un jeune apprenti sur quatre et

pour deux jeunes lycéens sur cinq, insuffisantes les informations dont ils ont disposé pour leur orientation. La connaissance des filières et de leurs débouchés constitue autant d'éléments décisifs pour renforcer l'enseignement professionnel dont la réussite doit être mieux connue des parents.

Graphique 1 : La situation professionnelle des sortants de l'enseignement professionnel (lycéens et apprentis)



Cette étude a permis de tirer les 10 enseignements suivants :

- 1 - près de deux jeunes sur trois issus de l'enseignement professionnel en 2006 sont en emploi sept mois après leur sortie du système scolaire ;
- 2 - les jeunes apprentis connaissent des taux d'emploi supérieurs à ceux constatés pour les lycéens de la voie scolaire. En raison de l'évolution de la conjoncture entre 2002 et 2005, l'écart entre les taux d'emploi s'est creusé au profit des apprentis¹² ;
- 3 - si les apprentis ont plus de chance que les lycéens d'être recrutés en CDI, les écarts de salaires sont faibles. L'embauche se fait autour du SMIC ;
- 4 - les sortants au niveau des baccalauréat et brevet professionnels ont en moyenne un taux d'emploi très largement supérieur à celui des sortants titulaires d'un BEP ou d'un CAP ;
- 5 - les taux d'emploi dans les groupes de spécialités "Production" sont en majorité supérieurs à ceux enregistrés dans les groupes de spécialités "Services" quel que soit le niveau de diplôme ;
- 6 - quelques secteurs concentrent l'essentiel des emplois. Les deux secteurs du bâtiment (gros et second œuvre) emploient en 2007 plus du cinquième des jeunes sortants en emploi. Le commerce est le troisième pourvoyeur d'emplois (12 %), puis l'hôtellerie-restauration (10 %) et le secteur "industrie mécanique, électricité, métallurgie" (8 %) ;
- 7 - l'analyse souligne également une concordance satisfaisante entre les groupes de spécialités des jeunes en emploi et les secteurs d'activité ;
- 8 - le taux d'emploi des filles est inférieur à celui des garçons quel que soit le niveau de formation ;
- 9 - les régions présentent une forte disparité au regard de l'emploi des jeunes issus des formations professionnelles. Elle reflète en grande partie la situation globale de l'emploi dans les régions ainsi que leur degré de spécialisation en termes d'activité de production et de services ;
- 10 - si les jeunes jugent plutôt favorablement leur formation, ils estiment néanmoins, pour un jeune apprenti sur quatre et pour deux jeunes lycéens sur cinq, insuffisantes les informations dont ils ont disposé pour leur orientation.

¹² Cette différence de l'insertion selon le mode de formation des jeunes issus de l'enseignement professionnel est clairement établie par des analyses économétriques complémentaires. Les estimations montrent que, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être en emploi d'un apprenti est supérieure à celle d'un jeune issu de la voie scolaire.

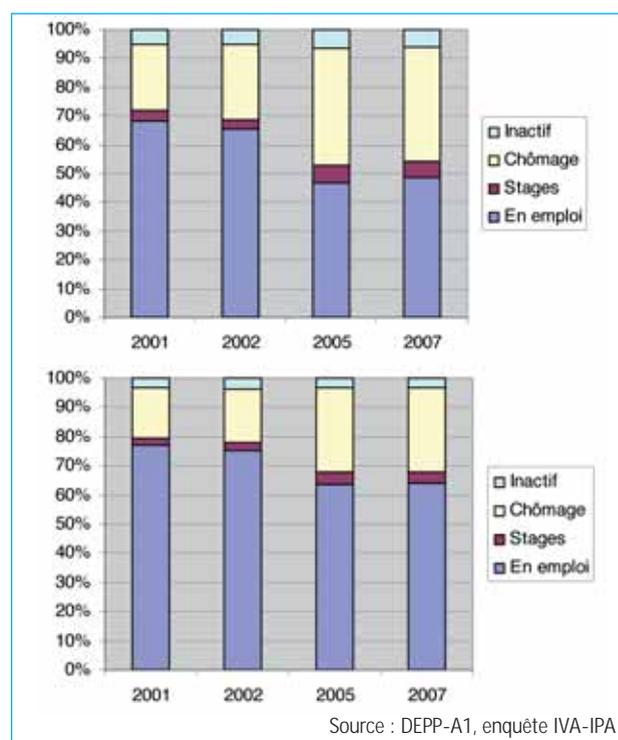
I. Des apprentis souvent mieux armés que les lycéens

Deux voies de formation initiale du second degré sont ouvertes aux élèves (cf. annexe 3) : sous statut scolaire, ils peuvent préparer leurs diplômes dans un lycée professionnel ou une section d'enseignement professionnel ; apprentis, ils se forment en alternance entre un centre de formation des apprentis (CFA) et l'entreprise avec laquelle ils sont liés par un contrat de travail.

1. Les apprentis ont plus de chance que les lycéens d'être en emploi

Les données de l'emploi montrent clairement que les apprentis bénéficient d'une situation plus favorable que celle des lycéens de l'enseignement professionnel. Depuis 2001, l'écart entre les taux d'emploi s'est même creusé au profit des apprentis, passant de 9 à 15 points sur la période 2001-2007. De plus, la proportion des jeunes diplômés en situation de stage ou d'inactivité (Graphique 2) est restée quasiment stable, tandis que l'évolution défavorable en terme de chômage a connu un arrêt à partir de 2005.

Graphique 2 : Évolution du taux d'emploi des lycéens et des apprentis



¹³ Ces résultats de statistique descriptive sont confirmés par une étude économétrique sur données individuelles réalisée dans le cadre de la mission. Cf. annexe 7.

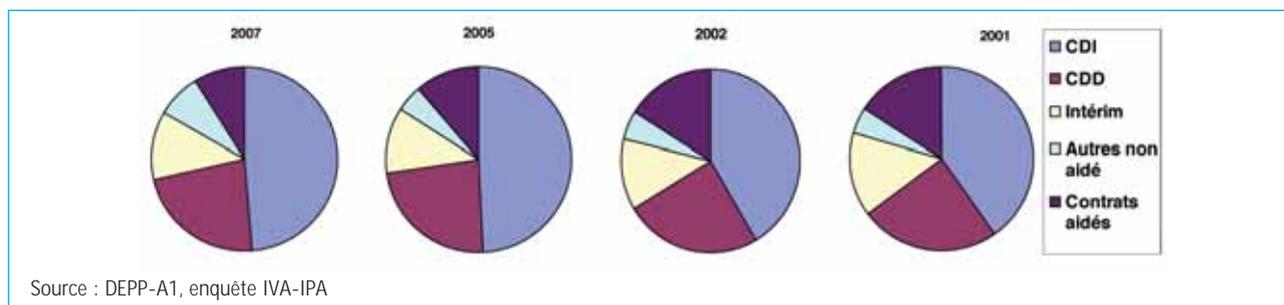
¹⁴ 76,5 % des apprentis et 72,2 % des lycéens sont en emploi en 2001 et 64 % des apprentis et 49 % des lycéens sont en emploi en 2007.

2. Les apprentis ont plus de chance que les lycéens d'être recrutés en CDI

Globalement, pour l'ensemble des élèves issus de l'enseignement professionnel, l'insertion entre 2001 et 2007 est caractérisée par une croissance significative de la part des emplois en contrat à durée indéterminée (48,7 % en 2007 contre 40,3 % en 2001) ainsi qu'une forte baisse du poids des emplois aidés (9 % en 2007 contre plus de 16 % en 2001).

En 2007, près d'un jeune sur deux en emploi issu de l'enseignement professionnel occupe un emploi à durée indéterminée et un jeune sur cinq s'est vu proposer un emploi à durée déterminée (Graphique 3). Le poids des jeunes employés dans des missions d'intérim est de 12 %. Et près d'un jeune sur dix occupe un emploi aidé (contrat de qualification notamment).

Graphique 3 : L'emploi des jeunes issus de l'enseignement professionnel par type de contrat (lycéens et apprentis, calcul hors non réponse)



La structure des emplois occupés selon le type de contrat diffère pour les deux populations d'apprentis et de lycéens.

Trois quarts des apprentis sont recrutés, sept mois après leur sortie d'apprentissage, en contrats à durée indéterminée ou déterminée (respectivement 54 % et 22 % en 2007) contre seulement 11 % en emplois aidés et 10 % en intérim (Graphique 4). Cette structure de l'emploi des apprentis par type de contrat n'a pas connu de variation significative sur la période 2001-2007.

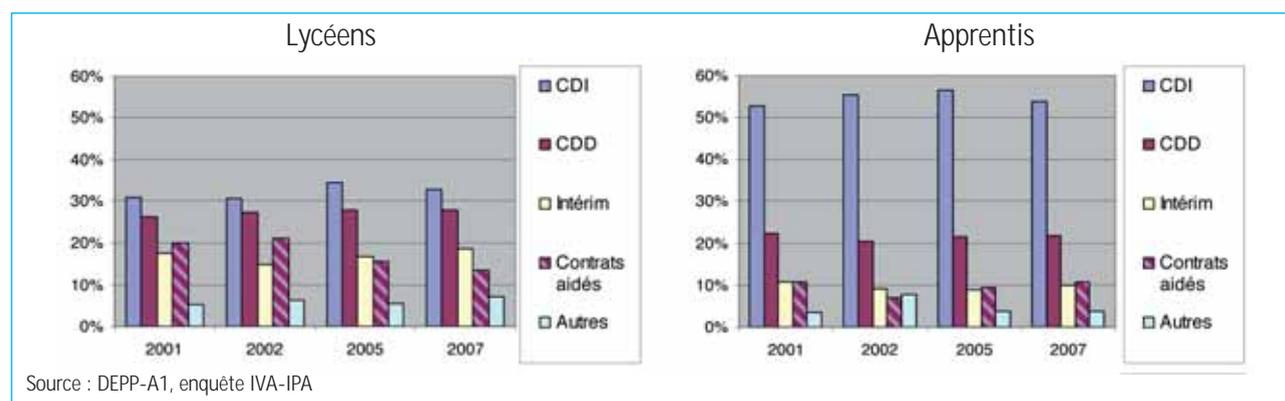
Environ la moitié des lycéens de l'enseignement professionnel est recrutée en contrats à durée indéterminée ou déterminée (approximativement un tiers pour chaque modalité de contrat). Le poids de

l'intérim et des emplois aidés est particulièrement important pour cette population (respectivement 19 % et 13 % en 2007).

Par ailleurs, la baisse des emplois aidés a plus touché les lycéens que les apprentis. Pour ces derniers, le poids des emplois aidés est resté relativement stable autour d'une moyenne de 10 %, alors que pour les lycéens le poids de ces emplois a chuté de 20 % en 2001 à 13 % en 2007.

Parmi l'ensemble des sortants des voies professionnelles, la progression du poids des contrats à durée indéterminée viendrait d'abord du poids croissant des apprentis dans la population en emploi (cf. Graphiques 3 et 4).

Graphique 4 : Évolution comparée de l'emploi des lycéens et des apprentis par type de contrat



3. Après trois ans, un rattrapage partiel s'opère au profit des lycéens¹⁵

Selon l'enquête "Génération 2001" du Céreq, les titulaires de CAP, BEP et Bac professionnel en lycée améliorent leurs taux d'emploi respectivement de 9, 8, et 5 points¹⁶.

Parallèlement, les apprentis titulaires d'un CAP ou d'un BEP n'améliorent leur taux que de 5 et 4 points sur la période 2001-2004.

Tableau 1 : Taux d'emploi en 2004 des sortants de l'enseignement professionnel, par diplôme et filière (scolaire ou apprentissage)

	Taux d'emploi en 2004 (%)	Contrat de travail des jeunes en emploi en 2004 (%)				Salaire mensuel net médian en euros (2)	Taille de l'échantillon
		emploi à durée indéterminée	emploi à durée déterminée	emploi non salarié et autre	Total		
cap diplômé	82	68	27	5	100	1 100	499
cap apprentissage	85	72	22	6	100	1 100	368
cap scolaire	74	55	43	2	100	1 080	131
bep diplômé	76	61	35	4	100	1 120	563
bep apprentissage	84	ns	ns	ns	100	ns	114
bep scolaire	73	56	39	5	100	1 110	449
bac professionnel diplômé	84	70	26	4	100	1 190	634
bac professionnel apprentissage	90	ns	ns	ns	100	ns	109
bac professionnel scolaire	83	67	30	3	100	1 170	525
cap non diplômé	64	57	38	5	100	1 070	344
cap non diplômé apprentissage	70	61	35	4	100	1 070	242
cap non diplômé scolaire	47	ns	ns	ns	100	ns	102
bep non diplômé	57	50	44	6	100	1 110	496
bep non diplômé apprentissage	ns	ns	ns	ns	100	ns	73
bep non diplômé scolaire	52	47	47	6	100	1 115	423
bac professionnel non diplômé	75	66	27	7	100	1 140	157
bac professionnel non diplômé	ns	ns	ns	ns	100	ns	26
bac professionnel non diplômé scolaire	72	ns	ns	ns	100	ns	131

Source : Céreq - Enquête Génération 2001.

1 - Champ : jeunes sortis de l'école en 2001, en emploi en 2004 ; ns : donnée non significative compte tenu de la taille de l'échantillon (2 693 individus)

2 - Salaire des jeunes sortis de l'école en 2001, en emploi à temps plein en 2004

Quant aux salaires, ils sont proches du SMIC que les sortants soient lycéens ou apprentis, et les écarts de salaires à l'embauche sont faibles et le demeurent trois ans après la sortie du système éducatif.

¹⁵ L'enquête Génération du Céreq (2001, 2002, 2005 et 2007) permet d'apporter un éclairage sur le parcours d'insertion des sortants du système éducatif. Pour une présentation, cf. <http://www.cereq.fr/enquetegeneration2001suite.htm>. Elle confirme que la situation professionnelle à court terme des jeunes apprentis reste meilleure que celle des lycéens, au regard des différents critères d'employabilité retenus (taux d'emploi, type de contrat et salaire sept mois après leur sortie du système scolaire).

¹⁶ Ce phénomène de rattrapage a été observé dans les travaux antérieurs du Céreq, notamment concernant sur la "génération 92".

4. Une insertion différenciée suivant les régions

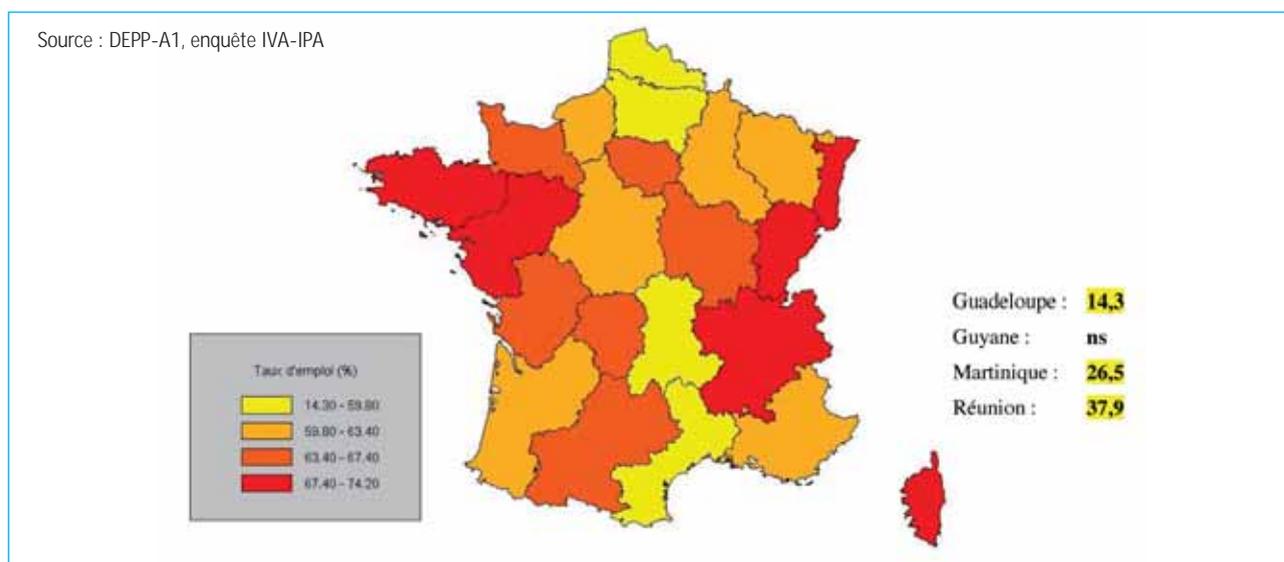
Avec un taux d'emploi de plus de 74 % pour les apprentis, la région Rhône-Alpes se trouve à la première place du classement en 2007. C'est plus de 35 points d'écart avec les départements d'Outre-Mer. Quatre groupes de régions émergent¹⁷ :

- Les régions ayant des taux d'emploi en dessous de la moyenne nationale (60%) : Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Picardie. A ces régions s'ajoutent, mais avec des valeurs très inférieures à la

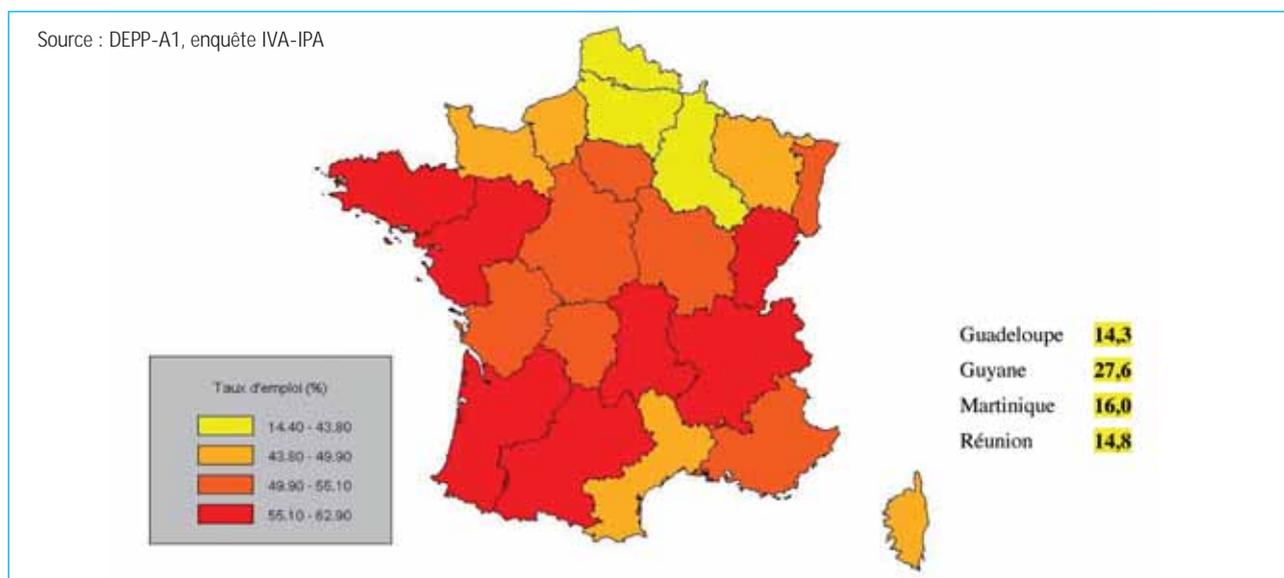
moyenne nationale, les départements d'Outre-Mer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

- Les régions ayant des taux d'emploi légèrement supérieurs à la moyenne nationale : Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Aquitaine, Lorraine, Haute-Normandie et Champagne-Ardenne.
- Les régions dont le taux d'emploi est au moins de trois points supérieur à la moyenne nationale : Centre, Poitou-Charentes, Bourgogne, la Basse-Normandie, l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, et Limousin.
- Les régions dont les taux d'emploi sont largement supérieurs à la moyenne nationale (plus de 7 points) : Alsace, Corse, Franche-Comté, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes.

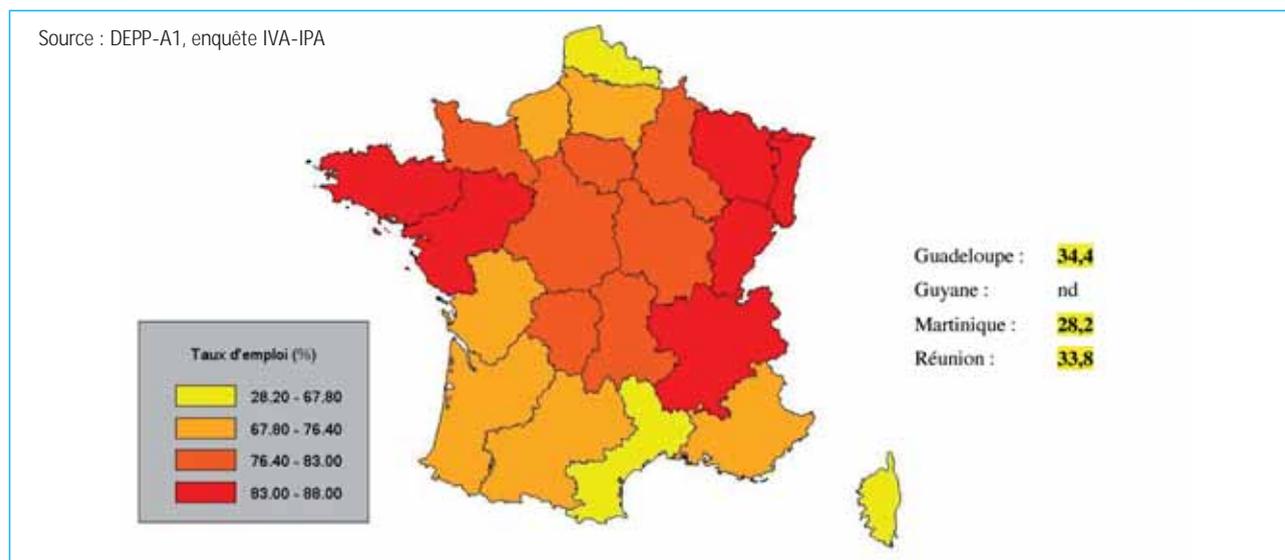
Carte 1 : Le taux d'emploi des apprentis en 2007 par régions



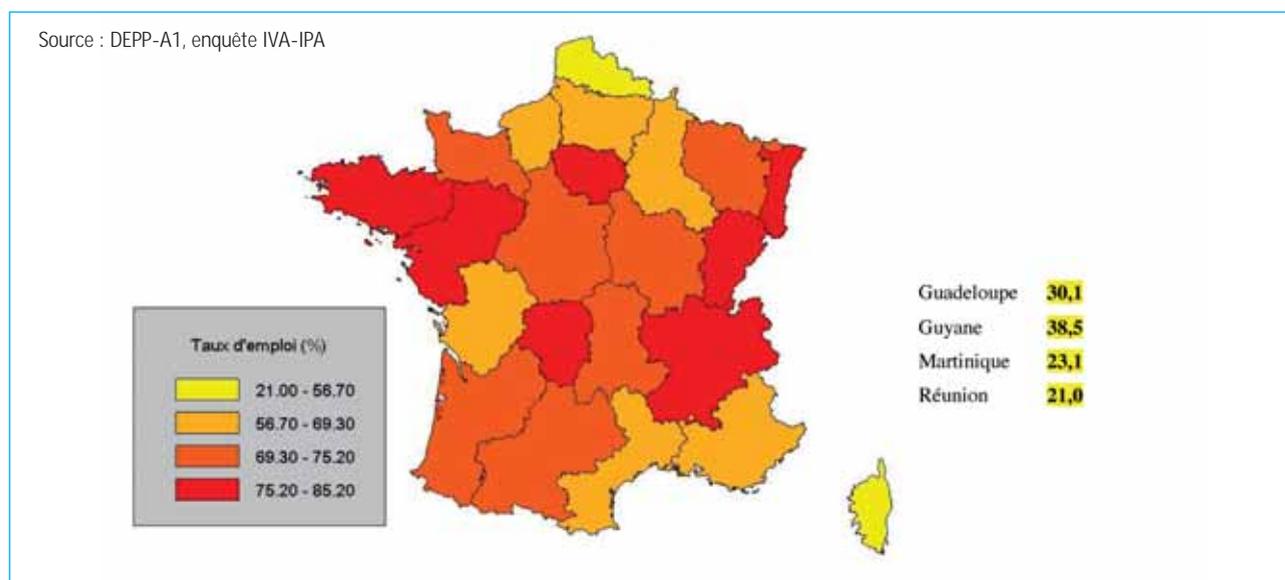
Carte 2 : Le taux d'emploi des lycéens en 2007 par régions



Carte 3 : Le taux d'emploi des apprentis en 2001 par régions



Carte 4 : Le taux d'emploi des lycéens en 2001 par régions

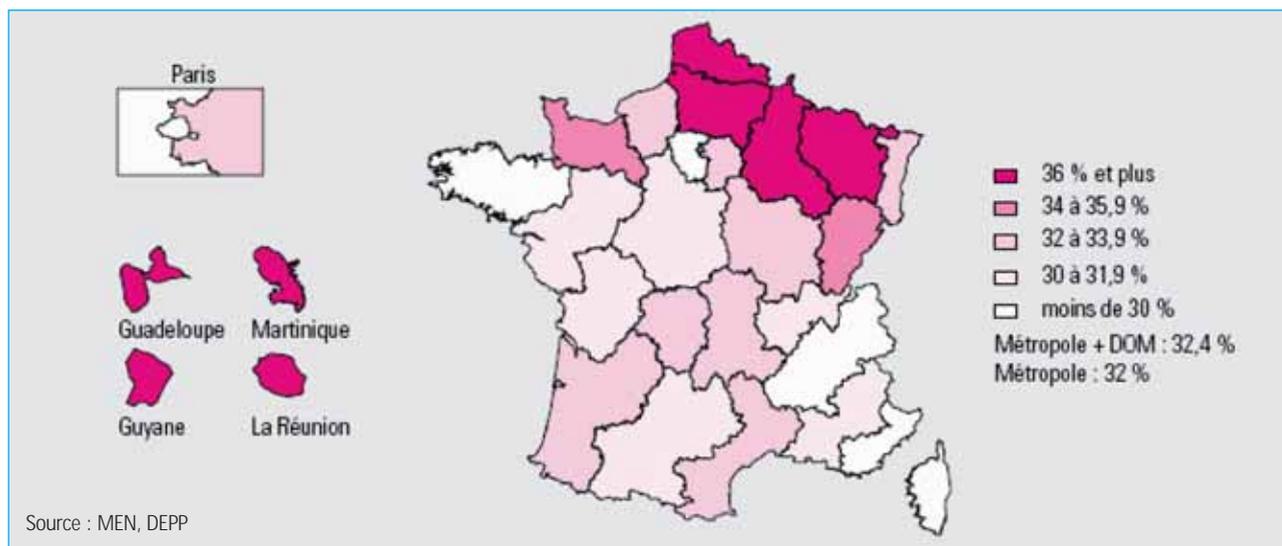


Concernant les lycéens, c'est la région Bretagne qui enregistre le taux d'emploi le plus élevé en 2007, avec plus de 62 %. C'est plus de 45 points d'écart avec les départements d'Outre-Mer.

On retrouve ici la même liste des régions dont le taux d'insertion est inférieur à celui de du taux moyen pour les deux populations des apprentis et des lycéens

(groupe 1 et 2) à l'exception de trois régions, Auvergne, Aquitaine, Centre. De même, les douze autres régions des groupes 3 et 4 figurent parmi les régions ayant un taux d'emploi des lycéens supérieur au taux moyen national, à l'exception de trois régions, Ile-de-France, Basse-Normandie et Corse.

Carte 5 : Part de l'enseignement professionnel en France par régions en 2005



Les régions qui connaissent des taux d'emploi faibles pour les lycéens sont en majorité celles où le poids relatif de l'enseignement professionnel est le plus élevé. C'est le cas notamment des académies du Nord de la France et dans les DOM. Comme le montre l'analyse par régions et académies des effectifs de l'enseignement professionnel *"la place de l'enseignement professionnel au sein des formations du second cycle des lycées du ministère de l'Éducation nationale (32 % en moyenne) varie de 24 % à Paris à 40 % à Lille. Les valeurs maximales sont observées dans les académies du Nord et du Nord-Est à forte tradition industrielle (Amiens, Lille, Nancy-Metz, Reims), ainsi qu'à Caen et Besançon. C'est aussi dans ces académies, auxquelles il faut ajouter Strasbourg et Rouen, que l'on enregistre la plus forte proportion d'enfants d'ouvriers en classe de troisième, classe d'alimentation du lycée. Or ces enfants sont surreprésentés en lycée professionnel. Dans les DOM, l'enseignement professionnel scolarise 42 % des lycéens, sans grande variation d'un département à l'autre, exception faite de la Guyane où cette proportion avoisine 50 %."*¹⁸

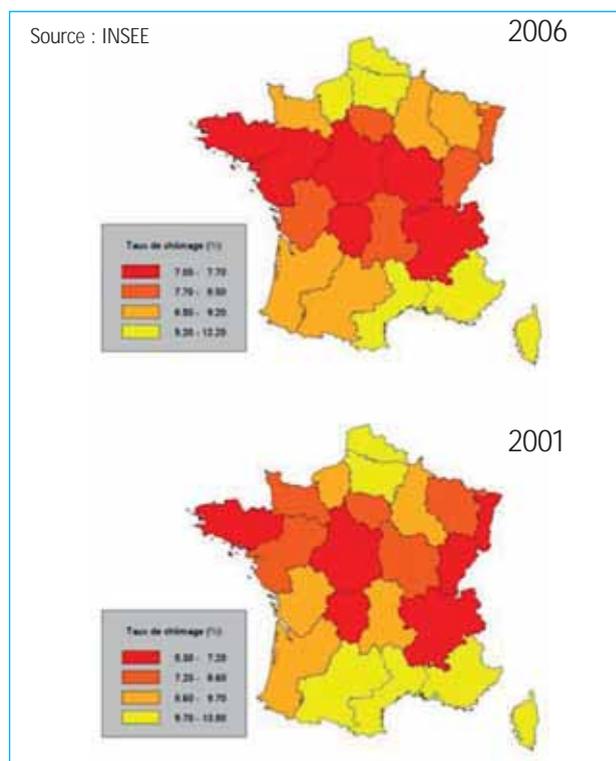
Cette disparité de l'emploi des jeunes issus de l'enseignement professionnel reflète également la situation globale de l'emploi dans les régions (Carte 6) ainsi que leur degré de spécialisation en termes d'activités de production et de services. Les taux d'emploi dans les groupes de spécialités "Production" sont supérieurs à ceux enregistrés pour les "Services".

- c'est dans les régions qui connaissent un développement industriel important et possèdent des atouts

dans ce domaine que sont enregistrés les taux d'emploi les plus élevés ;

- les régions qui connaissent une désindustrialisation ou sont plus spécialisées dans les services connaissent des taux d'emploi relativement plus faibles par rapport à la moyenne nationale.

Carte 6 : Le taux de chômage en France par régions



¹⁸ Cf. Education et formation, numéro 75, ministère de l'éducation nationale, 2007.

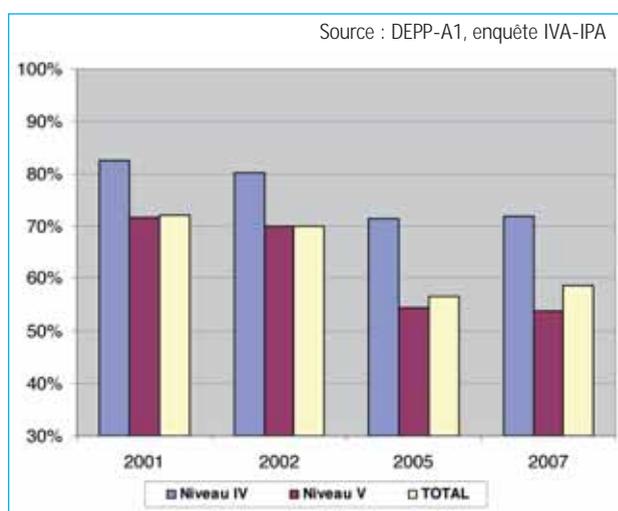
II. L'influence de la filière de formation et du niveau de diplôme

Dans le cadre des objectifs de Lisbonne, la promotion de l'élévation du niveau de diplôme a rencontré le souci de rendre l'économie plus compétitive. Elle répond aussi à une volonté de cohésion sociale plus forte grâce à une meilleure insertion sur le marché du travail avec une qualification plus grande. L'un des enjeux reste toutefois de piloter cette élévation de la formation initiale avec les spécificités des filières professionnelles.

1. Un taux d'emploi qui s'élève avec le niveau de diplôme

Quel que soit le contexte conjoncturel, l'insertion professionnelle est d'autant plus aisée que le niveau de diplôme est élevé (Graphique 5). Sur la période récente, l'écart a même eu tendance à s'accroître en faveur des plus diplômés (différence entre le niveau IV – baccalauréat et brevet professionnels - et niveau V – CAP et BEP – de 18 points en 2007 contre 11 points en 2001)¹⁹.

Graphique 5 : Évolution du taux d'emploi par niveaux de formation des jeunes issus de l'enseignement professionnel



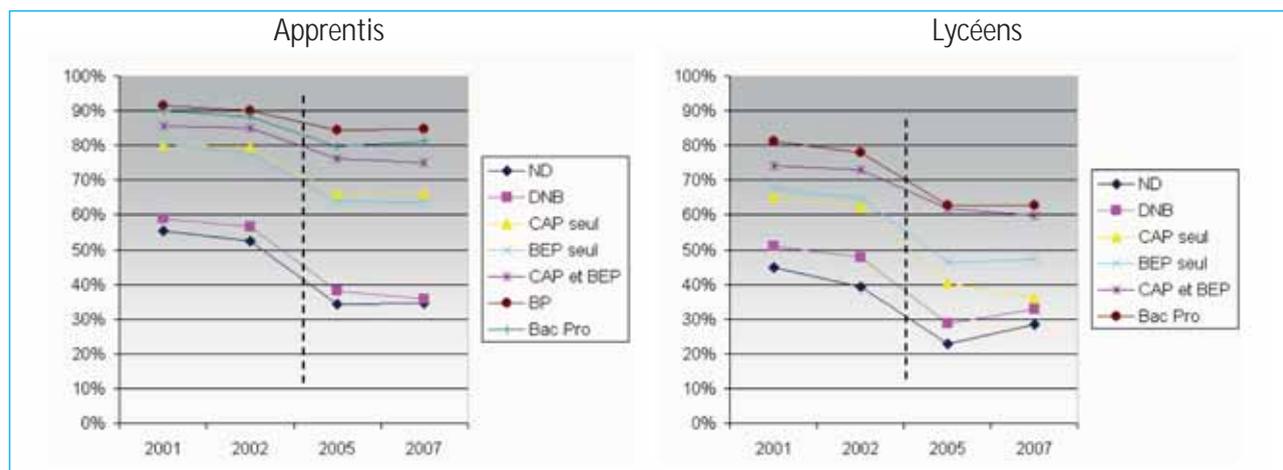
En terme d'orientation de politique, deux effets pourraient jouer de manière différenciée :

- la proportion croissante des sortants de niveau bac et brevet professionnels doit concourir à un accroissement du taux d'emploi ;
- le choix de l'apprentissage pourrait être neutre car si l'employabilité des apprentis est plus forte, leur poursuite d'études vers le niveau supérieur est plus rare.

A ce jour, le premier effet est négligeable en raison d'une proportion encore faible des sortants de niveau bac et brevet professionnels.

¹⁹ Cette évolution différenciée sur le marché du travail s'explique avant tout par la baisse des emplois aidés, notamment les contrats de qualification. Pour la seule année 2003, l'enquête évalue à quatre points l'effet de la baisse de contrats de qualification pour les sortants de niveau de formation IV. Cf. note n° 04.21, *Forte baisse de l'emploi des sortants de lycées et d'apprentissage*, DEP, Ministère de l'éducation nationale, août 2004. Ajoutons que, contrairement aux titulaires de CAP et de BEP, les diplômés d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnels se sont orientés de nouveau vers les études face à une conjoncture défavorable (Céreq Enquête Génération).

Graphique 6 : Évolution du taux d'emploi par diplômes de 2001 à 2007



Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

ND : non diplômés ; DNB : Diplôme national du brevet ; BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnelle ; Bac Pro : Baccalauréat professionnel ; BP : Brevet professionnel.

Concernant le niveau de diplôme, l'effet "taux d'emploi" l'emporte sur l'effet "niveau de salaire"²⁰

Les données de l'enquête récente du Céreq portant sur la génération 2004 (résultats 2008), soulignent que "les disparités d'insertion selon les niveaux de diplômes demeurent importantes et de même nature d'une génération à l'autre. Jusqu'au baccalauréat, le risque de chômage diminue avec le niveau de formation mais les salaires médians restent assez proches du SMIC"²¹.

De plus, les écarts entre les salaires des diplômés de niveau V et ceux des diplômés de niveau IV sont faibles. Pour ces derniers, l'avantage en termes d'employabilité réside donc plus dans l'accès à l'emploi que dans la rémunération à l'embauche²².

2. Les taux d'emploi dans les domaines de formation orientés vers la "Production" sont globalement supérieurs à ceux enregistrés dans les domaines des "Services"

Chez les sortants de lycée professionnel, les domaines de formation procurant le plus facilement un emploi relèvent du secteur de la "Production".

Les deux domaines de "spécialités pluritechnologiques" ("génie civil, mines et carrières" et "transformations et matériaux de construction") présentent les taux d'emploi les plus élevés. Ce résultat ne peut être dissocié de la structure des diplômés : respectivement 90 % et 54 % sont titulaires du bac professionnel.

D'autres domaines de formation permettent aussi une bonne insertion : "Énergie, génie climatique, plasturgie", "Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques", "Moteurs et mécanique auto", "Électricité, électronique", "Travail du bois et ameublement".

²⁰ La question du rendement salarial de la formation a fait l'objet d'un travail spécifique sur données individuelles présenté dans l'annexe 7.

²¹ Bref n°248, *Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture*, Céreq, janvier 2008.

²² Cf. Tableau 1 page 13

Deux domaines du secteur de la "Production" souffrent au contraire d'un taux d'emploi défavorable : l'"agro-alimentaire, cuisine" (41 %) et les "matériaux souples" (31 %). Dans ces deux domaines, le CAP d'agent polyvalent de restauration et le BEP "métiers de la mode et industries connexe" ont des taux d'emploi inférieurs à 25 %.

S'agissant des "Services", deux domaines de spécialité enregistrent des taux d'emploi supérieurs à la moyenne : l'"accueil, hôtellerie, tourisme". Là encore, la structure des sortants n'est pas neutre : dans la première spécialité, le tiers des diplômés est titulaire du bac pro (taux d'emploi : 77 %).

Inversement, les taux d'emploi les plus faibles sont ceux des services à la collectivité (34 %), communication et information (40 %). Deux BEP faisant partie de ces domaines de formation ont un taux d'emploi préoccupant : le BEP secrétariat (24 %) et le BEP Bioservices (30 %).

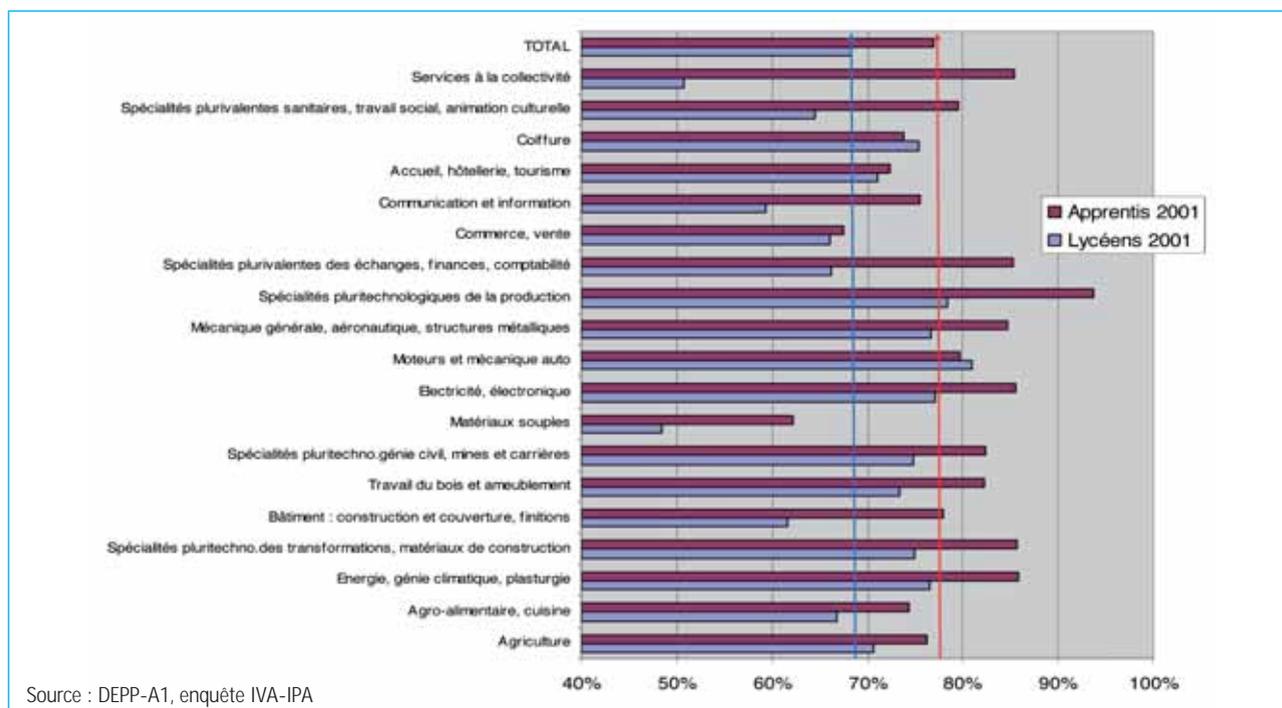
Chez les sortants d'apprentissage, les domaines de formation relevant de la "Production" sont également plus porteurs d'emploi que ceux relevant des "Services".

Les domaines offrant les meilleures chances de trouver un emploi sont les "spécialités pluritechnologie, génie civil, mines et carrières" (87 %), le domaine "énergie, génie climatique, plasturgie" et le "travail du bois et ameublement". Les spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle sont en réalité composées majoritairement du Brevet professionnel de préparateur en pharmacie, dont le taux d'emploi avoisine les 90 %.

"Accueil, hôtellerie, tourisme" : seul cas où les lycéens ont le même taux d'emploi que les apprentis.

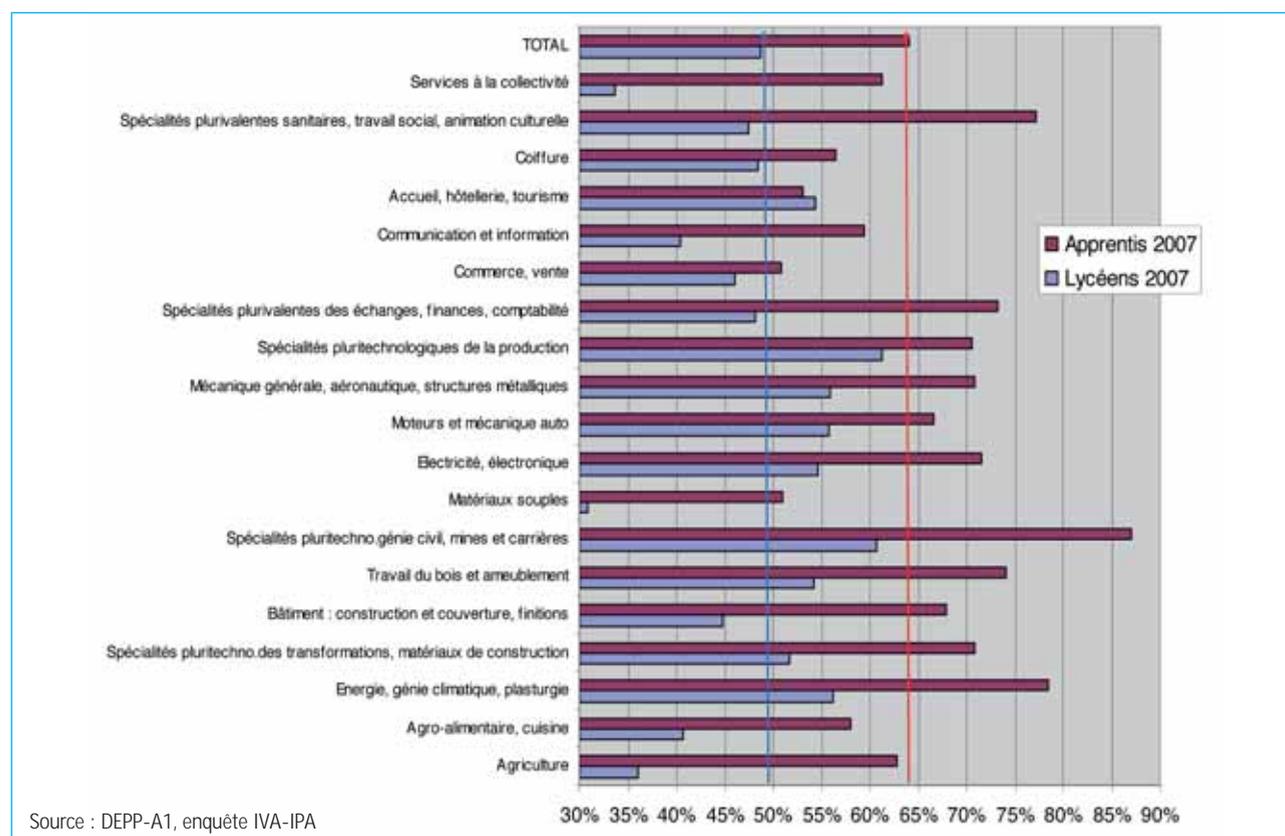
Dans ce domaine, le bac professionnel "restauration" ne constitue que 11 % des sortants chez les apprentis, alors qu'il en constitue un tiers chez les lycéens. Au niveau global, l'effet "niveau de diplôme" (bac *versus* CAP-BEP) prime alors sur l'effet "mode d'obtention" du diplôme (lycée *versus* apprentissage).

Graphique 7 : Le taux d'emploi par groupes de spécialités en 2001



Nota bene : les traits verticaux de couleur rouge et bleue correspondent aux moyennes des taux d'emploi des apprentis et des lycéens.

Graphique 8 : Le taux d'emploi par groupes de spécialités en 2007



Encadré 1 : Nomenclatures de formation

L'agrégat utilisé dans cette étude pour décrire les spécialités de formations est un regroupement des groupes de spécialités issus de la nomenclature officielle des spécialités de formation (NSF). C'est un intermédiaire entre la cinquantaine de groupes de spécialités et la dizaine de domaines de formation officiels des spécialités de la "Production" et des "Services".

Correspondance entre les domaines de formation « IVA-IPA » et la NSF

Domaine de formation « IVA-IPA »	Groupe de spécialités
Agriculture	210,211,212,213,214,219
Agro-alimentaire, cuisine	221
Energie, génie climatique, plasturgie	225,226,227
Spécialités pluritechnologiques des transformations, matériaux de construction	220,222,223,224
Bâtiment : construction et couverture, finitions	232,233
Travail du bois et ameublement	234
Spécialités pluritechnologiques génie civil, mines et carrières	230,231
Matériaux souples	240,241,242,243
Electricité, électronique	255,259
Moteurs et mécanique auto	252
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	250,251,253,254
Spécialités pluritechnologiques de la production	200,201
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	300,310,311,313,314,315
Commerce, vente	312
Communication et information	320,321,322,323,324,325,326
Accueil, hôtellerie, tourisme	334
Coiffure	336
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	330,331,332,333,335
Services à la collectivité	340,341,342,343,344,345,346

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

3. Domaine de formation et niveau du diplôme : un effet dominant ?

Les titulaires d'un bac professionnel trouvent plus facilement un emploi que s'ils avaient le seul BEP.

Par exemple, dans le domaine "agro-alimentaire, cuisine", 7 sur 10 sortants de lycée diplômés de Bac professionnel trouvent un emploi, contre 5 sur 10 diplômés de BEP. De même, posséder un BEP augmente nettement les chances de trouver un emploi comparé à un non diplômé.

Tableau 2 : Taux d'emploi des lycéens par domaine de formation et plus haut diplôme obtenu (2007)

Domaine de formation	ND	DNB	CAP	BEP	CAP et BEP	Bac Pro	Ensemble
Agriculture	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Agro-alimentaire, cuisine	14.6	22	28.1	50.9	61.2	71	40.7
Energie, génie climatique, plasturgie	36.2	33.4	34.8	52.1	52.9	76.1	56.2
Spécialités pluritechno.des transformations, matériaux de construction	ns	ns	48	ns	ns	61	51.7
Bâtiment : construction et couverture, finitions	25.8	33.5	40.6	57.1	ns	67.5	44.8
Travail du bois et ameublement	28	35.9	43	60	65.8	78	54.3
Spécialités pluritechno.génie civil, mines et carrières	ns	ns	50.7	63.6	ns	76.4	60.7
Matériaux souples	15.8	21.1	20.8	29.8	30.4	50.7	30.9
Electricité, électronique	31.8	39.2	35.1	54.5	57.4	70	54.6
Moteurs et mécanique auto	34.9	39.3	33.9	53.1	64.5	72.9	55.8
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	34.6	41.9	47.3	55.5	64.7	69.8	55.9
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	ns	ns	ns	63.8	61.2
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	28.9	33.2	51.9	45.4	75.3	54.1	48.2
Commerce, vente	26.6	26.9	23.8	42.8	40.9	61.7	46.1
Communication et information	21.4	24.8	38.2	33.1	35	50.2	40.4
Accueil, hôtellerie, tourisme	36.6	34.8	23.4	55.9	72.4	77.1	54.4
Coiffure	ns	18.2	48.1	ns	ns	ns	48.4
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	22.4	27	41.8	48.3	56.1	54.2	47.5
Services à la collectivité	20.7	25.9	29.6	33.7	35	62.7	33.7
ENSEMBLE	28.4	32.9	35.9	47.3	59.8	62.8	48.7

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

ND : non diplômés ; DNB : Diplôme national du brevet ; BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnel ; Bac Pro : Baccalauréat professionnel ; BP : Brevet professionnel.

Tableau 3 : Taux d'emploi des apprentis par domaine de formation et plus haut diplôme obtenu (2007)

Domaine de formation	ND	DNB	CAP	BEP	CAP et BEP	BP	Bac Pro	Ensemble
Agriculture	42	44.7	59.7	68.4	72.4	73.7	75.5	62.8
Agro-alimentaire, cuisine	30.4	31.3	65.1	66.8	78.7	87.5	83.3	58.0
Energie, génie climatique, plâtrerie	37.1	44.8	79	80.9	82.2	95.7	89.2	78.5
Spécialités pluritechno. des transformations, matériaux de construction	ns	ns	ns	ns	ns	ns	75.6	70.8
Bâtiment : construction et couverture, finitions	37.8	38	76.9	69.9	80.2	91.9	88.9	67.9
Travail du bois et ameublement	41.6	50.7	77.3	75.6	83.8	94.7	86.4	74.2
Spécialités pluritechno. génie civil, mines et carrières	ns	ns	90.5	ns	88.9	ns	91.5	87.0
Matériaux souples	ns	ns	56.7	ns	ns	ns	ns	51.0
Electricité, électronique	35.9	40.9	72.4	65.6	80.4	90	85.5	71.6
Moteurs et mécanique auto	40.8	38.3	64.3	69.9	78.6	ns	89	66.7
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	38	37.8	69.8	71.7	80.3	87.1	85.9	70.8
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	ns	ns	ns	ns	73.6	70.6
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	41.1	ns	77.5	62.2	83	ns	82.2	73.2
Commerce, vente	25.6	28.2	46.6	53.9	63.1	83.4	74	50.9
Communication et information	48.2	44.1	55.9	52.6	ns	ns	70	59.4
Accueil, hôtellerie, tourisme	29.2	29.2	57.1	63.5	66.2	72.3	83.2	53.0
Coiffure	25.9	27.7	52.6	ns	62.9	77.1	ns	56.5
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	58.9	51.8	65.7	61.5	67	87.7	75.5	77.1
Services à la collectivité	ns	61.2						
ENSEMBLE	34.6	35.8	66.2	63.7	75.0	84.6	81.1	64.1

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

ND : non diplômés ; DNB : Diplôme national du brevet ; BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnel ; Bac Pro : Baccalauréat professionnel ; BP : Brevet professionnel.

Entre CAP et BEP, l'avantage d'une année d'étude supplémentaire dépend de la filière.

Le taux d'emploi du BEP est inférieur à celui du CAP²³, notamment :

- ▶ concernant la voie du lycée professionnel, pour la filière "transport, manutention, magasinage"
- ▶ s'agissant de la voie de l'apprentissage, pour les filières :
 - "bâtiment : finitions"
 - "travail du bois et ameublement"
 - "mécanique générale et de précision, usinage"
 - "électricité, électronique"
 - "transport, manutention, magasinage"
 - "santé".

Ce recensement montre que l'avantage conféré par une année d'étude entre CAP et BEP est moins souvent présent dans la formation par la voie de l'apprentissage que par celle de l'enseignement au lycée. Ce constat révèle le caractère décisif de l'expérience pratique au sein des entreprises. Cette hypothèse, loin de remettre en cause les savoirs théoriques, met en exergue la qualification acquise : formation et savoir-faire pratique

(mise en œuvre mais aussi insertion au sein de l'entreprise).

Par rapport aux diplômés du seul brevet des collèges, l'avantage que confère à court terme la possession d'un CAP est peu clair pour les lycéens de l'enseignement professionnel (Tableau 2).

Le taux d'emploi des possesseurs du seul CAP (35,9 %) est peu supérieur à celui des titulaires du diplôme national du brevet (32,9 %). Il est même inférieur dans certains domaines de formation : "accueil, hôtellerie, tourisme" ou "moteurs et mécanique automobile", par exemple.

Ce résultat pourrait témoigner d'un rendement de l'année d'étude supplémentaire en CAP faible. Il constitue *a minima* une incitation à poursuivre les études, dès lors que l'on s'est engagé dans la voie professionnelle courte.

Les effets de filière semblent importants sans être "dominants"²⁴

A titre d'exemple, les taux d'emploi des filières "bâtiment : construction et couverture" (de 83,2 % pour le

²³ Cf. annexes 11 et 12

²⁴ Les données sont extraites des annexes 11 et 12 fondées sur une nomenclature plus fine que le tableau présenté *supra*.

CAP à 95% pour le brevet professionnel par la voie de l'apprentissage) sont tous significativement élevés.

Pour autant, parler d'effet dominant de la filière – i.e. les taux d'emploi d'une filière quelconque à tous les niveaux (CAP, BEP, brevet et bac professionnels) sont supérieurs (resp. inférieurs) à tous les taux d'emploi des autres filières – est impropre. Une telle situation n'est pas observable ; même dans l'exemple donné ci-dessus, l'effet filière n'épuise pas la question et doit être croisé avec un critère important, celui du mode de formation (l'apprentissage dans le cas présent).

4. Employabilité et domaine de formation : l'impact de la part des diplômés du brevet et du bac professionnels

La performance en terme d'emploi des groupes de spécialités ne semble pas liée au poids des titulaires de diplômes de niveau IV (baccalauréat ou brevet professionnels)

Le taux d'emploi augmentant avec le niveau de diplôme, les groupes de spécialité où la part des sortants du bac ou du brevet professionnels est la plus élevée devraient aussi avoir le taux d'emploi le plus fort.

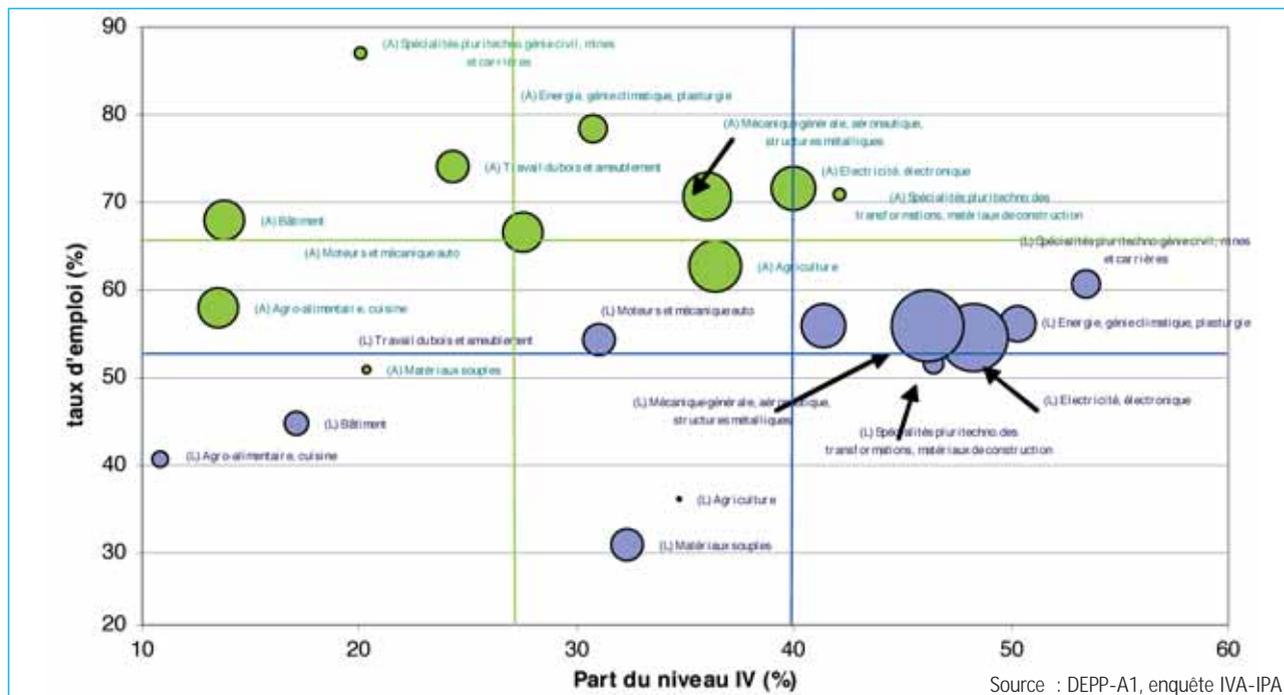
Or, contre toute attente, pour un même taux d'emploi de 71% :

- la part des apprentis en "électricité, électronique" de niveau IV est de 40% des sortants ;
- la part des sortants du secteur "travail du bois et ameublement" de même niveau est de 25%. Ce résultat positif pour ce secteur est dû au taux d'emploi exceptionnellement élevé des CAP "Charpentier bois" et "Menuisier".

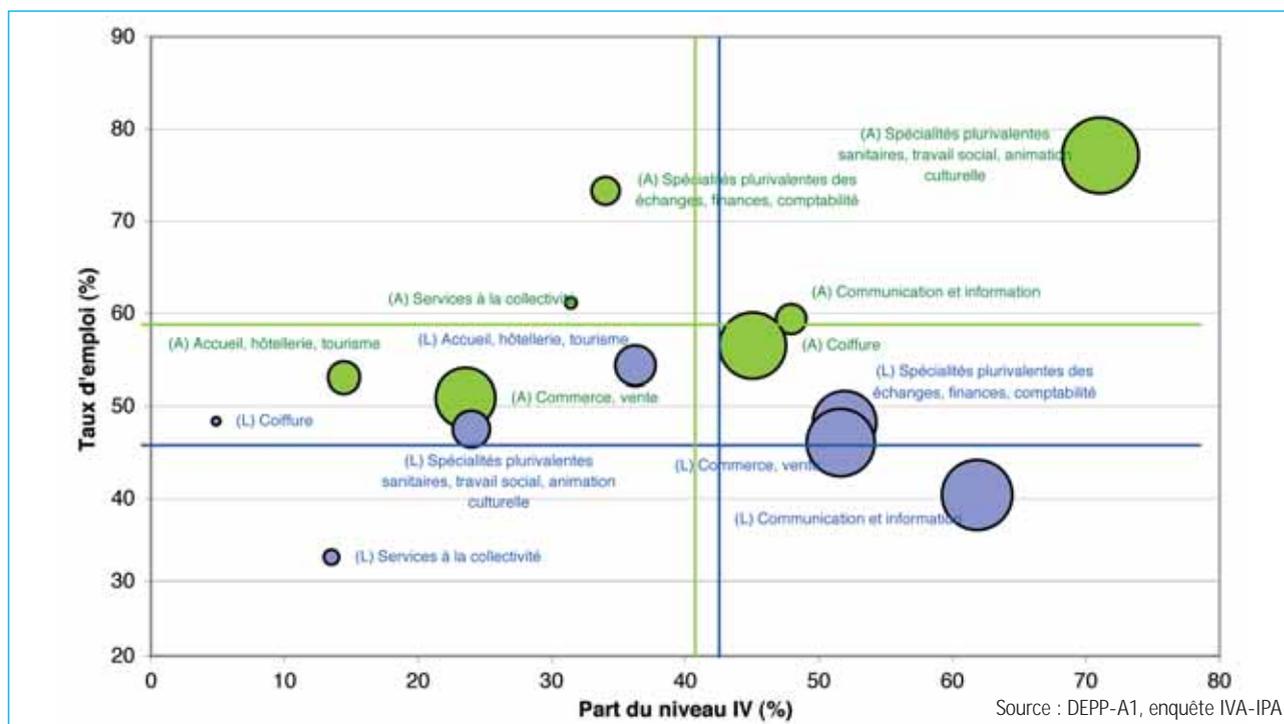
Pour nombre de domaines de formation, les différences entre lycéens et apprentis s'expliquent par la spécificité des diplômes préparés en apprentissage.

C'est le cas des brevets professionnels, dans les spécialités "Préparateur en pharmacie" (domaine de formation "Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle") et "Coiffure". Mais c'est aussi le cas de certains CAP, comme "Tri, acheminement et distribution du courrier", qui n'existe pas dans la voie scolaire, et explique l'écart pour le domaine des "Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité".

Graphique 9 : Proportion des titulaires de baccalauréat ou de brevet professionnel (niveau IV) parmi les sortants et taux d'emploi des domaines de formation relevant du secteur de la "Production"



Graphique 10 : Proportion des titulaires de baccalauréat ou de brevet professionnel (niveau IV) parmi les sortants et taux d'emploi des domaines de formation relevant du secteur des "Services"



Lecture :

Les graphiques 9 et 10 représentent la part des sortants en emploi (axe des ordonnées) et la part du niveau IV (axe des abscisses), selon le domaine de formation.

Le trait vertical bleu (vert pour les apprentis) représente la part moyenne du niveau IV chez les sortants de lycée ; le trait horizontal le taux d'emploi moyen, dans le secteur de la "Production". Idem, dans le secteur des "Services".

La taille des disques représente l'importance du nombre des sortants de la filière.

III. Des diplômés qui trouvent des emplois dans la filière de formation

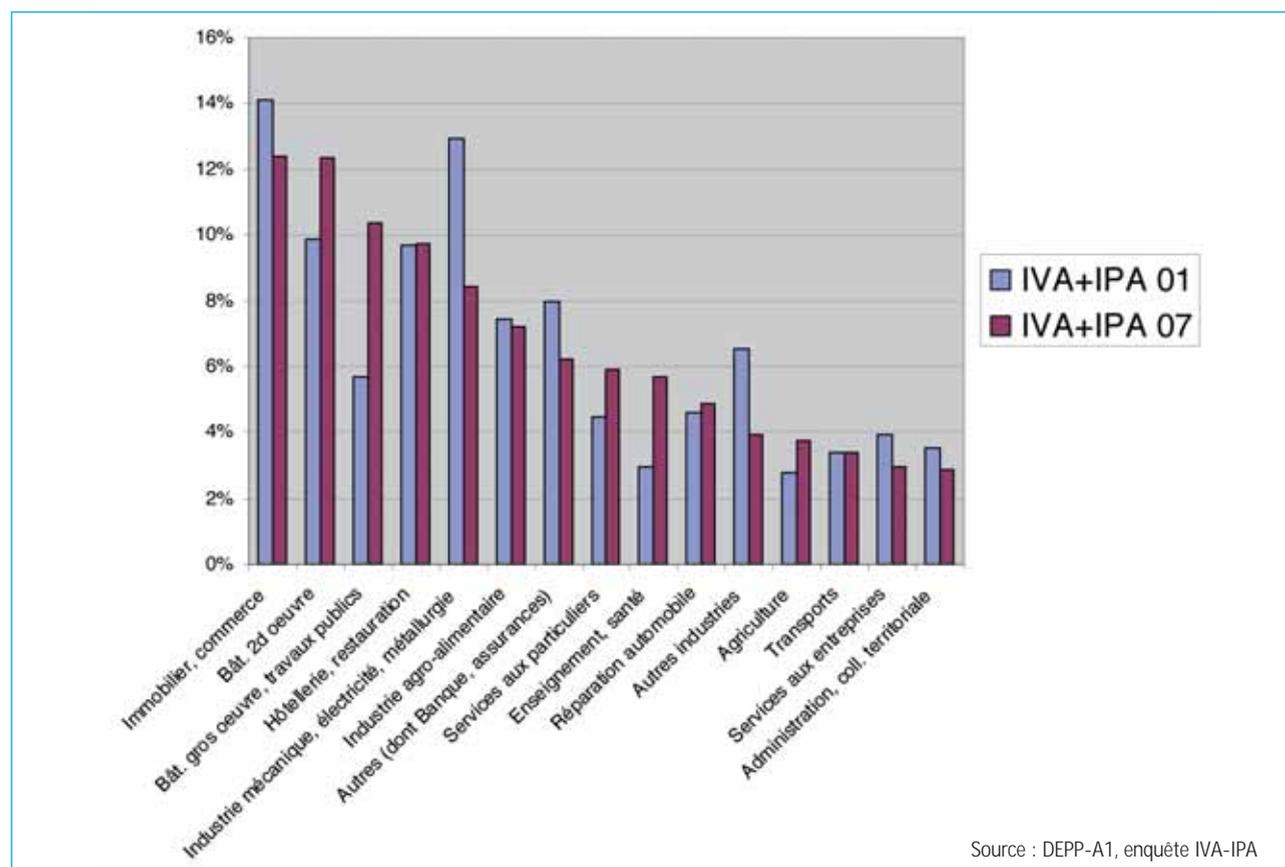
Cinq secteurs d'activité emploient un sortant sur deux.

Le secteur du bâtiment (gros et second œuvre) réunit en 2007 plus du cinquième des jeunes sortants en emploi. Le commerce est le deuxième pourvoyeur d'emplois (12 %), puis l'hôtellerie-restauration (10 %)

et le secteur "industrie mécanique, électricité, métallurgie" (8 %).

Si, entre 2001 et 2007, la part des jeunes employés dans le secteur "industrie mécanique, électricité, métallurgie" baisse de 4 points, celle des sortants employés dans le bâtiment a notablement augmenté.

Graphique 11 : Répartition des sortants de lycée et d'apprentissage en emploi par secteur d'activité



Encadré 2 - Les données de l'emploi par secteurs dans les enquêtes IVA-IPA

Toutes les données d'enquête IVA-IPA, à l'exception de l'établissement et de la formation d'origine, sont déclaratives et ne sont pas recodées. Les questions et les réponses proposées peuvent donc être interprétées de différentes façons par les répondants :

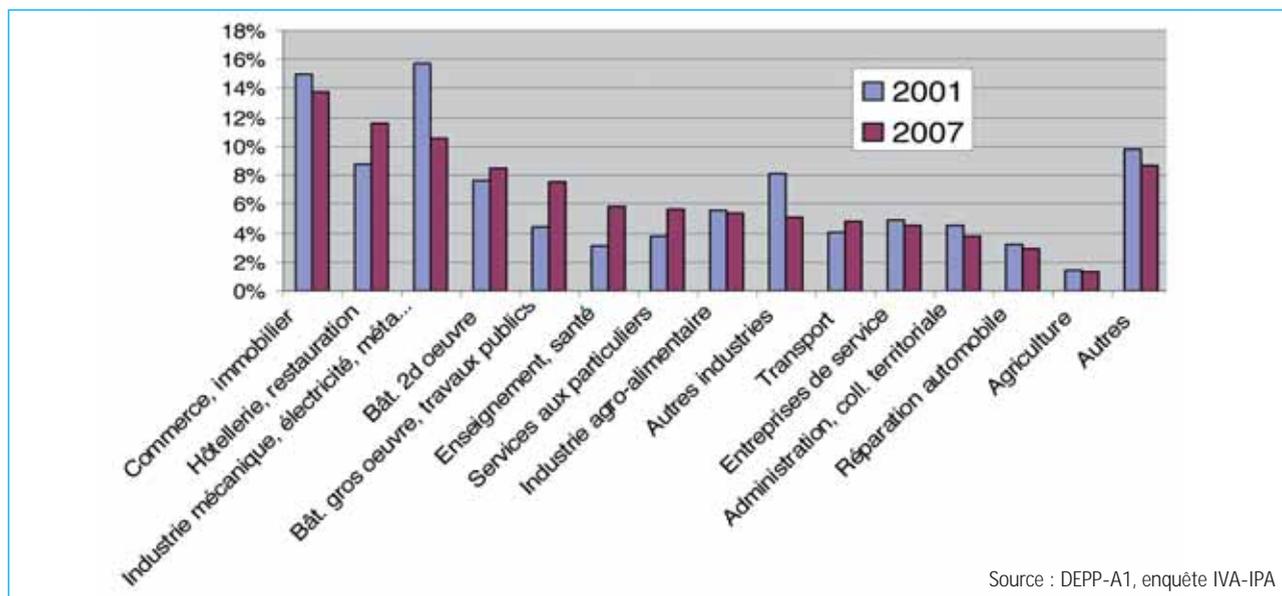
- La comparaison entre l'item coché et l'intitulé en clair du secteur d'activité a montré des erreurs de classement par les répondants. Ceci concerne en particulier trois secteurs d'activité : commerce, industrie agro-alimentaire et services aux particuliers. Les personnes travaillant dans des salons de coiffure ont tendance à cocher le secteur "commerce", alors que la coiffure doit être classée dans les "services aux particuliers". De même la grande distribution est fréquemment classée par les répondants dans "industrie agro-alimentaire".
- Les réponses à la question sur le secteur d'activité ne correspondent pas aux nomenclatures habituelles (de type NAF de l'INSEE). Il est donc malaisé de comparer les résultats sur le secteur d'activité avec ceux d'autres enquêtes, sauf pour quelques secteurs facilement identifiables, comme la construction.

Des différences significatives entre les apprentis et les lycéens.

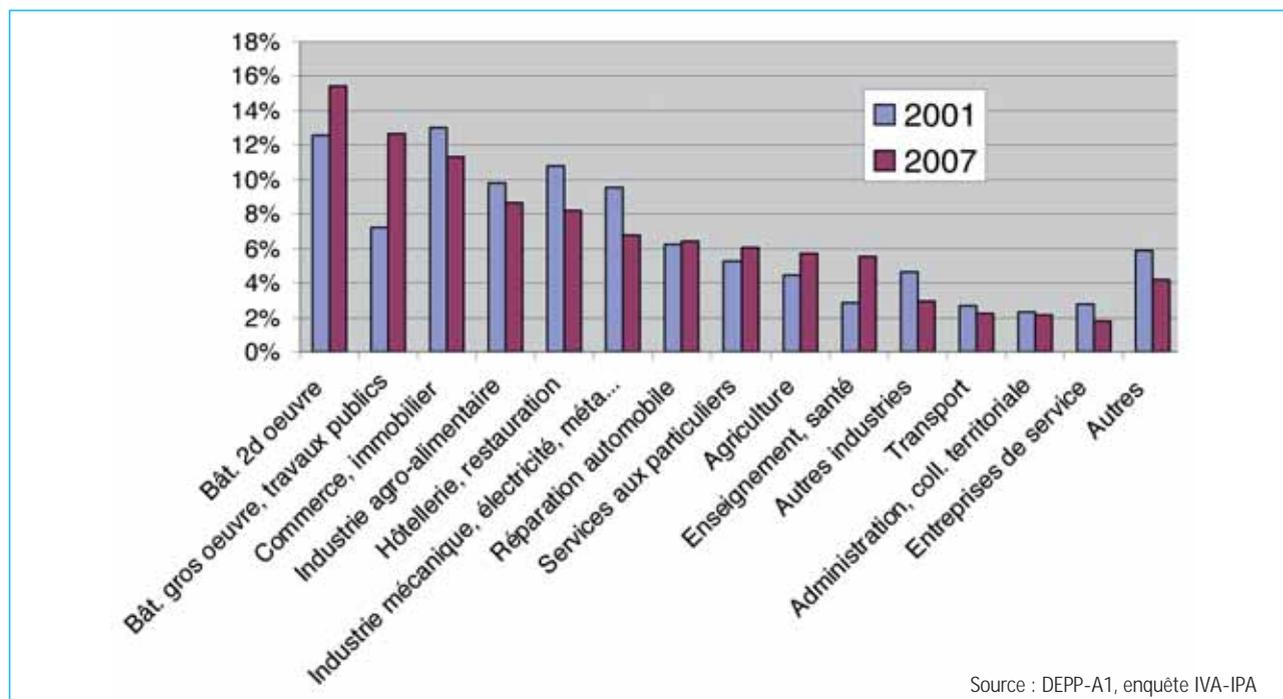
Les sortants d'apprentissage sont plus souvent employés dans le bâtiment (28 %) que les sortants de lycée (16 %). L'industrie agro-alimentaire (y compris les commerces de bouche) est aussi un des cinq premiers pourvoyeurs d'emploi des apprentis, alors qu'il ne figure qu'en huitième position chez les lycéens.

Inversement, ces derniers travaillent plus souvent dans le secteur du commerce (14 % contre 11 % des sortants d'apprentissage), dans l'hôtellerie-restauration (12 % contre 8 %) et dans le secteur de l'"industrie mécanique, électricité, métallurgie" (11 % contre 7 %).

Graphique 12 : Répartition des sortants de lycée en emploi par secteur d'activité



Graphique 13 : Répartition des sortants d'apprentissage en emploi par secteur d'activité



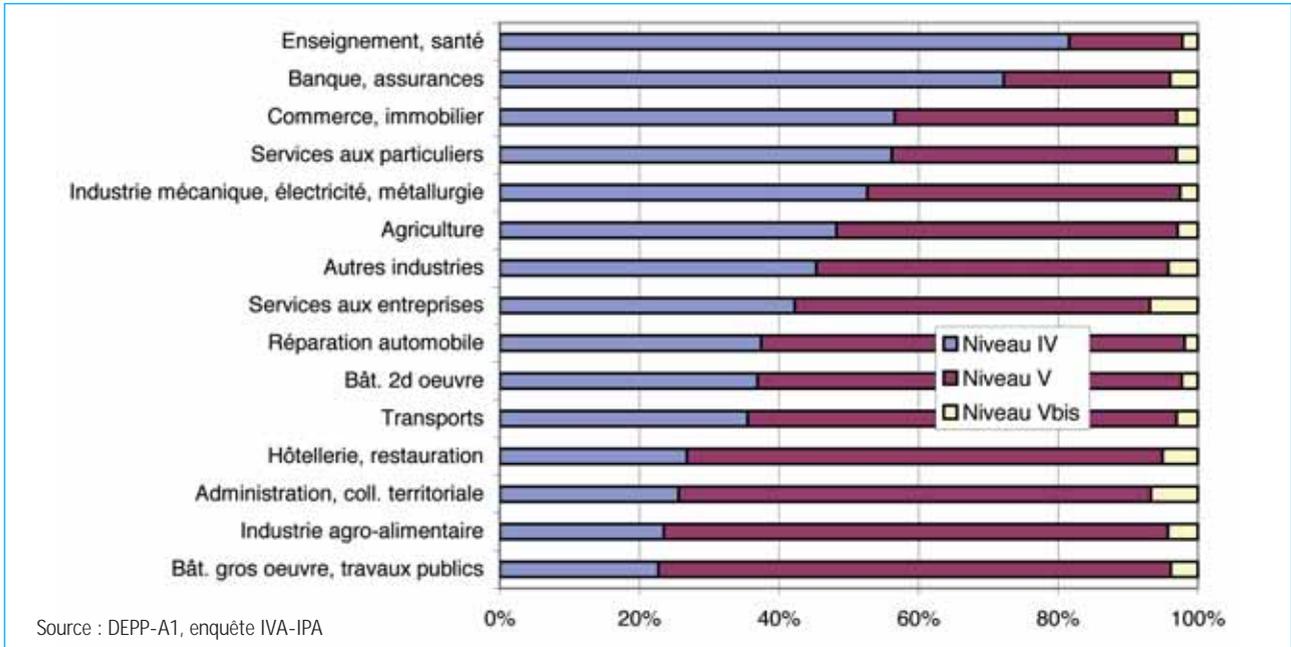
1. La répartition des emplois par niveau de formation est très variable selon les secteurs d'activité

En moyenne, 53 % des sortants de lycée en emploi ont un niveau IV (baccalauréat ou brevet professionnels) contre 38 % pour les apprentis.

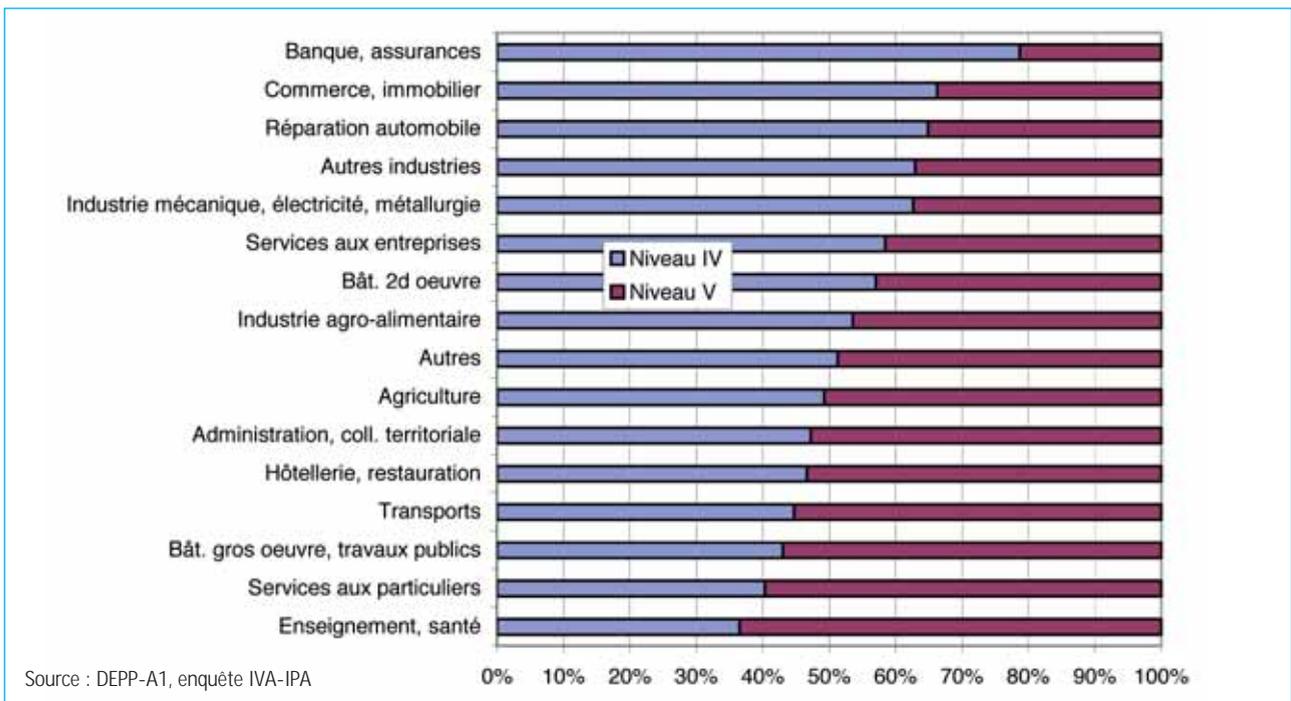
Il n'en reste pas moins que de nombreux secteurs emploient une majorité de jeunes au niveau V.

- les secteurs du gros œuvre du bâtiment, de l'agro-alimentaire et de l'hôtellerie-restauration ont embauché les trois-quarts des apprentis au niveau V ;
- chez les sortants de lycée, les secteurs des services aux particuliers et du gros œuvre du bâtiment, ont embauché environ 6 jeunes sur 10 au niveau V.

Graphique 14 : Répartition des apprentis en emploi par secteurs d'activité et par niveaux de formation en 2007



Graphique 15 : Répartition des sortants de lycée en emploi par secteurs d'activité et par niveaux de formation en 2007



L'offre scolaire joue un rôle important dans la répartition des sortants entre les niveaux IV et V, en particulier lorsque sont comparées les situations entre voie scolaire et apprentissage. Ainsi :

- dans le secteur "enseignement, santé", plus de 7 apprentis sur 10 ont préparé un brevet professionnel de préparateur en pharmacie car ce diplôme de niveau IV n'existe que par la voie de l'apprentissage ;
- la même explication est valable pour les services aux particuliers, avec la présence du brevet professionnel coiffure exclusivement en apprentissage.

2. Une concordance plutôt satisfaisante entre domaines de formation et secteurs d'activité

Dans la plupart des secteurs d'activité, environ la moitié des jeunes en emploi est diplômée dans un domaine de formation lié à ce secteur. Par exemple, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, 48 % des lycéens en emploi ont été formés dans le domaine de l'"accueil, hôtellerie, tourisme".

Ce n'est cependant pas le cas dans les secteurs des services aux entreprises et de l'administration et des collectivités territoriales, dans lesquels l'éventail des métiers est plus vaste.

Tableau 4 : Répartition des apprentis en emploi par secteurs d'activité et par groupes de spécialités en 2007

Formation	Secteur	Agri-culture	Bât. gros oeuvre, travaux publics	Bât. 2d oeuvre	Industrie mécanique, électricité, métallurgie	Industrie agro-alimentaire	Autres industries	Transports	Commerce, immobilier	Réparation automobile	Hôtellerie, restauration	Administration, coll. territoriale	Enseignement, santé	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Banques, assurances	Autres	ENSEMBLE	Sortants	Taux d'emploi
Agriculture		80%	5%	1%	2%	2%	7%	4%	3%	0%	1%	22%	1%	7%	6%	2%	9%	8%	8%	63%
Agro-alimentaire, cuisine		2%	2%	1%	3%	67%	6%	4%	8%	1%	41%	8%	2%	2%	7%	5%	10%	12%	13%	58%
Energie, génie climatique, plâtrerie		0%	2%	19%	2%	0%	4%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	4%	0%	2%	4%	3%	78%
Spécialités pluritechno. des transformations, matériaux de construction		0%	0%	0%	1%	0%	8%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	1%	0%	71%
Bâtiment : construction et couverture, finitions		2%	57%	32%	3%	2%	5%	5%	1%	0%	1%	8%	1%	2%	7%	2%	6%	14%	13%	68%
Travail du bois et ameublement		1%	10%	23%	1%	1%	12%	2%	1%	0%	0%	3%	0%	1%	3%	0%	3%	6%	5%	74%
Spécialités pluritechno génie civil, mines et carrières		1%	11%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	2%	0%	1%	2%	1%	87%
Matériaux souples		0%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	2%	0%	1%	51%
Electricité, électronique		1%	3%	17%	18%	1%	4%	5%	2%	5%	1%	4%	0%	3%	10%	4%	6%	6%	5%	72%
Moteurs et mécanique auto		4%	3%	1%	13%	1%	6%	13%	2%	60%	1%	6%	1%	2%	8%	2%	10%	7%	7%	67%
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques		2%	4%	4%	46%	2%	13%	17%	2%	29%	1%	4%	1%	2%	9%	4%	7%	8%	7%	71%
Spécialités pluritechnologiques de la production		0%	0%	0%	2%	1%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	71%
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité		0%	1%	0%	1%	1%	2%	39%	1%	1%	0%	4%	0%	3%	6%	33%	3%	2%	2%	73%
Commerce, vente		4%	1%	1%	3%	17%	9%	3%	45%	3%	5%	5%	4%	7%	12%	21%	10%	9%	12%	51%
Communication et information		0%	0%	0%	1%	0%	12%	1%	2%	0%	0%	3%	1%	1%	6%	8%	5%	1%	1%	59%
Accueil, hôtellerie, tourisme		1%	0%	0%	1%	2%	2%	1%	2%	0%	43%	5%	1%	2%	3%	2%	3%	5%	6%	53%
Coiffure		0%	0%	0%	0%	1%	2%	1%	20%	0%	2%	2%	2%	55%	4%	5%	12%	7%	8%	56%
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle		2%	0%	0%	1%	1%	2%	3%	9%	0%	1%	22%	84%	10%	4%	9%	11%	8%	6%	77%
Services à la collectivité		0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	7%	2%	1%	0%	0%	61%
TOTAL		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	64%

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

Tableau 5 : Répartition des apprentis en emploi par groupes de spécialités et par secteurs d'activité en 2007

Secteur / Formation	Agri-culture	Bât. gros oeuvre, travaux publics	Bât. 2d oeuvre	Industrie mécanique, électricité, métallurgie	Industrie agro-alimentaire	Autres industries	Transports	Commerce, immobilier	Réparation automobile	Hôtellerie, restauration	Administration, coll. territoriale	Enseignement, santé	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Banques, assurances	Autres	TOTAL
Agriculture	57%	8%	2%	2%	3%	3%	1%	4%	0%	1%	6%	1%	6%	1%	0%	4%	100%
Agro-alimentaire, cuisine	1%	2%	1%	2%	48%	2%	1%	7%	0%	28%	2%	1%	1%	1%	0%	3%	100%
Energie, génie climatique, plâtrerie, peintures, plâtrerie, matériaux de construction	0%	6%	77%	4%	1%	3%	1%	1%	0%	1%	1%	1%	1%	2%	0%	2%	100%
Spécialités des transformations, matériaux de construction	0%	1%	5%	11%	3%	45%	1%	12%	0%	1%	2%	1%	5%	2%	0%	10%	100%
Bâtiment : construction et couverture, finitions	1%	52%	36%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	1%	0%	1%	1%	0%	2%	100%
Travail du bois et ameublement	1%	22%	60%	2%	1%	6%	1%	2%	0%	1%	1%	0%	1%	1%	0%	2%	100%
Spécialités pluritechno, génie civil, mines et carrières	3%	78%	5%	1%	0%	1%	2%	3%	0%	1%	1%	0%	2%	2%	0%	2%	100%
Matériaux souples	0%	1%	4%	1%	3%	28%	1%	10%	2%	3%	1%	3%	17%	3%	0%	23%	100%
Electricité, électronique	1%	7%	44%	21%	1%	2%	2%	5%	5%	1%	2%	0%	3%	3%	0%	4%	100%
Moteurs et mécanique auto	3%	6%	2%	12%	2%	2%	4%	3%	53%	1%	2%	0%	2%	2%	0%	5%	100%
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	1%	6%	8%	39%	3%	5%	5%	2%	23%	1%	1%	0%	2%	2%	0%	3%	100%
Spécialités pluritechnologiques de la production	0%	1%	4%	41%	14%	25%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	2%	6%	0%	4%	100%
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	1%	5%	2%	5%	3%	3%	42%	6%	3%	1%	4%	1%	7%	5%	4%	5%	100%
Commerce, vente	2%	1%	1%	2%	15%	3%	1%	54%	2%	5%	1%	2%	4%	2%	1%	4%	100%
Communication et information	1%	2%	2%	3%	3%	27%	2%	16%	1%	3%	5%	6%	5%	8%	2%	14%	100%
Accueil, hôtellerie, tourisme	1%	1%	0%	1%	4%	1%	0%	4%	0%	76%	2%	2%	2%	1%	0%	2%	100%
Coiffure	0%	0%	0%	0%	2%	1%	0%	33%	0%	3%	1%	2%	49%	1%	0%	7%	100%
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	2%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	13%	0%	1%	6%	59%	8%	1%	0%	6%	100%
Services à la collectivité	1%	2%	0%	4%	2%	1%	6%	5%	0%	3%	7%	11%	9%	38%	1%	10%	100%
ENSEMBLE	6%	13%	15%	7%	9%	3%	2%	11%	6%	8%	2%	6%	6%	2%	0%	4%	100%

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

Tableau 6 : Répartition des lycéens en emploi par secteurs d'activité et par groupes de spécialités en 2007

Secteur / Formation	Agri-culture	Bât. gros oeuvre, travaux publics	Bât. 2d oeuvre	Industrie mécanique, électricité, métallurgie	Industrie agro-alimentaire	Autres industries	Transports	Commerce, immobilier	Réparation automobile	Hôtellerie, restauration	Administration, collectivités territoriale	Enseignement santé	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Banque, assurances	Autres	ENSEMBLE	Sortants	Taux d'emploi
Agro-alimentaire, cuisine	1%	1%	0%	0%	9%	1%	0%	1%	0%	12%	2%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	3%	41%
Energie, génie climatique, plâtrerie	0%	3%	18%	3%	2%	4%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	3%	0%	3%	3%	3%	56%
Spécialités pluritechno. des transformations, matériaux de construction	1%	1%	1%	1%	1%	7%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	2%	1%	1%	52%
Bâtiment : construction et couverture, finitions	5%	20%	12%	2%	1%	2%	2%	1%	1%	0%	1%	0%	1%	1%	1%	2%	4%	4%	45%
Travail du bois et ameublement	4%	8%	24%	1%	3%	8%	1%	1%	0%	0%	3%	1%	1%	2%	1%	3%	4%	4%	54%
Spécialités pluritechno génie civil, mines et carrières	0%	17%	2%	0%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	3%	1%	2%	2%	2%	61%
Matériaux souples	2%	0%	0%	0%	3%	7%	0%	3%	0%	2%	2%	2%	3%	2%	1%	3%	2%	3%	31%
Electricité, électronique	10%	13%	23%	21%	8%	10%	10%	5%	5%	3%	9%	4%	6%	13%	4%	10%	10%	9%	55%
Motors et mécanique auto.	21%	7%	2%	8%	3%	4%	6%	2%	58%	1%	4%	1%	2%	4%	1%	6%	6%	5%	56%
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	12%	10%	8%	46%	11%	17%	12%	4%	20%	3%	9%	3%	5%	11%	4%	13%	12%	11%	56%
Spécialités pluritechnologiques de la production	0%	1%	1%	2%	2%	2%	1%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	1%	1%	61%
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	16%	9%	3%	5%	14%	9%	51%	12%	6%	6%	14%	8%	8%	15%	21%	11%	11%	11%	48%
Commerce, vente	9%	3%	3%	3%	18%	9%	7%	44%	4%	8%	7%	5%	9%	12%	25%	11%	12%	13%	46%
Communication et information	9%	4%	3%	4%	13%	12%	5%	12%	4%	7%	19%	17%	12%	16%	27%	13%	10%	12%	40%
Accueil, hôtellerie, tourisme	3%	1%	0%	1%	5%	1%	1%	2%	0%	48%	4%	3%	2%	2%	3%	4%	7%	6%	54%
Coiffure	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	4%	0%	1%	1%	1%	17%	1%	1%	3%	2%	2%	48%
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	4%	1%	1%	1%	6%	3%	2%	7%	1%	5%	17%	45%	28%	7%	10%	9%	8%	8%	48%
Services à la collectivité	2%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	2%	4%	5%	3%	5%	0%	3%	2%	3%	34%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	49%

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

Tableau 7 : Répartition des lycéens en emploi par groupes de spécialités et par secteurs d'activité en 2007

Secteur / Formation	Agri culture	Bât. gros oeuvre, travaux publics	Bât. 2d oeuvre	Industrie mécanique, électricité, métallurgie	Industrie agro-alimentaire	Autres industries	Trans ports	Immobilier, commerce	Réparation automobile	Hôtellerie, restauration	Administration, collectivités territoriale	Ensei gnement, santé	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Banque, assurances	Autres	TOTAL
Agro-alimentaire, cuisine	1%	2%	0%	1%	19%	2%	0%	4%	0%	55%	3%	3%	2%	1%	0%	5%	100%
Energie, génie climatique, plasturgie	0%	8%	48%	10%	3%	7%	2%	5%	0%	2%	2%	2%	2%	4%	0%	7%	100%
Spécialités pluritechno, des transformations, matériaux de construction	1%	5%	10%	10%	5%	32%	3%	9%	0%	3%	1%	2%	3%	3%	0%	13%	100%
Bâtiment : construction et	2%	42%	29%	6%	2%	3%	3%	3%	1%	1%	1%	0%	1%	2%	0%	4%	100%
Travail du bois et ameublement	1%	15%	48%	3%	4%	9%	1%	3%	0%	1%	3%	1%	2%	2%	0%	7%	100%
Spécialités pluritechno, génie civil, mines et carrières	0%	56%	7%	2%	1%	3%	2%	6%	0%	2%	2%	2%	3%	6%	0%	7%	100%
Matériaux souples	1%	1%	1%	2%	8%	18%	1%	23%	1%	12%	3%	5%	9%	4%	0%	11%	100%
Electricité, électrotechnique	1%	10%	19%	22%	4%	5%	5%	7%	1%	4%	3%	2%	3%	6%	0%	8%	100%
Moteurs et mécanique auto	5%	10%	3%	16%	3%	4%	5%	4%	31%	2%	3%	1%	2%	3%	0%	9%	100%
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	1%	6%	5%	40%	5%	7%	5%	5%	5%	2%	3%	1%	2%	4%	0%	9%	100%
Spécialités pluritechnologiques de la production	1%	5%	5%	28%	13%	14%	3%	6%	2%	2%	3%	3%	2%	4%	0%	9%	100%
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	2%	6%	2%	5%	7%	4%	22%	15%	2%	7%	5%	4%	4%	6%	1%	8%	100%
Commerce, vente	1%	2%	2%	3%	8%	4%	3%	49%	1%	7%	2%	3%	4%	4%	1%	7%	100%
Communication et information	1%	3%	2%	4%	7%	6%	3%	17%	1%	9%	8%	11%	7%	8%	2%	11%	100%
Accueil, hôtellerie, tourisme	1%	1%	0%	1%	4%	1%	1%	3%	0%	77%	2%	3%	2%	1%	0%	4%	100%
Coiffure	0%	0%	0%	1%	2%	2%	0%	25%	0%	6%	1%	2%	46%	2%	0%	11%	100%
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation	1%	1%	1%	1%	4%	2%	1%	12%	0%	7%	8%	32%	18%	4%	1%	8%	100%
Services à la collectivité	1%	2%	2%	3%	4%	3%	1%	4%	0%	15%	10%	17%	10%	14%	0%	14%	100%
ENSEMBLE	1%	8%	8%	11%	5%	5%	5%	14%	3%	12%	4%	6%	6%	4%	1%	8%	100%

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

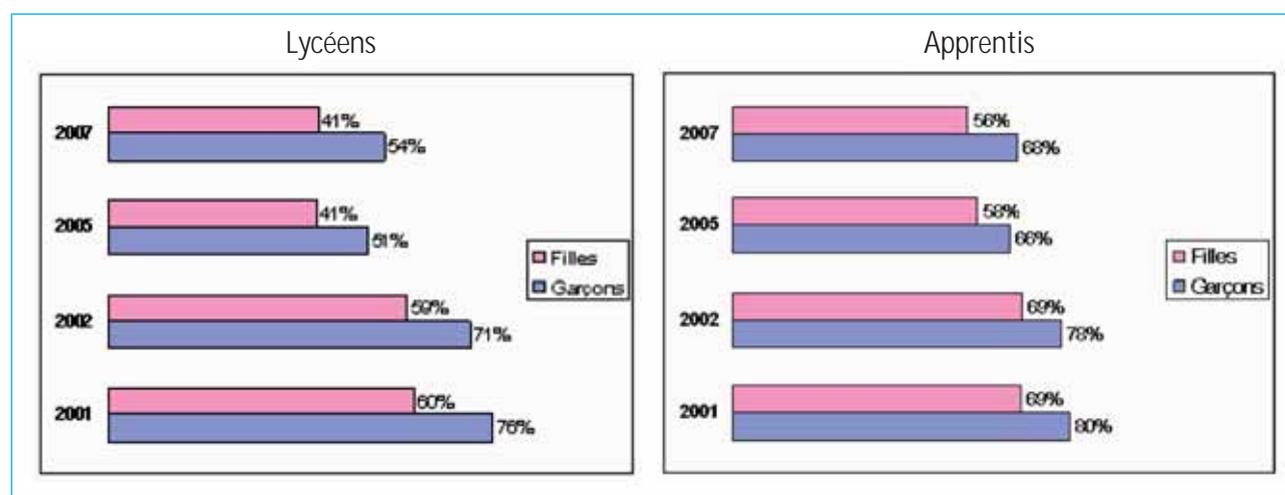
IV. Des inégalités significatives selon le sexe

Si la polarisation des secteurs d'activité en fonction du sexe est persistante alors même que le taux d'activité augmente²⁶, cette segmentation par sexe trouve une origine dès la formation initiale, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur les taux d'emploi respectifs des filles et des garçons sortant du système scolaire ou d'apprentissage.

1. Le taux d'emploi des filles est inférieur à celui des garçons quels que soient le diplôme et le mode de formation

En 2007, le taux d'emploi des lycéennes est de 41 %, soit treize points de moins que celui de leurs collègues masculins. L'écart est similaire chez les apprentis.

Graphique 16 : Évolution du taux d'emploi selon le sexe

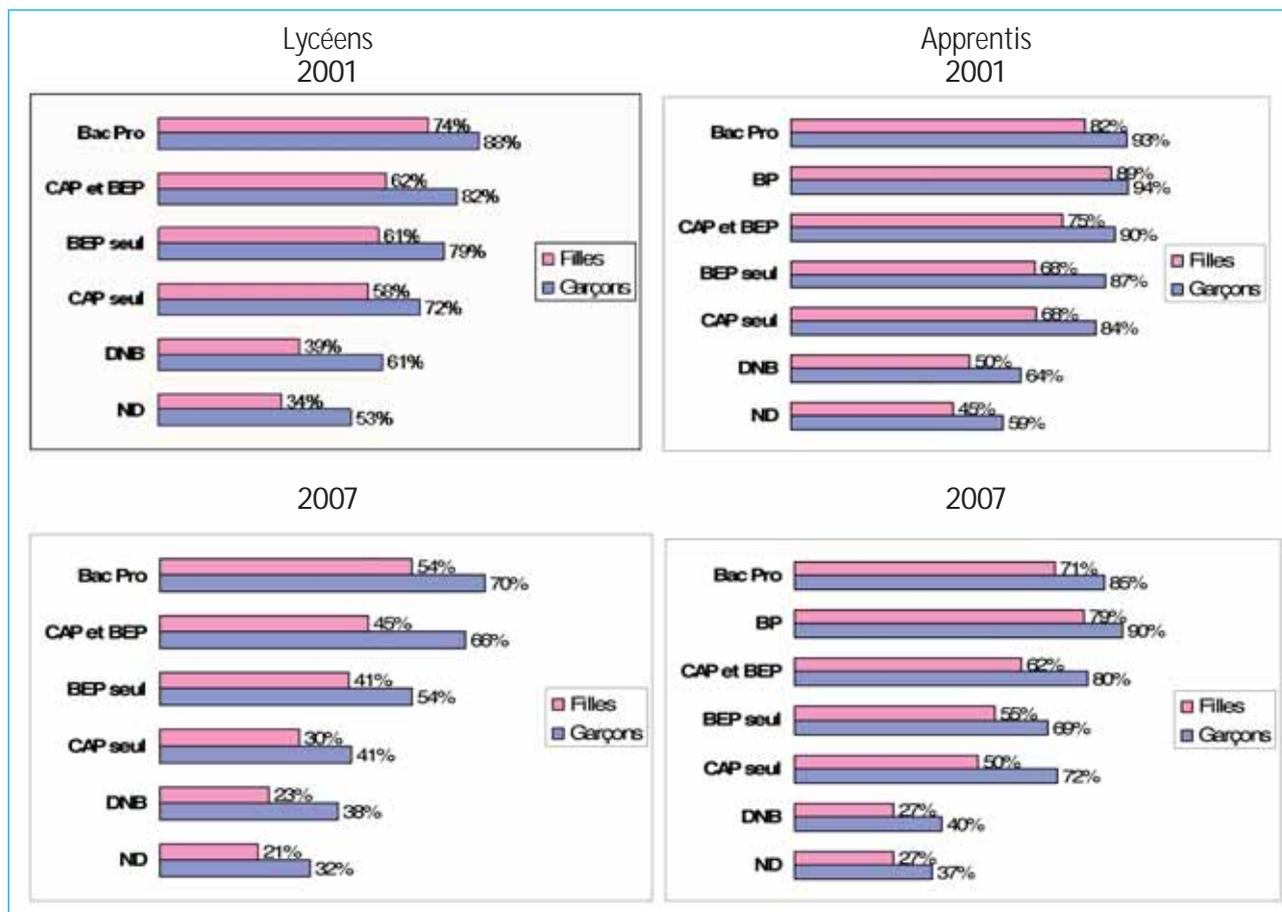


Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

²⁶ Christel Gilles et Isabelle Terraz, mars 2008, *Réduire la segmentation hommes/femmes du marché du travail en Europe : quels leviers d'action ?*, Centre d'analyse stratégique, Note de Veille n°92.

Les écarts de taux d'emploi entre les garçons et les filles sont élevés pour l'ensemble des niveaux de formation et des diplômes préparés (entre 11 et 18 points d'écart).

Graphique17 : Évolution du taux d'emploi des lycéens selon le genre et le diplôme



Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

L'élévation du niveau de formation atténue l'écart entre filles et garçons.

Comparés à ceux des non diplômés, des titulaires du diplôme national du brevet ou d'un CAP-BEP, les écarts de taux d'emploi entre filles et garçons pour les diplômés du baccalauréat ou du brevet professionnels sont relativement plus faibles.

Pour autant, l'effet positif du niveau de formation n'atténue qu'en partie celui de la structure des emplois par secteur d'activité.

2. Les filles sont plus nombreuses dans les "Services", les garçons dans la "Production"

L'analyse des effectifs et des sortants de l'enseignement professionnel par groupes de spécialités montre clairement la segmentation par sexe dans la formation suivie : 80 % des garçons figurent dans les groupes de spécialités "Production" ; 75 % des filles dans les groupes de spécialités "Services"²⁷.

²⁷ Certains groupes de spécialités attirent presque exclusivement des garçons ("moteurs et mécanique automobile" par exemple), alors que d'autres connaissent une très forte concentration des effectifs de filles ("coiffure et esthétique" et "secrétariat, bureautique" par exemple).

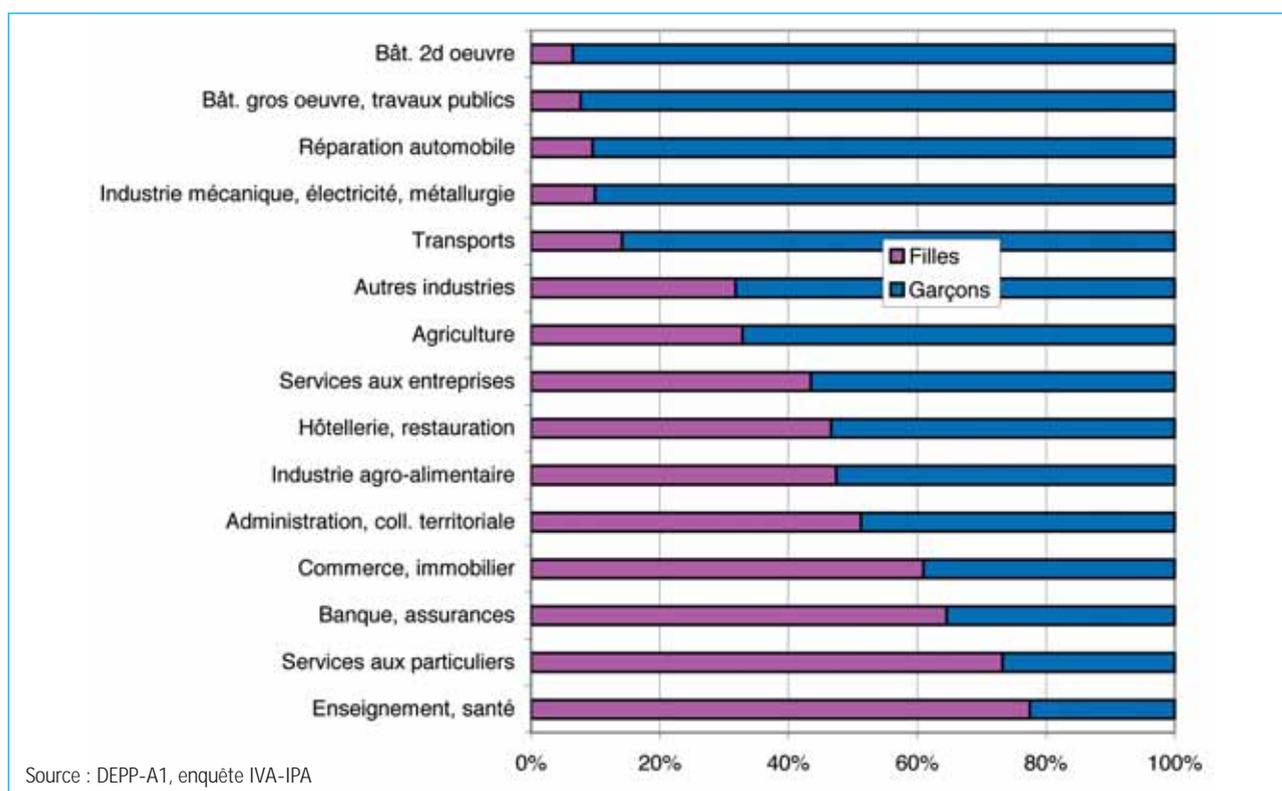
Cette segmentation est très marquée dans de nombreux secteurs d'activité :

- ▶ les garçons sont très présents dans les secteurs du bâtiment et de la réparation automobile ;
- ▶ inversement, les secteurs de la santé et des services aux particuliers emploient le plus de filles (principalement maisons de retraite, hôpitaux, et écoles ; salons de coiffure et services d'aide à la personne).

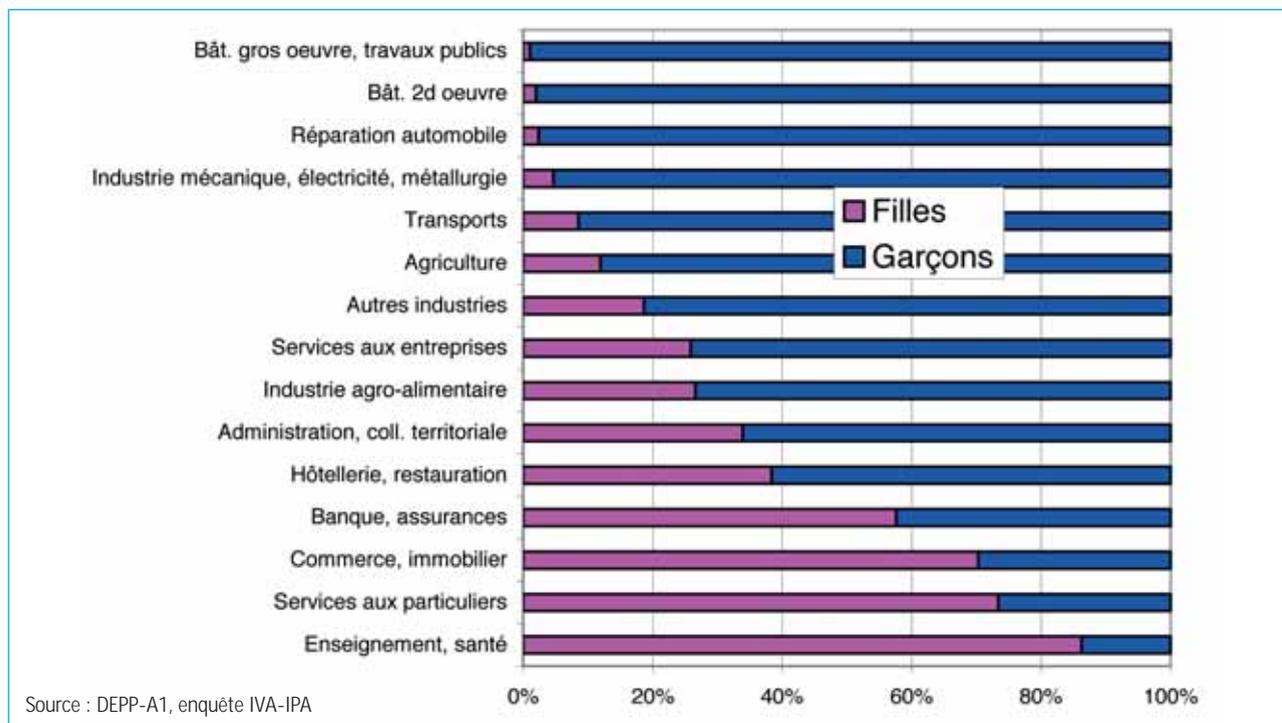
Au contraire, certains secteurs emploient autant de filles que de garçons, comme dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la banque et de l'assurance.

Cette segmentation est un peu plus marquée pour les sortants d'apprentissage que pour les lycéens: si, en moyenne, 28 % des sortants de l'apprentissage en emploi sont des filles, celles-ci représentent environ 2 % des effectifs dans les secteurs du bâtiment et de la réparation automobile et 5 % dans l'industrie mécanique, électricité, métallurgie". Les filles représentent 7 % des effectifs de sortants de lycée en emploi dans le bâtiment, et 10 % dans la réparation automobile et l'industrie mécanique, électricité, métallurgie". A l'opposé, dans le secteur "enseignement, santé", 86 % des sortants d'apprentissage et 78 % des sortants de lycée en emploi sont des filles.

Graphique 18 : Répartition des sortants de lycée en emploi par secteur d'activité selon le sexe (2007)



Graphique 2 : Répartition des sortants de CFA en emploi par secteurs d'activité selon le sexe (2007)

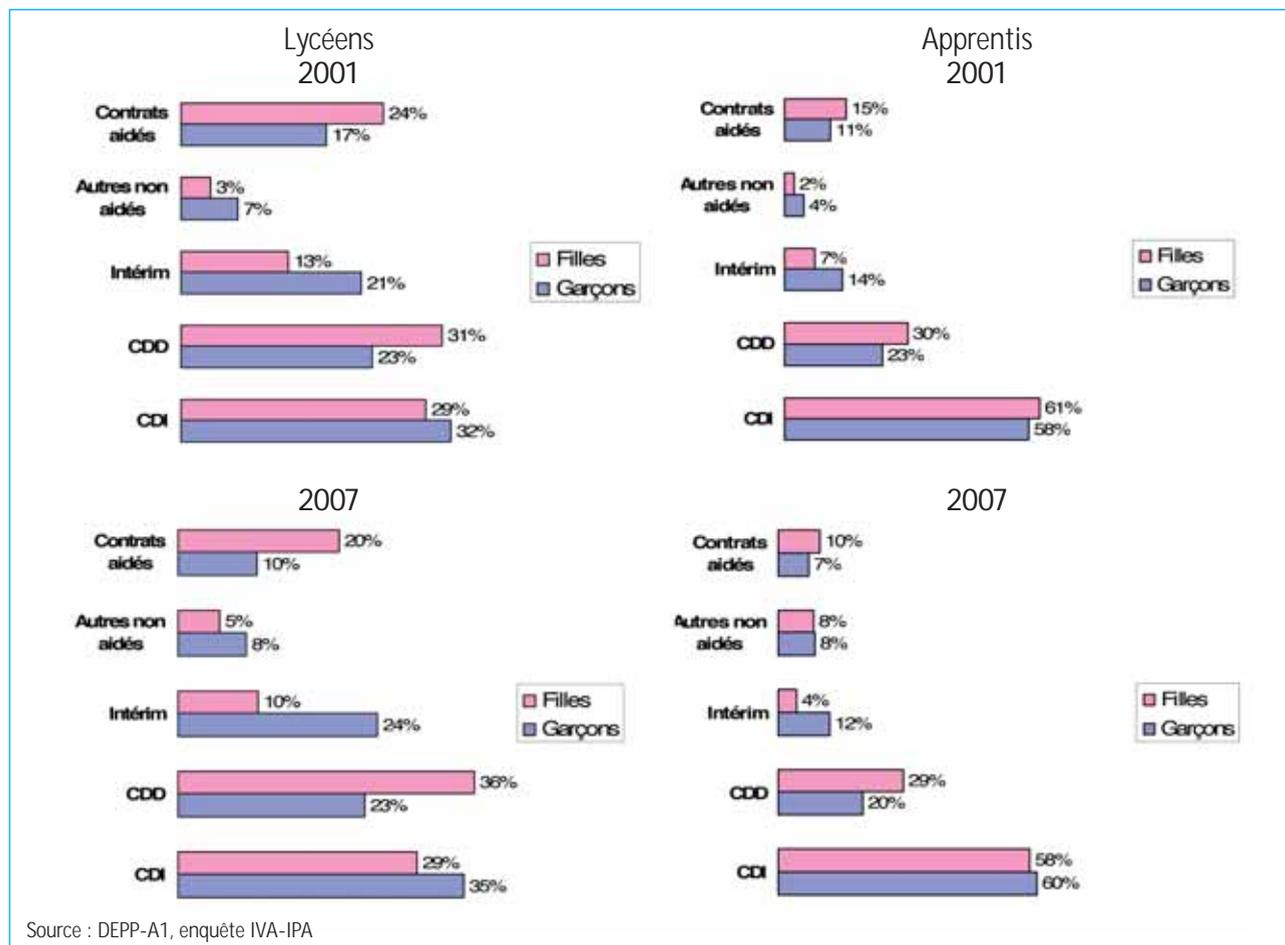


3. Les CDD sont surreprésentés pour les filles (spécificité des services), tandis que l'intérim l'est plus pour les garçons (spécificité de la production)

En 2007, parmi les lycéennes en emploi sept mois après leur sortie de l'enseignement professionnel, près de 29 % ont été recrutées sur un contrat à durée indéterminée. Les apprenties ont deux fois plus de chance d'être recrutées en CDI, soit une proportion de près de 60 % des contrats de travail en CDI. Au regard de ce critère, il existe de faibles écarts entre les filles et les garçons sortant des formations par voie scolaire ou d'apprentissage. En revanche, des différences importantes existent au regard du poids de l'intérim et des contrats à durée déterminée.

- En effet, en 2007, la proportion de filles occupant des emplois en CDD était de 36 % chez les lycéennes et de 29 % chez les apprenties. Par rapport à 2001, cette proportion est restée stable pour les apprenties alors qu'elle a augmenté de cinq points pour les lycéennes. Ces proportions de contrat en CDD sont largement supérieures à celles constatées pour les garçons : 23 % en 2001 et 2007 pour les lycéens ; 20 % en 2001 et 23 % en 2007 pour les apprentis. Ces écarts s'expliquent en grande partie par l'effet de structure des emplois qui se caractérisent par une plus grande présence des filles dans les secteurs des services. Or, c'est dans ces secteurs que les emplois à durée déterminée se développent le plus.
- La proportion des filles recrutées en intérim est relativement plus faible que celle enregistrée pour les garçons. Pour les jeunes issus des formations en apprentissage comme pour ceux issus de la voie scolaire, il y a en effet au moins deux fois plus de garçons que de filles en missions d'intérim. Les garçons étant dans leur majorité formés dans les groupes de spécialités de la "Production" et recrutés principalement dans les secteurs de l'industrie.

Graphique 20 : Evolution du taux d'emploi des lycéens selon le genre et le diplôme



Conclusion

Quel que soit le contexte retenu²⁸ :

- le taux d'emploi est plus élevé au sein d'une filière pour les bacs pros : près de 20 points d'écart en 2007 entre les sortants de bacs pros et les CAP-BEP ;
- le taux d'emploi des apprentis est très supérieur à celui des lycéens : 64 % contre 49 % ;
- les écarts ont tendance à s'accroître sur la période retenue (2001-2007).

Par filière, le taux d'emploi dans les groupes de spécialités "Production" est généralement supérieur à celui enregistré dans les "Services", quel que soit le niveau de diplôme. Notons que quelques secteurs d'activités concentrent l'essentiel de l'insertion. Cinq d'entre eux ont embauché 50 % des apprentis en emploi ; six (dont quatre similaires à ceux des apprentis) représentent 50 % des lycéens embauchés.

Au sein d'une même filière, la part des diplômés de niveau IV devrait intuitivement peser sur le taux d'insertion des sortants : plus les titulaires d'un bac pro sont nombreux par rapport aux titulaires d'un CAP-BEP, plus le taux d'emploi dans cette filière devrait être élevé. Or, on observe que cet élément n'est pas globalement décisif. Sous réserve d'approfondissement nécessaire sur le mécanisme en jeu, il apparaît que le tissu des entreprises et leur pratique pourraient significativement différer en termes de besoins de recrutement.

Le taux d'emploi des filles est inférieur à celui des garçons quel que soit le niveau de formation. Les filles sont à plus de 87 % dans les groupes de spécialités

"Services" et plus de 70 % des garçons sont dans les groupes de spécialités "Production". Mais leur taux d'emploi en contrat à durée indéterminée est équivalent à celui des garçons. Une proportion plus grande des filles est recrutée en contrat à durée déterminée, ce qui est spécifique aux domaines des services où les filles sont majoritaires. Et une proportion plus grande de garçons est recrutée sur des missions d'intérim, modalité plus spécifique aux domaines de la "Production" où les garçons sont majoritaires.

Les taux d'emploi des jeunes issus des formations professionnelles présentent de fortes disparités selon les régions. Celles-ci reflètent en grande partie la situation globale de l'emploi dans les régions ainsi que leur degré de spécialisation en termes d'activités de production et de services. Les taux d'emploi sont particulièrement faibles dans les régions du Nord et du sud de la France ainsi que dans les départements d'Outre-Mer qui enregistrent les taux d'emploi les plus bas. Cette situation pose également la question de la mobilité géographique des jeunes, qui demeure encore faible à ces niveaux de formation.

Parmi les critères de l'employabilité retenus figure aussi la rémunération. Les salaires d'embauche des différentes populations restent proches que l'on retienne la segmentation apprentis versus lycéens ou bacs pro versus CAP-BEP.

Au terme de la mission, les choix opérés par le ministère de l'Éducation nationale sont confortés : l'apprentissage en lycée (EPL), les programmes de découverte professionnelle et la volonté d'élever le niveau de qualifi-

²⁸ Ces résultats pourraient être faussés par des échantillons de population aux caractéristiques différentes. Or, l'analyse économétrique sur données individuelles (cf. annexe 7) confirme ces résultats "toutes choses égales par ailleurs".

cation par la montée en puissance des bacs pros en trois ans sont justifiés par l'analyse des différents taux d'emploi suivant le niveau de diplôme ou la voie choisie (lycée *versus* apprentissage) :

- ▶ le développement de l'apprentissage est conforté par l'insertion plus aisée des diplômés suivant cette voie. Soulignons cependant le besoin d'articuler une telle orientation avec l'élévation du niveau de qualification. En effet, plus souvent que les élèves des lycées professionnels, les apprentis arrêtent leurs études une fois le premier diplôme acquis ;
- ▶ l'élévation du niveau de qualification par la poursuite des études à travers un bac pro accessible en trois ans trouve une justification forte dans une insertion supérieure avec un diplôme plus élevé²⁹. La seule réserve concerne l'impact quantitatif anticipé d'une telle orientation. En effet, le rendement de ces années d'études supplémentaires semble varier suivant les secteurs professionnels. Surtout, l'écart qui s'est creusé entre niveaux de diplôme, alors même que les salaires restent pour leur part homogènes, semble indiquer le risque d'un effet d'éviction des jeunes de niveau V.

Les nuances exprimées ci-dessus n'oblitérent pas la portée de l'orientation principale, mais rendent compte du besoin d'articuler les choix retenus avec les spécificités des groupes de spécialités et des régions (bassins d'emploi).

Au total, une telle mission doit permettre de mieux répondre aux besoins des élèves et des familles qui cherchent des repères parmi les 450 diplômes délivrés au moment des choix d'orientation. La diffusion d'une telle information au sein des actions déjà mises en œuvre contribuera à la réussite des élèves qui pourront décider de leur projet en connaissance de cause. Cet impératif s'impose en premier lieu pour les sortants sans diplômes, encore trop nombreux. L'efficacité du système éducatif, le bien-être des jeunes et l'avenir de la Nation en dépendent.

²⁸ Cf. annexes 10 et 11.

Liste des annexes

ANNEXE 1	▶ Lettre de saisine	p. 55
ANNEXE 2	▶ Remerciements.....	p. 57
ANNEXE 3	▶ La formation professionnelle initiale du second degré.....	p. 59
ANNEXE 4	▶ Evolution des effectifs inscrits dans l'enseignement professionnel initial du second degré : les faits marquants.....	p. 60
ANNEXE 5	▶ Profils des sortants de l'enseignement professionnel.....	p. 61
ANNEXE 6	▶ Projections des effectifs de l'enseignement professionnel à l'horizon 2015.....	p. 67
ANNEXE 7	▶ Probabilité d'être en emploi et gains salariaux des lycéens et des apprentis.....	p. 68
ANNEXE 8	▶ Quelles opinions portent les jeunes issus de l'enseignement professionnel sur leur formation et leur orientation ?.....	p. 70
ANNEXE 9	▶ Présentation des enquêtes « Insertion dans la Vie Active » (IVA) et Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA).....	p. 72
ANNEXE 10	▶ Nomenclature officielle des spécialités de formation (NSF).....	p. 73
ANNEXE 11	▶ Taux d'emploi des lycéens par spécialités de formation et plus haut diplôme obtenu 2006-2007 (NSF, niveau 100)	p. 74
ANNEXE 12	▶ Taux d'emploi des apprentis par spécialités de formation et plus haut diplôme obtenu 2006-2007 (NSF, niveau 100).....	p. 75

Annexe 1 - Lettre de saisine



Le Ministre

Paris, le 14 NOV. 2007

Monsieur le Ministre, *m m du Éric*,

La responsabilité de l'école n'est pas seulement de transmettre aux élèves les connaissances et les compétences qui les accompagneront tout au long de leur vie professionnelle. Elle doit également leur apporter toute l'information nécessaire pour leur permettre de réussir leur orientation dans les différentes filières d'enseignement, puis leur insertion sur le marché du travail.

Malgré les progrès indéniables accomplis dans ce sens par l'institution scolaire au cours des dernières décennies, trop d'élèves quittent encore le système scolaire sans diplôme ni qualification. Face à cette difficulté persistante, l'objectif fixé par le Président de la République est très clair : permettre à chaque élève d'obtenir une qualification reconnue et pourvue de réelles perspectives d'emploi.

Dans cette perspective, j'ai récemment engagé un plan de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel, qui s'appuie notamment sur la généralisation des cursus de baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième, afin d'harmoniser les temps de formation entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique.

.../...

Monsieur Éric BESSON
Secrétaire d'Etat chargé de la Prospective
et de l'évaluation des politiques publiques
35, rue Saint-Dominique
75007 Paris

110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

La nécessité d'une coopération accrue entre la filière professionnelle et les branches professionnelles correspondantes est évidente, et elle doit viser à renforcer l'employabilité des différentes composantes de notre offre de formation. Or ce paramètre reste, pour l'instant, relativement méconnu.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous saisir d'une étude d'évaluation portant sur l'employabilité des filières de l'enseignement professionnel et de ses variations selon la filière professionnelle considérée, le niveau de qualification et de diplôme atteint par l'élève, l'existence de certificats de qualification professionnelle de branche et le mode d'obtention du diplôme, du statut scolaire à la formation continue en passant par la validation des acquis de l'expérience.

Le périmètre de cette étude devra être précisé en concertation avec madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amis



Xavier DARCOS

Annexe 2 - Remerciements

La réalisation de ce rapport a bénéficié de la contribution des membres de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Bureau des études statistiques sur l'alternance, l'insertion des jeunes, la formation continue et les relations éducation-économie-emploi,) et de la Direction générale de l'enseignement scolaire (sous-direction des formations professionnelles) au sein du Ministère de l'Education nationale, ainsi que du Céreq qui a alimenté la mission par des données statistiques issues de l'enquête « Génération 2001 ».

Nous remercions pour leur disponibilité les personnalités sollicitées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

Institution	Service	Nom, fonction
Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq)		Michel QUERE, <i>directeur</i>
		Alberto LOPEZ, <i>Chef du département</i>
		Céline Gasquet, <i>chargée d'études</i>
Ministère de l'Education nationale	Cabinet du ministre	Jean-Marc HUART, <i>conseiller technique</i>
	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)	Daniel VITRY, <i>directeur</i>
		Pascale Pollet, <i>Chef du Bureau</i>
		Christophe Jagers, <i>Chargé d'étude</i>
	Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)	Jean-Marc GOURSOLAS, <i>chef de service, adjoint au directeur</i>
		Elisabeth ARNOLD, <i>sous-directrice</i>
		Brigitte Trocmé <i>Secrétaire Générale Adjointe des CPC</i>
EPLE	Jean-Baptiste FANTUN, <i>professeur agrégé</i>	

Annexe 3 - La formation professionnelle initiale du second degré

a) Qu'est-ce que la formation professionnelle initiale aujourd'hui ?

Les **formations professionnelles** sont celles qui conduisent à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications (RNCP). Elles peuvent être initiales ou continues, s'effectuer sous différents statuts (élève, apprenti, étudiant, stagiaire de la formation continue, salarié). Les diplômes professionnels nationaux sont classés par niveau (du niveau V, tel le certificat d'aptitude professionnelle, au niveau I, tel le diplôme d'ingénieur).

La formation professionnelle **initiale** constitue la première étape de la formation professionnelle tout au long de la vie. Elle regroupe les premières formations qui, avant l'entrée dans la vie active, préparent les jeunes à un emploi d'ouvrier ou d'employé, spécialisé ou qualifié, de travailleur indépendant, de technicien, technicien supérieur, d'ingénieur ou de cadre supérieur des entreprises des divers secteurs économiques.

La formation professionnelle initiale du **second degré** conduit aux niveaux de qualification V et IV. Elle associe à la formation générale un haut niveau de connaissances techniques et peut se dérouler selon deux voies :

- **sous statut scolaire**, dans un lycée professionnel (LP ou LP agricole) ou une section d'enseignement professionnel (SEP) implantée en lycée d'enseignement général et technologique ou polyvalent ; on désigne en général cette modalité de formation sous le terme d'« enseignement professionnel ».
- par **l'apprentissage** où l'apprenti, lié à l'entreprise par un contrat de travail, se forme par alternance dans une entreprise et dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Environ 37 % des élèves de troisième de collège s'orientent vers la voie professionnelle, dont 26,5 % en LP, 3,7 % en LP agricole et 6,7 % en apprentissage. En 2006-2007, plus de 1 100 000 jeunes suivent une formation professionnelle initiale de niveau V et IV, soit environ :

- 800 000 lycéens dont 90 000 dans l'enseignement agricole public et privé,
- 300 000 apprentis,

Environ 1 700 LP, 970 lycées dont 220 de l'agriculture, 1 500 CFA préparent aux diplômes professionnels.

b) Quels sont les principaux acteurs et partenaires de la formation professionnelle initiale ?

La formation professionnelle initiale repose sur une compétence partagée entre :

- l'Etat notamment les ministères chargés de l'éducation, de l'emploi, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports, de la santé...

³⁰ Cette annexe a été préparée par la sous-direction des formations professionnelles, Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'Education nationale

- les collectivités territoriales et les services déconcentrés (rectorats, régions...),
- les partenaires sociaux et les milieux professionnels aux niveaux national, régional, local.

Une concertation permanente est organisée entre l'Etat, les compagnies consulaires, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, les organisations familiales et les représentants de l'enseignement.

Les responsabilités des différents acteurs de l'enseignement professionnel initial

L'Etat	La Région	Les milieux professionnels
<ul style="list-style-type: none"> - élabore les référentiels de certification avec ses partenaires, - définit les règlements d'examen, - délivre les diplômes, - offre des formations variées à des élèves et des apprentis, - recrute, forme et rémunère les enseignants, - contrôle la qualité des formations dispensées, - rend compte des résultats et des moyens utilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> - établit le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF), - assure la construction, l'entretien, l'équipement des lycées, - signe les conventions de création des centres de formation d'apprentis 	<ul style="list-style-type: none"> - contribuent à l'élaboration des diplômes, - accueillent et forment des jeunes en entreprise, - participent à la délivrance des diplômes, - participent au financement des premières formations technologiques et professionnelles par le paiement de la taxe d'apprentissage.

Les divers acteurs se retrouvent dans plusieurs cadres et à plusieurs titres et contribuent notamment :

- **à l'élaboration des diplômes** : les commissions professionnelles consultatives (CPC) sont le lieu de consultation obligatoire des partenaires sociaux pour tous les diplômes professionnels (du CAP au BTS). Cinq ministères ont mis en place des CPC (ou structures équivalentes) : ministères de l'Education nationale, de l'Emploi, de l'Agriculture, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires sociales et de la Santé.

Les CPC, composées de 4 collèges (employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnes qualifiées) sont réparties en vingt champs d'activité économique. Leurs membres se prononcent sur l'opportunité de la création, de la rénovation ou de la suppression d'un diplôme puis sur le contenu des référentiels.

- **à la définition de l'offre de formation régionale** : la loi a confié aux Régions la responsabilité d'élaborer un plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) pour les jeunes et les adultes. Le PRDFP est élaboré en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les partenaires sociaux. Il programme à moyen terme l'offre de formation professionnelle des jeunes et des adultes, les prévisions d'ouvertures et de fermetures de sections et les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience. Ainsi il fait évoluer l'offre régionale de formation et régule la demande sociale de formation et la demande de qualification des entreprises.
- **au financement de l'enseignement professionnel** : l'Etat participe à hauteur de 63,6 % au financement de la dépense d'éducation dont 55,5 % pour le seul ministère de l'éducation nationale. Viennent ensuite les collectivités territoriales (21,2 %), les ménages (7,6 %), les entreprises (6,3 %), les caisses d'allocations familiales (1,2%). L'Etat rémunère les personnels des lycées publics et privés sous contrat (enseignants, personnels administratifs, infirmières, emplois de vie scolaire...) et finance les bourses des élèves. Les régions rémunèrent les personnels ATOSS (agents, techniciens, ouvriers de service...)

et financent les dépenses de construction, d'entretien et d'équipement des lycées mais aussi de transports scolaires et de déplacements des élèves handicapés...

Le financement des CFA est assuré par les régions (55 %), les entreprises (42 %, dont 34 % au titre de la taxe d'apprentissage) et les organismes gestionnaires des centres (3 %).

Les entreprises, sauf les très petites entreprises, contribuent à la formation professionnelle initiale par le paiement d'un impôt appelé « taxe d'apprentissage ». Cette taxe (0,5 % de la masse salariale) est versée à des organismes agréés par l'Etat qui la reversent aux établissements. 52 % sont réservés au financement des CFA. Dans les CFA, elle contribue à financer les salaires, les équipements et les charges courantes. Dans les lycées, elle sert à financer des équipements et activités complémentaires (conférences, voyages d'études...).

- **à la formation et à la certification** : l'entreprise prend en charge une partie de la formation, avec une implication différente selon qu'il s'agit d'un élève ou d'un apprenti. L'entreprise joue le premier rôle dans la formation des apprentis mais un rôle complémentaire dans la formation des élèves. Les professionnels participent également à la certification. Les épreuves portant sur la pratique professionnelle sont corrigées par des professeurs et des représentants du monde professionnel. Le diplôme est délivré par un jury final, dans lequel sont également présents des membres des entreprises. Pour les diplômes professionnels de niveau V (CAP-BEP), c'est un professionnel qui préside le jury de délivrance du diplôme.

c) Les diplômes professionnels de niveaux V et IV

Un diplôme professionnel est une certification dont le cadre général est défini par décret.

Les six diplômes professionnels de niveaux V et IV de l'enseignement professionnel initial

Niveau V	Niveau IV
<ul style="list-style-type: none"> - certificat d'aptitude professionnelle : CAP et CAPA* - brevet d'études professionnelles : BEP et BEPA* - mention complémentaire de niveau V : MC 	<ul style="list-style-type: none"> - baccalauréat professionnel : bac pro - brevet professionnel : BP - brevet des métiers d'art : BMA - mention complémentaire de niveau IV

* (A = agricole)

La part des candidats par diplômes de l'enseignement professionnel initial du second degré

	Nombre de candidats (2005)	Part des candidats		
		élèves	apprentis	autres candidats (*)
CAP	184 113	32,5%	42,5%	25%
BEP	239 611	83%	9%	7%
BMA	460	92%	6%	3%
BP	26 490	0%	59%	41%
MC	10 917	48%	42%	10%
Bac pro	109 937	72%	14%	14%
TOTAL	571 528	61%	24%	15%

* Les autres candidats sont des candidats individuels, des candidats de la formation continue ou de l'enseignement à distance.

Remarque : Les taux de réussite aux examens sont de l'ordre de 75 - 77 % avec des variations notables entre les spécialités. Le baccalauréat professionnel représente 18,9 % de l'ensemble des admis au baccalauréat, toutes séries confondues et 11,7% d'une même génération.

Chaque diplôme comporte diverses spécialités qui correspondent à des professions ou à des champs d'activités. Aux niveaux V et IV, il existe près de 450 spécialités, pour les seuls diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation. Les diplômes de niveaux III et plus (BTS, DUT, DMA licence professionnelle...) relèvent de l'enseignement supérieur et se préparent principalement après un bac technologique ou général.

- **le certificat d'aptitude professionnel (CAP)** : Ce diplôme donne à son titulaire une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié. Il se prépare généralement en deux ans après la troisième. Le CAP dispense un savoir-faire pratique dans des secteurs permettant une insertion professionnelle immédiate. Il existe plus de 200 spécialités pour les métiers de l'artisanat, de la production et des services. Certaines spécialités sont principalement préparées par l'apprentissage (bâtiment, métiers de bouche, réparation automobile...), d'autres par la voie scolaire (prêt-à-porter, agent polyvalent de restauration, esthétique-cosmétique...) et certaines le sont indifféremment. Le CAP se prépare davantage par l'apprentissage : 168 000 apprentis pour 96 000 élèves en 2005-2006. Les meilleurs élèves ou apprentis poursuivent leurs études en brevet professionnel ou en bac professionnel.

- **le brevet d'études professionnelles (BEP)** : il se prépare en deux ans après la troisième, majoritairement sous statut scolaire (420 000 élèves - 42 000 apprentis) et vise une poursuite d'études en baccalauréat professionnel (42 % en 2005) ou en baccalauréat technologique (13 % en 2005).

Une quarantaine de spécialités couvrent des champs assez larges. Les plus demandées sont le secrétariat, la comptabilité, l'électrotechnique, les carrières sanitaires et sociales, la vente. Le BEP dispense un savoir-faire aux exigences technologiques plus élevées qu'en CAP, dans un champ professionnel large. La généralisation du bac professionnel en trois ans devrait conduire à l'extinction du cursus de BEP mais pas à la suppression de la certification qui sera réservée aux jeunes inscrits dans le cursus de baccalauréat professionnel en trois ans.

- **la mention complémentaire (MC)** : Elle permet une spécialisation et une meilleure adaptation à l'emploi. Elle se prépare en 1 an après certains CAP, BEP (50 spécialités) et certains bac professionnels (20 spécialités). Les effectifs restent modestes (environ 6 300 élèves et 5 200 apprentis en 2005-2006).

- **le baccalauréat professionnel (bac pro)** : Ce diplôme se prépare en deux ans après un BEP ou un CAP ou en trois ans après la troisième, principalement sous statut scolaire (192 000 élèves et 35 300 apprentis en 2005-2006). Ses titulaires sont ouvriers, techniciens et employés hautement qualifiés aux compétences techniques élargies et ayant acquis des méthodes de travail modernes et une bonne culture générale. Les spécialités existantes (73 avec les options) favorisent l'insertion dans des secteurs professionnels très variés (commerce, services, restauration, maintenance, secrétariat, comptabilité, productique, bâtiment, électrotechnique, agriculture...) et très spécialisées (horlogerie, bijoux, mode...). La préparation du baccalauréat en trois ans est déjà en cours d'expérimentation.

Ce diplôme vise l'insertion professionnelle directe. Cependant, 37,1 % des lauréats poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. En université, ils échouent très majoritairement. Dans les STS, l'échec est moindre mais néanmoins très élevé, puisque 62% ne parviennent pas au BTS.

- **le brevet professionnel (BP)** : il se distingue du bac professionnel par ses contenus pratiques. C'est un diplôme de métier qui atteste l'acquisition d'une haute qualification et l'aptitude à la gestion d'une entreprise. Il existe 60 spécialités centrées sur des métiers très identifiés (menuisier, cuisinier, fleuriste, styliste visagiste...) et ancrés dans des traditions professionnelles. Il ne permet pas l'accès à l'enseignement supérieur et ne peut être préparé que sous contrat de travail (apprentissage ou formation continue), après un diplôme de niveau V de la spécialité. Les effectifs (43 000 apprentis en 2005-2006) connaissent une hausse régulière qui contribue à l'objectif d'élévation du niveau des qualifications.
- **le brevet des métiers d'art (BMA)** : il se prépare en deux ans après un CAP des métiers d'art. La formation vise à promouvoir l'innovation, à conserver et à transmettre les techniques traditionnelles. Le titulaire du BMA est un technicien et un praticien capable d'effectuer des travaux sous sa seule responsabilité dans un souci constant de qualité esthétique, technique et économique. Il peut intervenir sur des œuvres d'art du patrimoine national. 1 500 jeunes préparent l'une des treize spécialités de ce diplôme (arts de la dorure, du bijou, de la reliure, du verre, de la céramique, graphisme, tapisserie, broderie, ébénisterie...). Les lauréats peuvent accéder au niveau III, par un diplôme des métiers d'art (DMA).

d) Les spécificités de la formation professionnelle initiale

L'enseignement dispensé dans la voie professionnelle comporte de nombreux points communs avec celui des voies générale et technologique : un perfectionnement dans les mêmes disciplines générales et une même préparation au rôle de citoyen. Cependant, la finalité professionnelle implique le recours à des méthodes et des moyens spécifiques.

d.1) - L'organisation des enseignements sous statut scolaire :

Comme tous les lycées, le lycée professionnel offre des enseignements disciplinaires, des activités pluridisciplinaires, une aide individualisée et une possible insertion dans des sections européennes. Il propose les mêmes modalités de vie lycéenne (conseil de la vie lycéenne) que le lycée d'enseignement général et technologique (LEGT). Mais son organisation et ses contenus de formation sont particuliers. Tous les diplômes professionnels, excepté la mention complémentaire, comportent :

- **des enseignements généraux** : lettres, histoire-géographie, mathématiques, langue vivante, arts appliqués, éducation physique et sportive...
- **des enseignements professionnels théoriques et pratiques** définis spécifiquement pour chaque spécialité professionnelle, en termes de compétences, de connaissances et de savoir-faire à maîtriser.
- **des activités de projet** : le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel consiste en la réalisation totale ou partielle d'un produit ou d'un service. La place des enseignements généraux y est sensible. Il est un moyen privilégié pour aider les élèves à acquérir des méthodes de travail et de recherche, à développer l'initiative, le travail d'équipe, le sens de l'organisation, la responsabilité, à renforcer la professionnalisation et la motivation. 120 à 180 h cycle y sont consacrées.
- **des périodes de formation en entreprise (PFE)** : Toutes les formations professionnelles comportent une période de formation en entreprise pour mieux préparer les jeunes aux

emplois. La durée de ces périodes varie selon la finalité du diplôme et selon la spécialité : 12 à 16 semaines en CAP, 3 à 8 semaines en BEP, au moins 12 semaines en MC, 16 à 18 semaines en bac professionnel. Les périodes égales ou supérieures à 8 semaines font l'objet d'une évaluation prise en compte pour la délivrance du diplôme.

- **une organisation horaire spécifique** : Le volume horaire total de formation, y compris le temps passé en entreprise, oscille entre 2 000 et 2 300 heures. L'horaire hebdomadaire est de l'ordre de 33 heures pour les élèves de CAP, 29 à 32 heures pour les élèves de BEP et 30 à 31 heures pour les élèves de baccalauréat professionnel.

Horaires cycles par diplôme de l'enseignement professionnel initial du second degré

	CAP	BEP	Bac pro
Enseignement général	environ 850 h	900 à 970 h	880 à 970 h
Enseignement technologique et professionnel	900 h à 1 020 h	915 à 1 160 h	625 h à 740 h
Périodes en entreprise (PFE en heures)	420 à 560 h	105 à 280 h	560 à 630 h
<i>Volume horaire total avec les PFE</i>	2 300 h	2 020 à 2 300 h	2 150 à 2 220 h

d.2) - La formation par apprentissage :

L'apprenti est un salarié titulaire d'un contrat de travail particulier (contrat d'apprentissage). Il perçoit un salaire y compris lorsqu'il est au CFA (25 % à 78 % du SMIC selon l'âge et le niveau de formation). Il est soumis aux règles du code du travail et aux conventions collectives. La durée du contrat d'apprentissage est en moyenne de deux ans. Pour devenir apprenti, il faut être âgé de 16 à 25 ans. Si l'on est plus âgé ou plus jeune, des dérogations peuvent être accordées sous certaines conditions.

L'apprentissage se distingue par ses modalités particulières de formation :

- une formation alternée : L'apprentissage est une formation qui associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés en CFA. L'entreprise joue le premier rôle dans la formation, puisque l'apprenti y passe 60 à 75 % du temps de formation. L'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage qui l'accompagne, lui transmet ses connaissances et savoir-faire et lui confie des activités de production auxquelles il l'initie et qu'il contrôle. L'horaire annuel minimal de formation en CFA est fixé à 400h en CAP-BEP et 675h en bac professionnel.
- des enseignements disciplinaires : L'organisation des enseignements est laissée à l'initiative des CFA. Les disciplines non évaluées à l'examen peuvent ne pas être enseignées. Les deux tiers de la formation en CFA sont consacrés à l'enseignement général (français, mathématiques, langue vivante, histoire-géographie, éducation physique et sportive...) et à l'enseignement technologique. Le tiers restant est destiné à l'enseignement pratique.
- une pédagogie de l'alternance : cette pédagogie spécifique à l'apprentissage se caractérise par :
 - la priorité donnée à la formation en entreprise : les formateurs de CFA s'appuient sur les vécus en entreprise sur le contexte pour formaliser le modèle explicatif, la règle, la loi, la technique ;

- la répartition des activités entre l'entreprise et l'établissement : elle s'effectue sur la base d'une planification des travaux susceptibles d'être proposés aux apprentis dans l'entreprise ;
- la subsidiarité de la formation en CFA : le CFA couvre ce qui ne peut être fait en entreprise ;
- des outils de gestion et de communication entre le CFA, l'entreprise et l'apprenti (livret d'apprentissage, fiches navettes, fiches d'observation...).

e) Les évolutions en cours

Une attention spécifique et des réformes engagées visent à améliorer certains aspects défavorables de l'enseignement professionnel : déficit d'image de l'enseignement professionnel (orientation trop souvent par défaut, retard scolaire), abandon en cours d'étude (absentéisme...) et poursuite insuffisante d'étude vers le niveau IV.

Depuis quelques années, l'accent est mis sur la diversification des modes de préparation à la qualification afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les jeunes, les familles et les professionnels et faciliter l'accès d'un plus grand nombre d'élèves au niveau IV.

Par ailleurs, des mesures concrètes pour améliorer l'orientation vers la voie professionnelle, réduire les sorties prématurées, prendre en compte les difficultés scolaires et sociales des élèves, développer la fluidité des parcours et améliorer la qualité des services des établissements ont été prises :

- **la découverte des métiers au collège** : un enseignement de découverte professionnelle pour les élèves de la classe de cinquième a été annoncé par le ministre de l'Education nationale. Découvrir des métiers, des milieux professionnels, des formations et des diplômes qui préparent à ces métiers, mais aussi les lieux et les modalités de cette préparation, tels sont les objectifs de cet enseignement. En troisième, il prend deux formes :
 - l'option 3 heures de découverte professionnelle qui est proposée à tout élève de troisième. Elle élargit et complète la culture générale des élèves et prépare l'élève à faire son choix, le moment venu ;
 - le module 6 heures de découverte professionnelle. Implanté principalement en LP, il se situe dans la perspective d'une réduction des sorties sans qualification. Il concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, souhaitant mieux connaître la pratique des métiers.
- **l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire ou sociale**. En 2006, environ 120 000 jeunes de 20-24 ans (17 %) sont sortis du système éducatif sans qualification, c'est-à-dire sans diplôme sanctionnant le second cycle de l'enseignement secondaire. L'objectif européen est de limiter ce taux à 10 % d'ici 2010. Pour cela, deux axes sont développés ou confortés :
 - o **La prévention** qui concerne les acteurs des établissements et des bassins d'éducation. Il s'agit de mettre en place des cellules de veille, des plates-formes d'accueil pour repérer les décrocheurs potentiels et assurer leur suivi. Tout au long de l'année, des entretiens de situation sont organisés pour apporter des réponses adaptées ;
 - o **Les actions de la mission générale d'insertion (MGI)** qui accueillent des jeunes de 16 ans et plus, en situation de décrochage ou de rupture depuis moins d'un an et

pour lesquels aucune solution n'a été trouvée à l'issue des entretiens de situation. Les actions (tutorat, suivi personnalisé, renforcement des connaissances et compétences spécifiques adaptées au niveau scolaire des élèves, immersion en milieu professionnel, insertion...) ont pour objectif de préparer l'entrée, le maintien ou le retour en formation professionnelle qualifiante. D'une durée variable, ces actions ne peuvent excéder un an avec entrées et sorties tout au long de l'année scolaire.

- **La diversification des parcours et l'aide aux poursuites d'études :** Ces objectifs s'appuient sur des mesures de nature et d'ampleur très différentes :
 - **développement de l'accompagnement pédagogique.** Pour permettre la réussite des élèves qui souhaitent poursuivre leurs études, les établissements peuvent mettre en place des modalités de formation adaptées pour les élèves titulaires d'un BEP qui accèdent à une 1^{ère} technologique (modules de soutien, parcours individualisés...) et pour les bacheliers professionnels inscrits en section de technicien supérieur (STS) (aménagement de la 1^{ère} année) ;
 - **augmentation de l'offre de formation par apprentissage.** Pour élargir le choix des jeunes qui s'engagent dans la formation professionnelle, le gouvernement s'est fixé l'objectif d'augmenter de 40 % d'ici 2010 le nombre actuel des apprentis. L'éducation nationale, elle-même prestataire de formations par apprentissage, prévoit, en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, une augmentation de 50 % du nombre de jeunes accueillis dans une formation par apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), soit 11 000 apprentis supplémentaires d'ici 2010 ;
 - **adaptation de la durée des formations.** Un cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans, directement après la troisième, a été expérimenté depuis 2001. A la rentrée 2007, plus de 5000 jeunes sont entrés en 1^{ère} année de ce cursus. A partir de la rentrée 2008, l'expérimentation sera menée à grande échelle avant d'être généralisée à la rentrée 2009. Au cours de leur cursus, les élèves ou apprentis pourront valider un diplôme intermédiaire de niveau V (CAP, BEP rénové).
- **le renforcement de la qualité et de l'attractivité des formations professionnelles :** la mise en œuvre des mesures précitées suppose une adaptation de l'appareil de formation professionnelle. Cette adaptation se concrétise notamment par la délivrance aux lycées professionnels et aux lycées d'enseignement général et technologique du label "lycée des métiers", destiné à favoriser les passerelles, la fluidité des parcours et l'accueil de publics de statuts différents.

Le processus de labellisation constitue un support puissant pour mettre œuvre une démarche de progrès, renforcer la qualité et l'attractivité des formations professionnelles et technologiques. Pour obtenir le label, les établissements doivent répondre aux critères suivants :

- offre de formation construite autour d'un ensemble cohérent de métiers,
- accueil de publics variés : élèves, apprentis, étudiants, adultes en formation continue,

- préparation d'une gamme de diplômes professionnels et technologiques allant du CAP aux diplômes d'enseignement supérieur,
- offre de services de validation des acquis de l'expérience,
- partenariat avec les collectivités territoriales, les milieux professionnels, l'enseignement supérieur,
- actions visant à améliorer l'orientation et l'accueil des collégiens dans la voie professionnelle,
- ouverture européenne ou échanges avec des pays étrangers,
- offre de services d'hébergement,
- dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ou de suivi des publics sortant de formation.

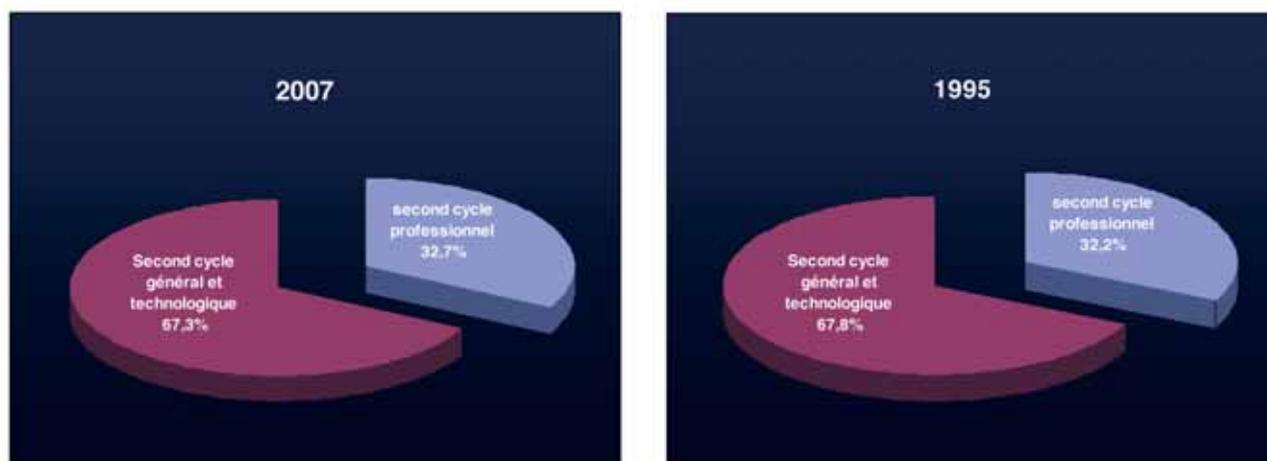
Le label "lycée des métiers" a donc vocation à doter l'Education nationale d'un outil performant pour la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie. 325 lycées professionnels (19% des LP) et 115 sections professionnelles (16% des sections) sont déjà labellisés. 800 lycées devront l'être d'ici 2010.

Annexe 4 - Évolution des effectifs inscrits dans l'enseignement professionnel initial du second degré : les faits marquants

a) Une stabilité du poids de l'enseignement professionnel du second degré sur la période 1995-2007 qui masque une forte disparité selon les voies de formation

- *L'enseignement professionnel représente 32,2 % des effectifs du second degré*
- *Stabilité pour la voie scolaire (lycées) sur toute la période 1995-2007;*
- *Hausse pour l'apprentissage de 15% sur la période 1995-2002, puis stabilisation jusqu'en 2006*

Evolution du poids de l'enseignant professionnel du second degré, 1995 ; 2007



Source : MEN-DEPP

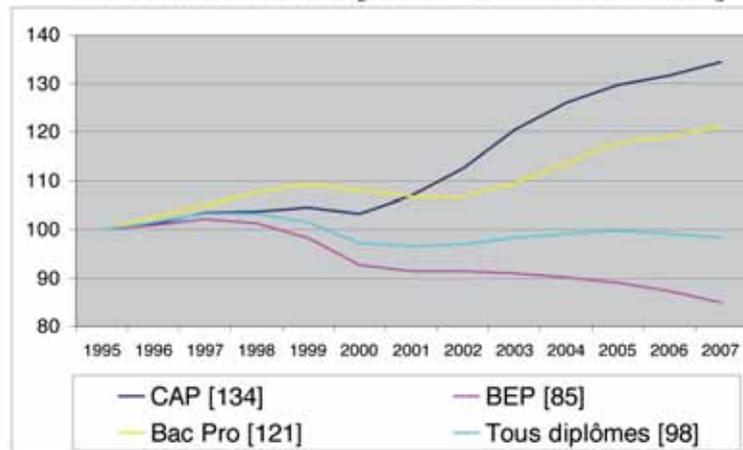
b) Elle masque également une forte disparité selon les diplômes préparés

- *Malgré la croissance de leurs effectifs, le poids des formations de niveau IV de l'enseignement professionnel demeure faible*
- *Les formations de niveau IV représentent 28% en 2007 dans les formations par apprentissage contre 15% en 1995 et 28% en 2007 pour la voie scolaire contre 22% en 1995*

Concernant la voie scolaire (lycées)

- *Augmentation des effectifs aux niveaux Bac professionnel et CAP, respectivement de 21% de 34%*
- *Et forte baisse des effectifs au niveau BEP de 15%*

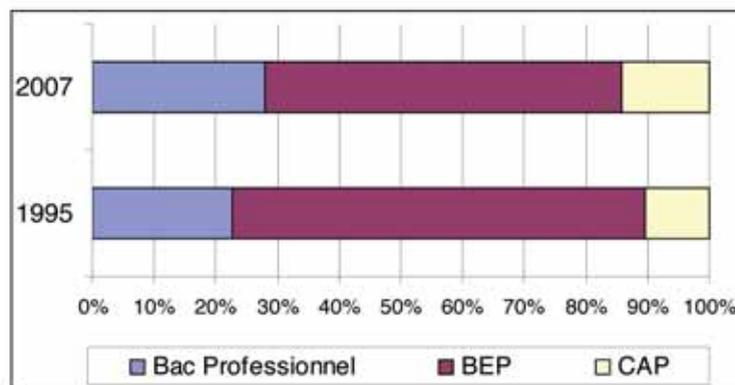
**Evolution de l'enseignement professionnel par diplômes 1995-2007
– indice base 100 1995 [valeur de l'indice en 2007]**



Y compris brevet des métiers d'art - BMA et les mentions et formations complémentaires, préparations diverses

Source : MEN-DEPP - SI SCOLARITE et enquête 16 / Traitement DEPP B1

Poids des formations professionnelles (voie scolaire) par diplômes

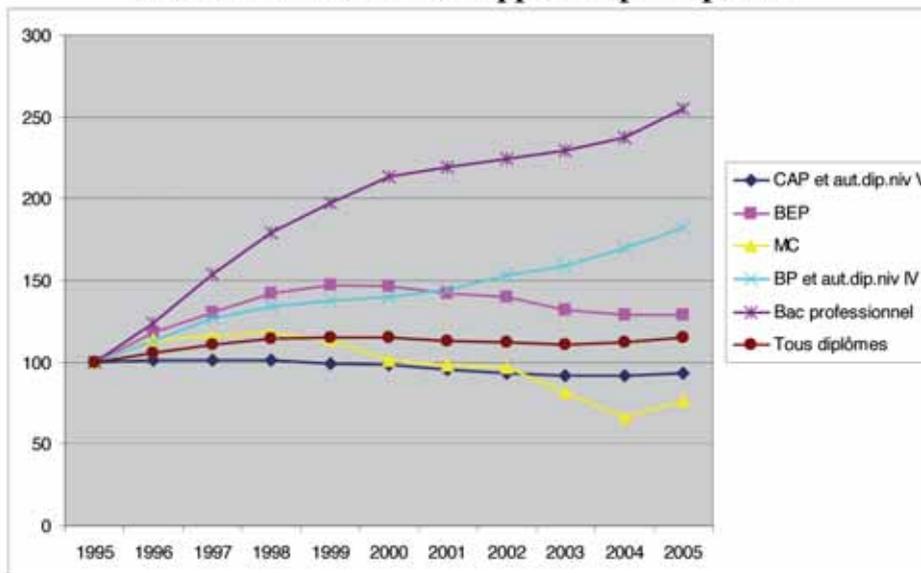


Source : MEN DEPP-A1

Concernant l'apprentissage :

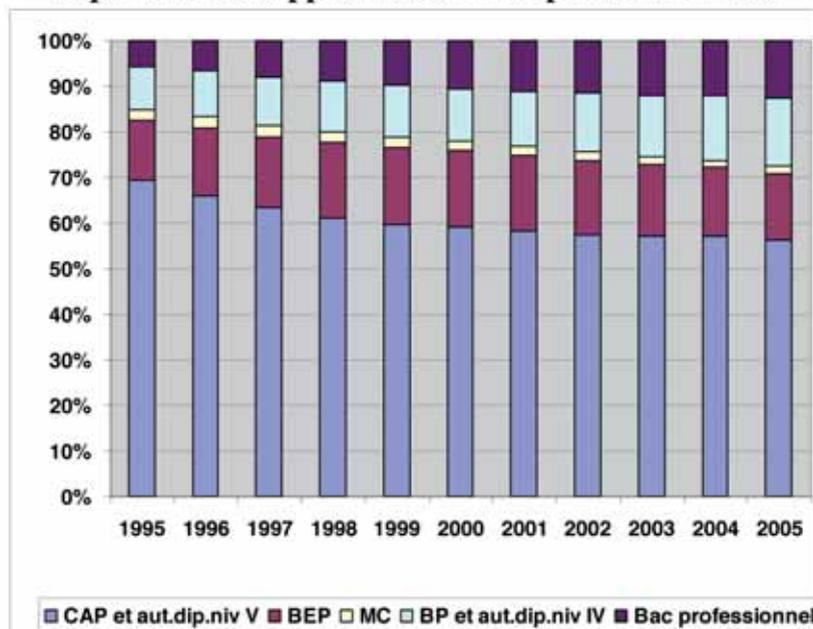
- Baisse des CAP et des mentions complémentaires (respectivement 6,7% et 23,5%)
- Et forte hausse du Brevet professionnel (82,2%) et du Bac professionnel (154%)

Evolution des effectifs d'apprentis par diplômes



Source : MEN DEPP-A1 enquête 51/SIFA, Champ : France métropolitaine + Dom, Education nationale + agriculture

Répartition des apprentis selon le diplôme 1995-2006



MC : Mentions complémentaires

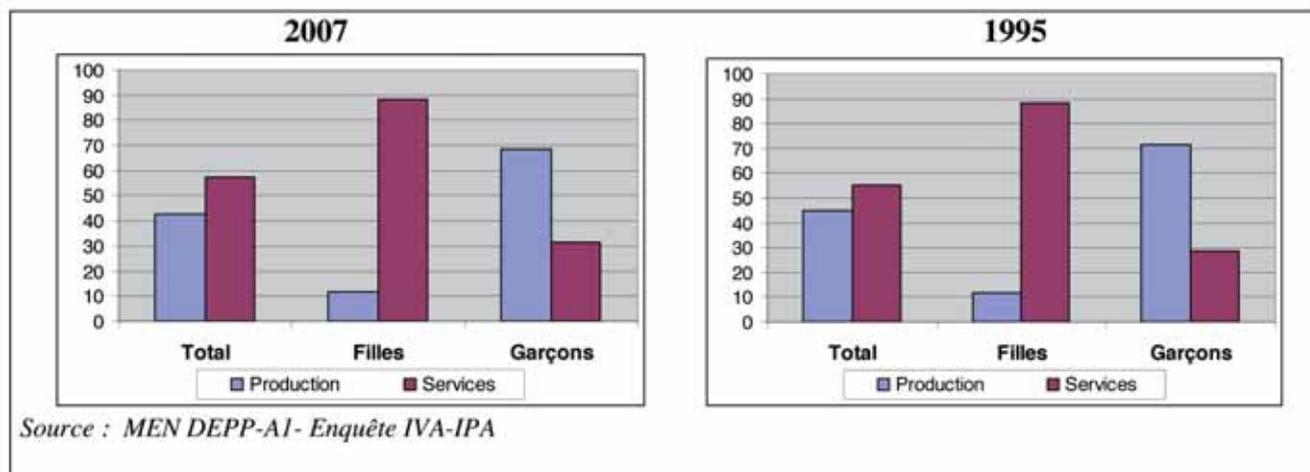
Source : MEN DEPP-A1

- Globalement, la répartition des effectifs d'élèves selon les groupes de spécialités « Production » – Service est stable.

c) Il existe une forte segmentation éducative selon le sexe

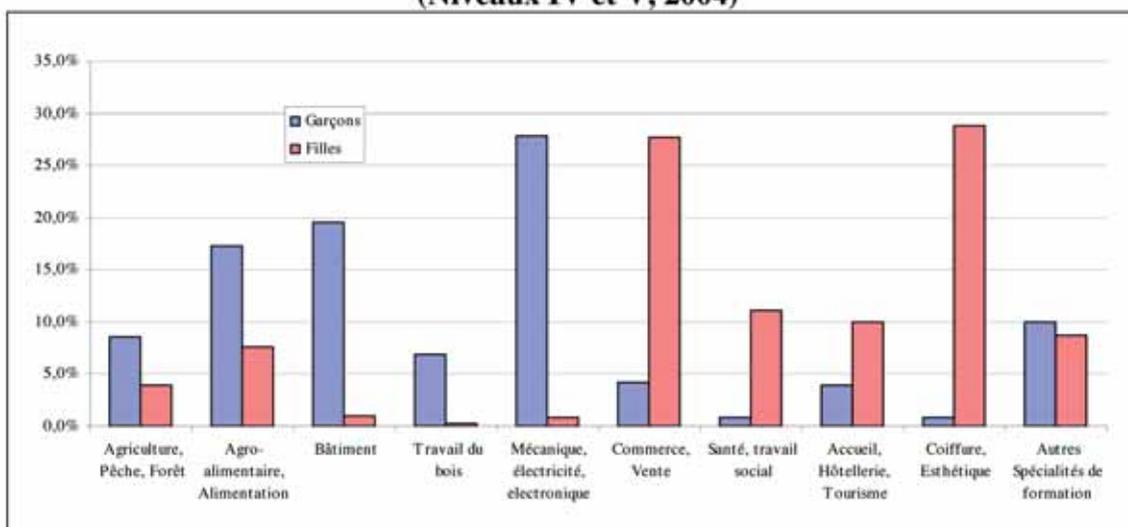
Les filles sont à plus de 87% dans les groupes de spécialités « Services » et plus de 70% des garçons sont dans les groupes de spécialités « Production ». La répartition selon le genre est restée quasiment stable sur la période 1995-2005.

Répartition des effectifs de lycéens selon le genre et les groupes de spécialités « Production » et Service



Source : MEN DEPP-AI

Répartition des apprentis selon les spécialités de formation et le genre en 2004 (Niveaux IV et V, 2004)



Lecture : Aux niveaux IV et V, 27,6 % des apprentis filles et 4,2 % des apprentis garçons suivent une formation de "Commerce, vente"

Champ : France métropolitaine + Dom, Education nationale + Agriculture, Niveaux IV et V

Source : MEN DEPP-AI enquête 51

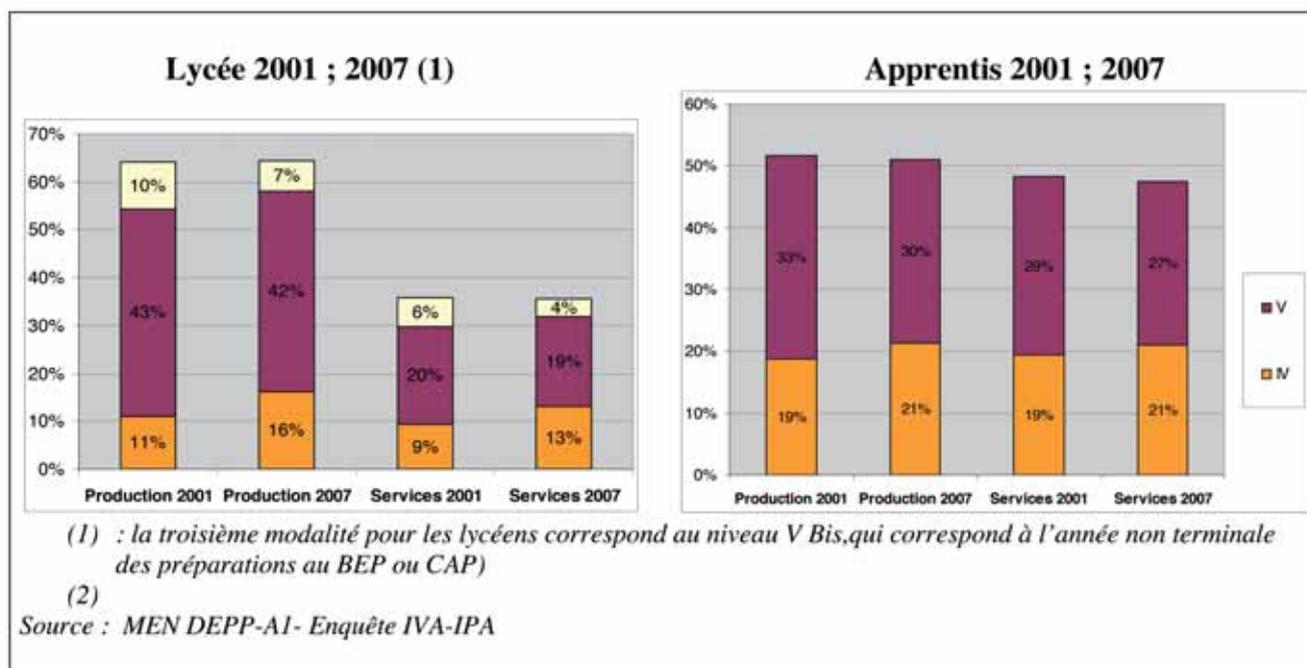
Annexe 5 - Profils des sortants de l'enseignement professionnel

Ces analyses sont produites à partir des résultats de l'enquête IVA et IPA (Cf. en annexe 7 une présentation des enquêtes).

a) En moyenne, 140 000 lycéens et 100 000 apprentis des formations de niveaux IV et V sortent chaque année de l'enseignement professionnel

- Globalement, la répartition des effectifs d'élèves selon les groupes de spécialités « Production » – « Services » est stable.
- Il existe une forte segmentation éducative selon le genre (Les filles sont à plus de 87% dans les groupes de spécialités « Services » et plus de 70% des garçons sont dans les groupes de spécialités « Production »). La répartition selon le genre est restée quasiment stable sur la période 1995-2005.

Répartition des sortants lycéens et apprentis par sexe, niveaux de diplôme et groupes de spécialités « Production » - « Services » 2001-2007



b) La structure des sortants (lycéens) par niveau de formation est différente de celle des effectifs d'élèves scolarisés

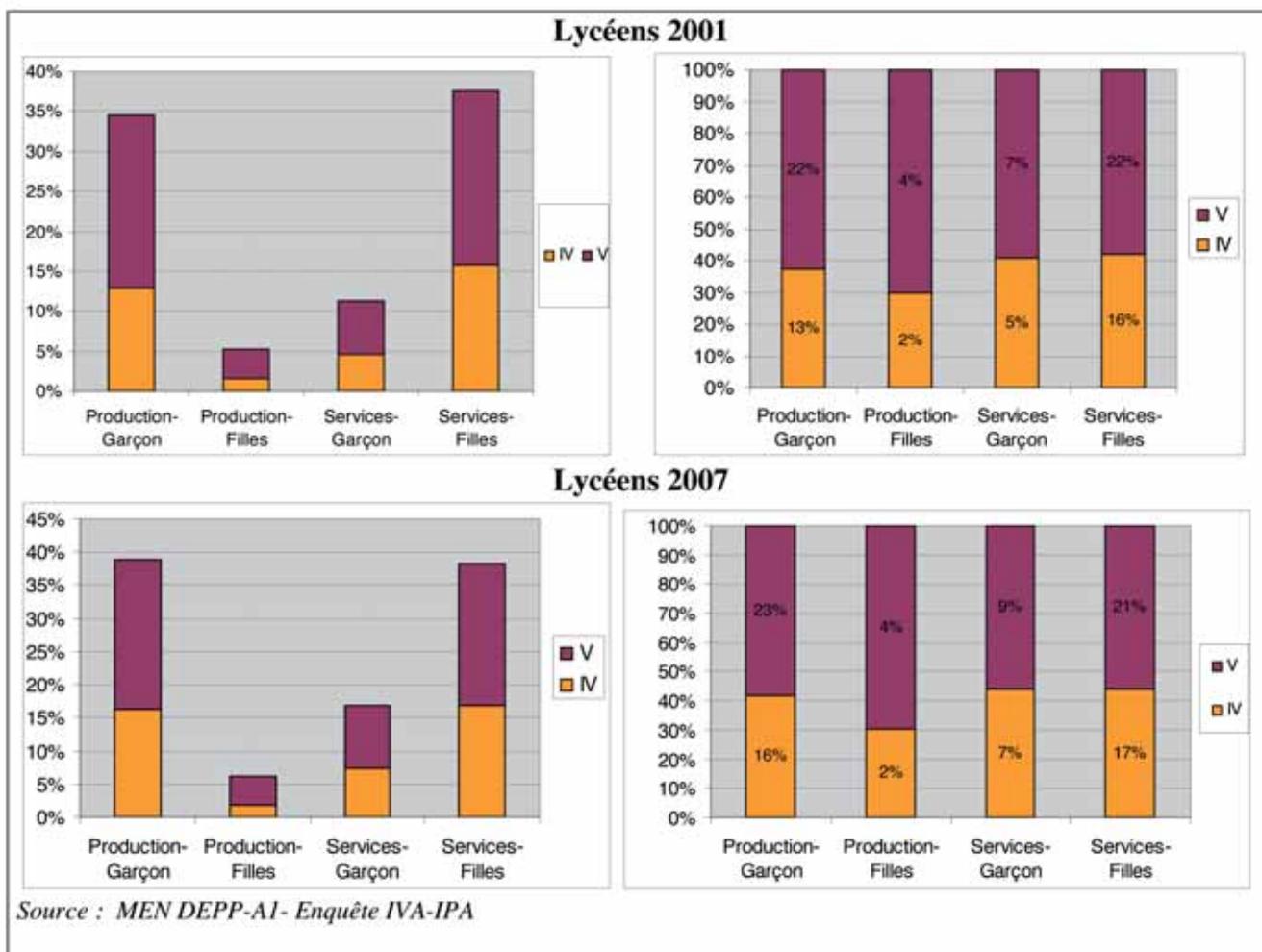
- La proportion des sortants (lycéens) de niveau IV est de 42% en 2007
- Cette proportion n'a pas connu de modification significative sur la période 2001-2007 (+ 3 points) passant de 39% à 42% (hors niveau V bis)
- La structure par grands domaines (« Production » – Services) est stable

- La proportion des sortants (lycéens) de niveau IV est plus élevée que pour les apprentis : respectivement 42% contre 30% en 2007

Poids respectifs des filles et des garçons :

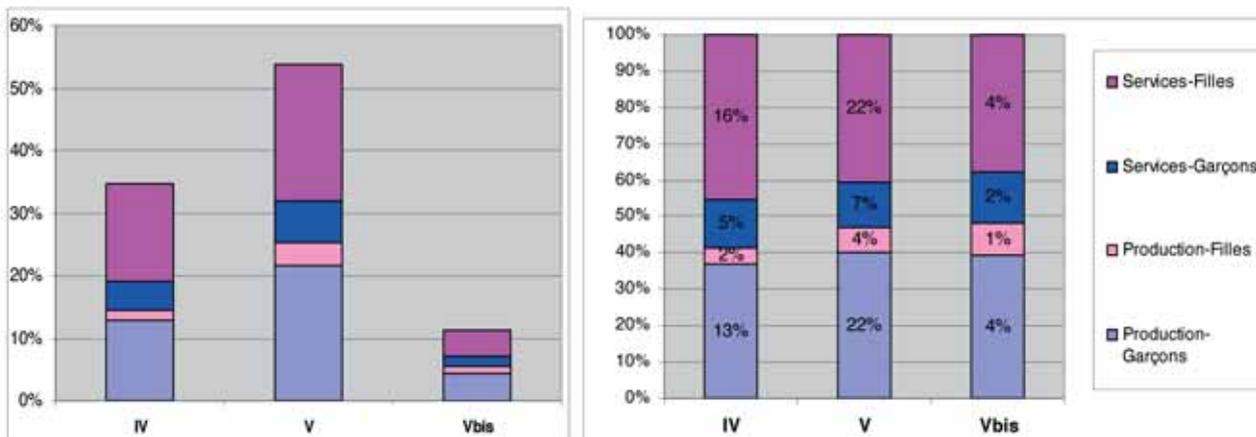
- Le poids des garçons a augmenté dans les « Services », mais demeure faible par rapport à celui des filles
- Ce constat est valable pour tous les niveaux de formation (cf. page 64 de E&F)
- Le poids relatif des filles dans les groupes de spécialités « Production » reste très faible
- Le poids des filles et des garçons a augmenté au niveau IV
- La segmentation éducative selon le genre par grands domaines « Production » – Service s'est renforcée.

**Les sortants (lycée) par sexe, niveaux de diplôme, et groupe de spécialités
« Production » Service 2001 ; 2007**

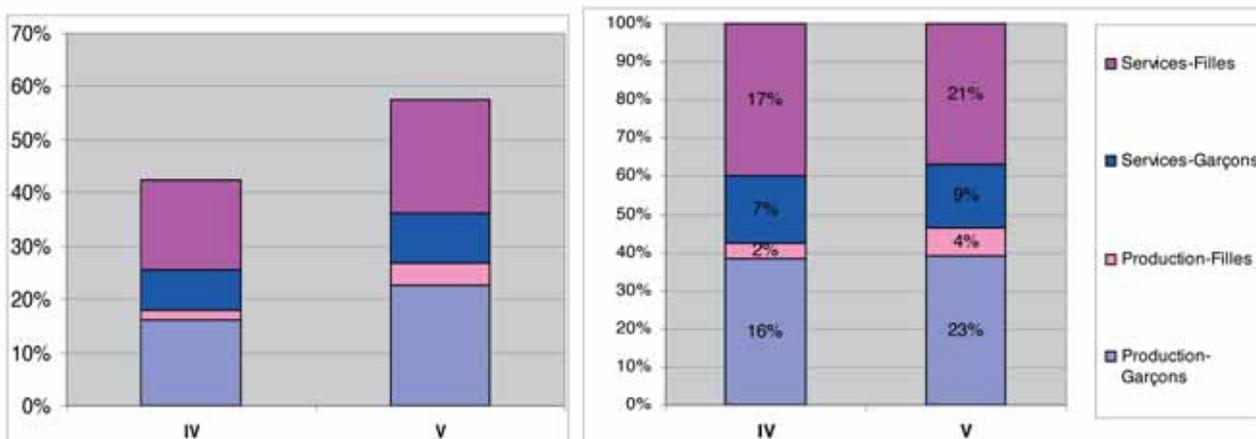


**Les sortants (lycée) par sexe, niveaux de diplôme, et groupe de spécialités
« Production » Service 2001 ; 2007 (suite)**

Lycéens 2001



Lycéens 2007

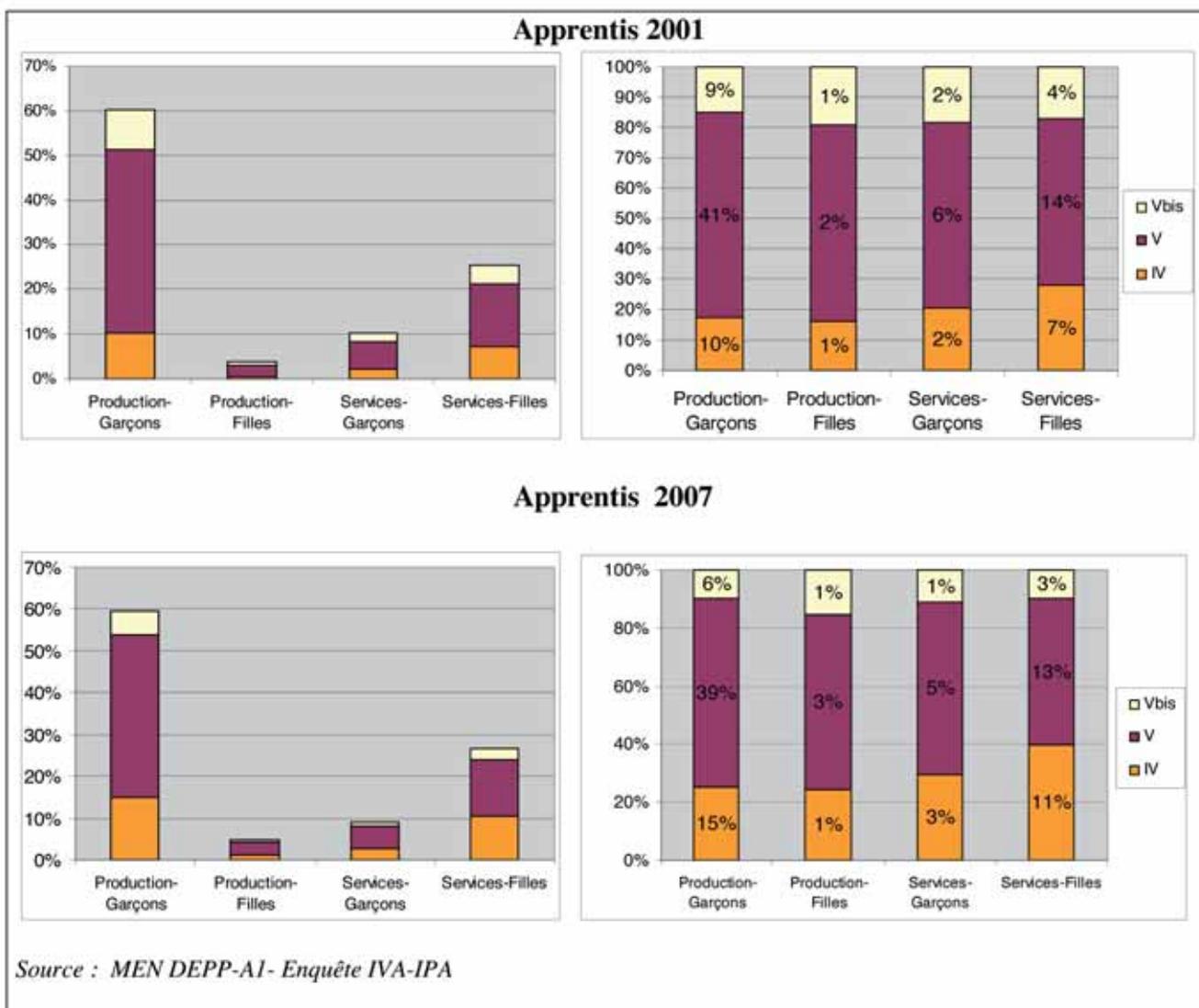


Source : MEN DEPP-A1- Enquête IVA-IPA

c) Le profil des sortants (apprentis) reflète l'évolution de la structure par niveaux de formation

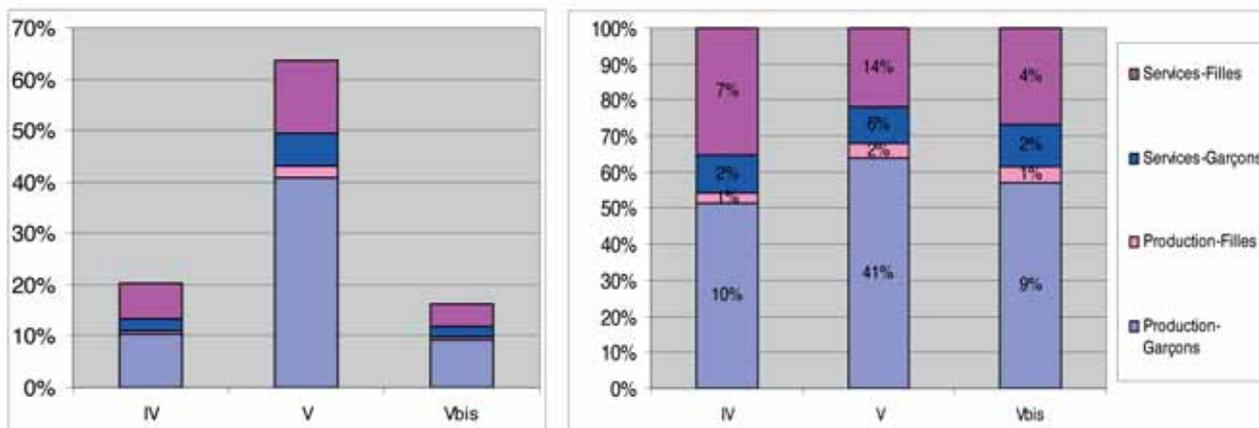
- Poids important du niveau V (60%) contre 30% pour le niveau IV
- Evolution 2001-2007 :
 - Une forte croissance du niveau IV (+ 10 points) passant de 20% à 30%
 - Une baisse des sortants sans qualifications (- 5 points) passant de 15% à 10%
- La structure des sortants par grands domaines (« Production » et « Services ») n'a pas connu de modifications significatives

Les sortants (apprentis) par sexe, niveaux de diplôme et groupes de spécialités « Production » -> « Services » 2001-2007

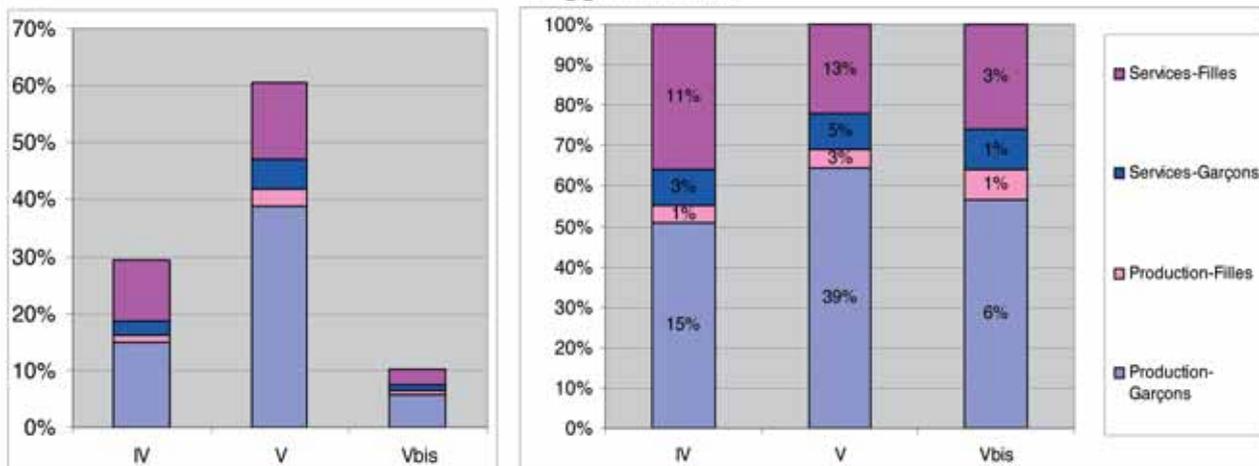


Les sortants (apprentis) par sexe, niveaux de diplôme et groupes de spécialités « Production » -> Services » 2001-2007

Apprentis 2001

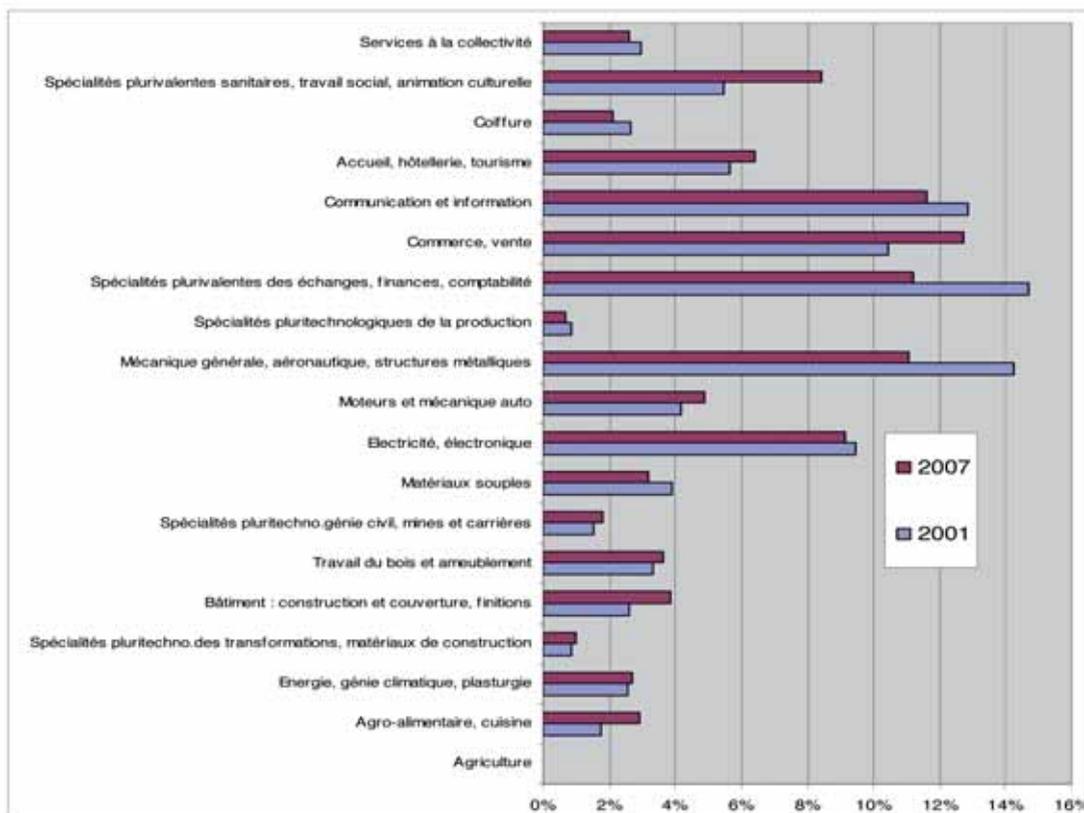


Apprentis 2007

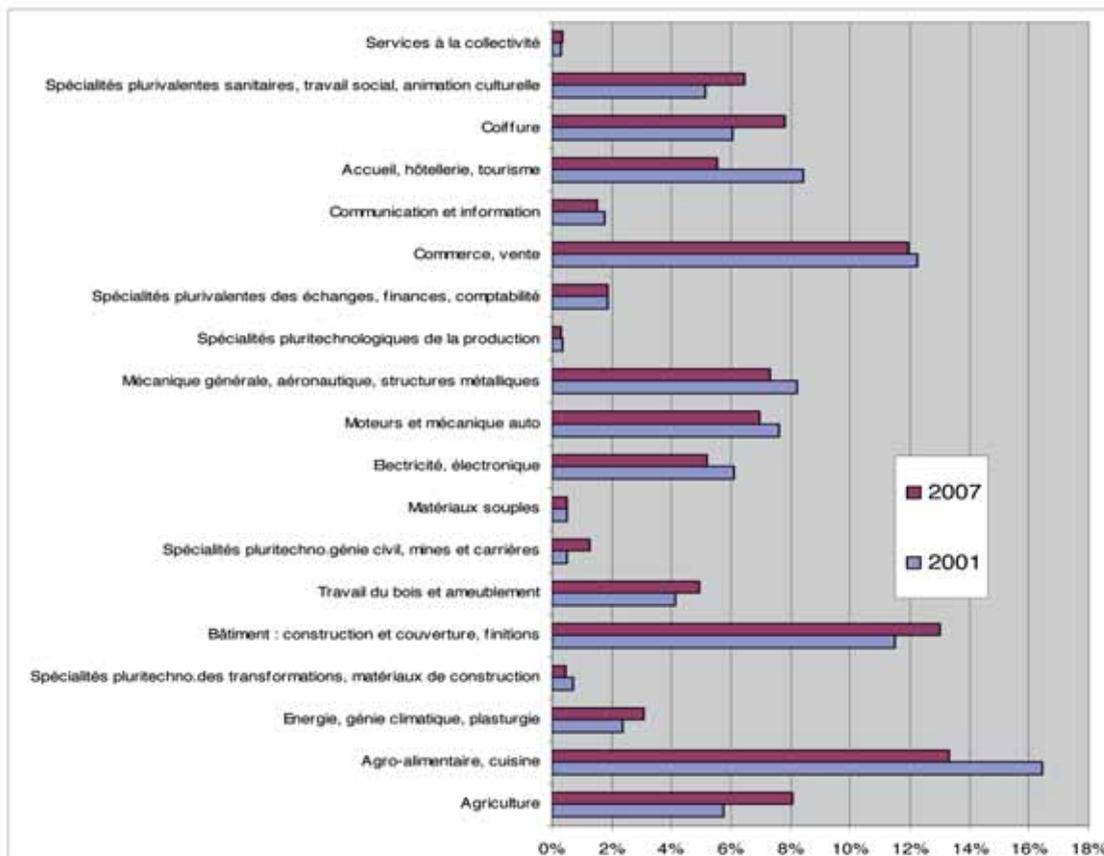


Source : MEN DEPP-AI- Enquête IVA-IPA

Les sortants (Lycéens) par groupes de spécialités 2001 et 2007



Les sortants (apprentis) par groupes de spécialités 2001 et 2007

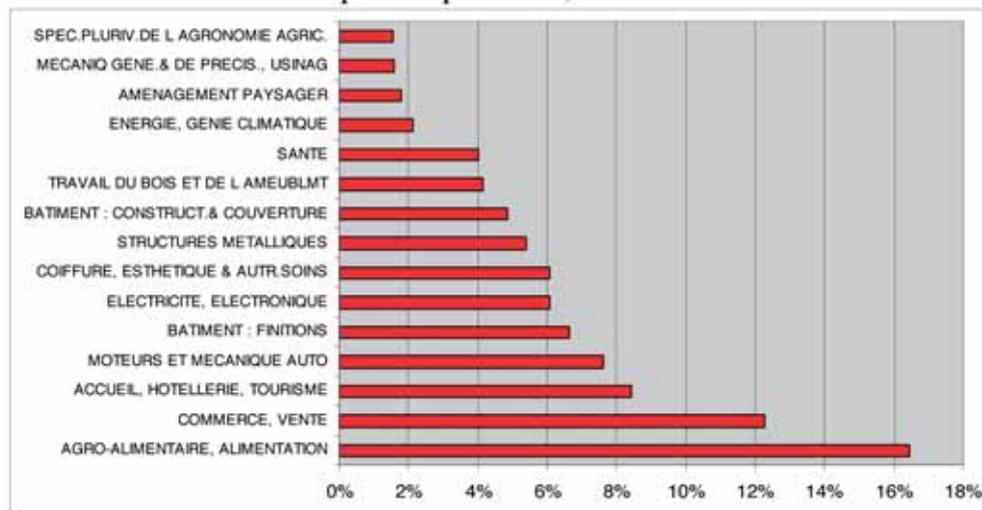


Source : MEN DEPP-AI- Enquête IVA-IPA

d) 15 groupes de spécialités représentent 90% des effectifs apprentis sortants de l'enseignement professionnel

Les groupes de spécialités qui représentent 90% des sortants (apprentis) en 2001

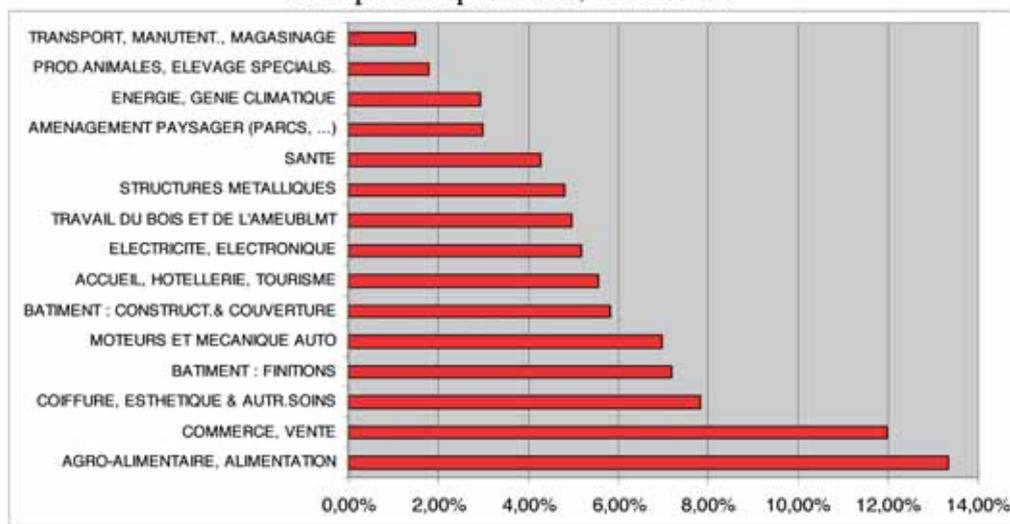
Groupes de spécialités, niveau 100



Source : MEN DEPP-A1- Enquête IVA-IPA

Les groupes de spécialités qui représentent 90% des sortants (apprentis) en 2007

Groupes de spécialités, niveau 100

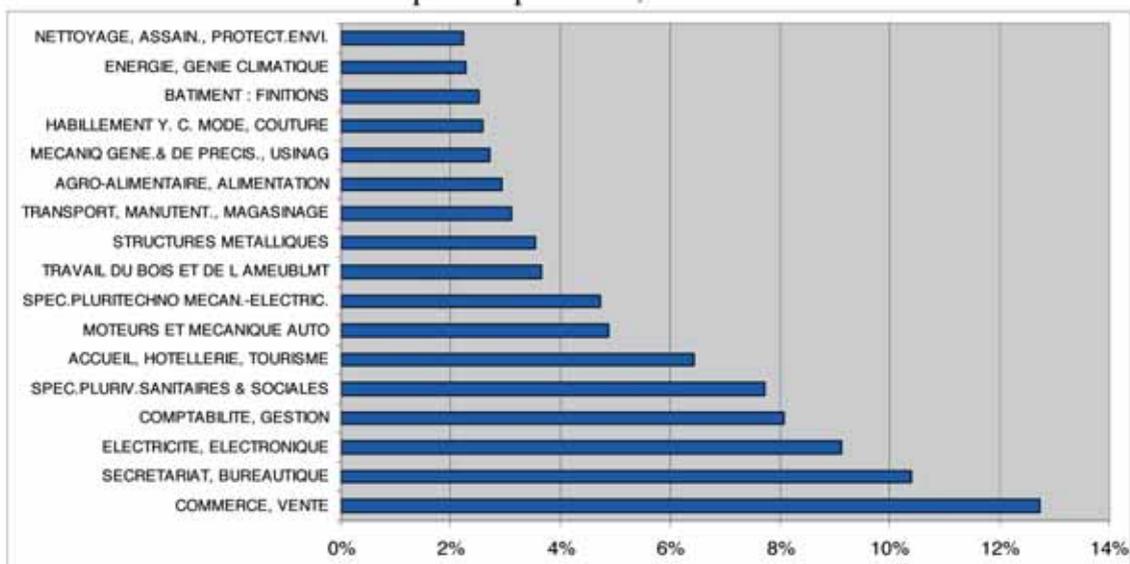


Source : MEN DEPP-A1- Enquête IVA-IPA

e) **17 groupes de spécialités représentent 90% des effectifs de lycéens sortants de l'enseignement professionnel**

Les groupes de spécialités qui représentent 90% des sortants (Lycéens) en 2007

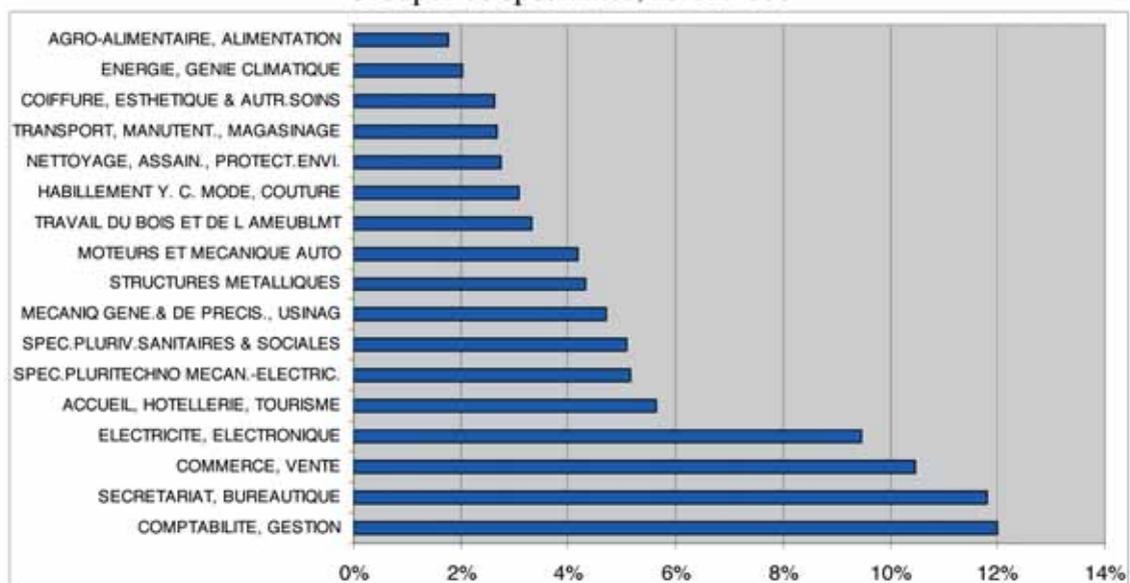
Groupes de spécialités, niveau 100



Source : MEN DEPP-AI- Enquête IVA-IPA

Les groupes de spécialités qui représentent 90% des sortants (Lycéens) en 2001

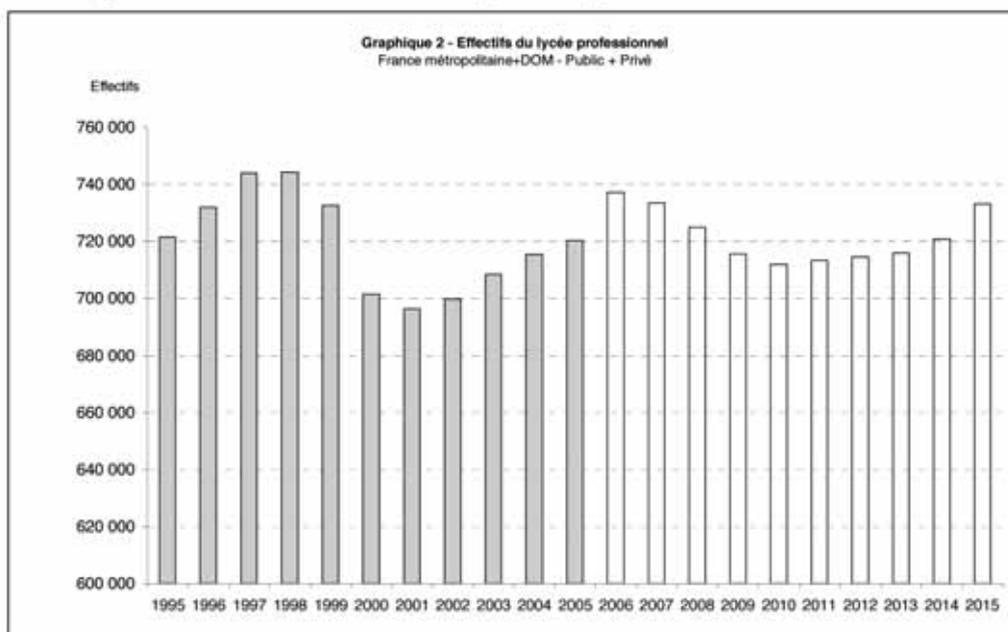
Groupes de spécialités, niveau 100



Source : MEN DEPP-AI- Enquête IVA-IPA

Annexe 6 - Projections des effectifs de l'enseignement professionnel à l'horizon 2015

Projections des effectifs de l'enseignement professionnel à l'horizon 2015



Source : MEN - DEPP

Effectifs de l'enseignement professionnel par année de formation (constat 2005 et projection à l'horizon 2015)

Effectifs d'élèves dans les lycées de l'enseignement professionnel public et privé -
Constat et projections (France métropolitaine + DOM (en milliers) - Public et Privé)

	CONSTAT			PROJECTION			PROJECTION
	2005	Variation 2005-2010		2010	Variation 2010-2015		
		effectifs	%		effectifs	%	2015
Formation d'apprenti junior	0,0	-	-	13,9	0,2	1,7	14,1
Première année de CAP	47,8	0,7	1,4	48,4	2,8	5,8	51,2
Seconde année de CAP	45,6	1,4	3,1	47,0	1,4	2,9	48,4
Total CAP	93,3	2,1	2,2	95,4	4,2	4,4	99,6
Seconde professionnelle	218,4	-14,8	-6,8	203,6	8,7	4,3	212,3
Terminale BEP (2)	209,0	-14,4	-6,9	194,7	5,1	2,6	199,8
Total BEP	427,5	-29,2	-6,8	398,3	13,8	3,5	412,1
Première professionnelle (3)	102,5	0,5	0,5	103,0	2,4	2,4	105,4
Terminale professionnelle (4)	88,8	4,2	4,7	93,1	0,6	0,6	93,8
Total baccalauréat professionnel	191,3	4,7	2,5	196,0	3,0	1,5	199,0
Mentions complémentaires	6,4	0,1	0,9	6,5	0,0	-0,1	6,5
Autres formations professionnelles (5)	1,7	0,0	0,0	1,7	0,0	0,0	1,7
Total formations de type LP	720,2	-8,4	-1,2	711,8	21,2	3,0	733,0

(1) y compris BEP en 1 an

(2) y compris première et deuxième années de baccalauréat professionnel en 3 ans

(3) y compris troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans et baccalauréat professionnel en 1 an

(4) Autres formations professionnelles: formations complémentaires et préparations diverses de niveaux 4 et 5

Source : MEN - DEPP

Annexe 7 - Probabilité d'être en emploi et gains salariaux des lycéens et des apprentis

Cette annexe met en œuvre un traitement économétrique sur des données individuelles qui doit beaucoup à Claude MATHIEU, conseiller scientifique au Centre d'analyse stratégique.

L'analyse descriptive peut être utilement complétée par un travail économétrique³¹ sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré³². Cette démarche poursuit deux objectifs :

- identifier l'effet, *toutes choses égales par ailleurs*, de chacun des facteurs susceptibles d'influer sur l'insertion. Dans ce cadre, il est important de vérifier si l'apprentissage ou la professionnalisation via les lycées ont des performances similaires ou différentes en matière d'insertion professionnelle des jeunes. La mesure retenue pour apprécier l'importance de l'insertion est la probabilité de trouver un premier emploi³³.
 - estimer les gains salariaux des apprentis et des lycéens en emploi. Il est alors possible de mesurer les rendements de l'éducation des deux systèmes de formation professionnelle, l'autre dimension de leur performance.
- **La probabilité d'être en emploi des apprentis est supérieure à celle des lycéens**

L'analyse³⁴ montre tout d'abord l'importance de considérer séparément les apprentis et les lycéens lorsqu'il s'agit d'estimer la probabilité de trouver un premier emploi pour les jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré. En effet, une comparaison des estimations obtenus pour les apprentis (modèle 2) avec celles des lycéens (modèle 3) fait apparaître des écarts significatifs³⁵. La probabilité de trouver un emploi diffère selon que l'individu ait été apprenti ou lycéen. Ainsi, si l'on prend comme référence un (ex-) apprenti, âgé de 18 ans, de sexe féminin ayant un niveau IV de formation dont le domaine de spécialité est « commerce, vente » et habitant dans la région « Centre », celui-ci a une probabilité de

³¹ Ce travail économétrique pourrait être affiné notamment en prenant en compte le taux de poursuite du niveau V vers le niveau IV ainsi que le risque d'échec aux diplômes.

³² Les analyses portent sur les données individuelles de près de 150 000 lycéens et apprentis issues des enquêtes IVA-IPA pour les années 2006 et 2007, cf. en annexe 6 une présentation des enquêtes.

³³ Une vision plus complète de l'insertion des jeunes serait également de considérer la probabilité de « sortie de l'emploi » (cf. par exemple Dolton P.J., Makepeace G.H. et Treble J.G. (1995), *The Youth Training Scheme and The School to Work Transition*, Oxford Economics Papers, vol. 46, n° 4, pp. 629-657 et Sollogoub M. & V. Ulrich (1999), *Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel*, *Economie et Statistique*, n°323, pp. 31-52.). Malheureusement, cette information n'est pas disponible dans les enquêtes IVA-IPA.

³⁴ Un modèle logistique est utilisé pour vérifier la validité des hypothèses formulées ci-dessus. A partir de ce modèle, il s'agit d'estimer par la méthode du maximum de vraisemblance les effets de la formation professionnelle, de l'expérience, des domaines de spécialités et de la situation des bassins d'emploi régionaux sur la probabilité pour un jeune de trouver un premier emploi sept mois après sa sortie du système d'enseignement professionnel pour les années 2006 et 2007.

³⁵ Ce résultat est confirmé par une analyse plus rigoureuse à partir d'un test de Wald qui conduit à rejeter l'hypothèse selon laquelle chaque facteur a le même impact sur la probabilité d'être en emploi dans les deux modèles.

trouver un emploi de 65%. De son côté, un (ex-)lycéen de référence ayant les mêmes caractéristiques a une probabilité de trouver un premier emploi de 50%. Il apparaît donc que les apprentis ont une capacité d'insertion sur le marché du travail substantiellement plus élevée que celle des lycéens.

Le fait d'être diplômé de niveau IV accroît, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être en emploi par rapport à un diplômé de niveau V de 18,4 points pour les apprentis et de 19,4 points pour les lycéens. L'accumulation de capital humain a bien l'effet escompté sur la probabilité de trouver un emploi pour les primo-accédants au marché du travail. L'âge contribue également à l'accroissement de cette probabilité. Ceci nous conduit à conclure que l'expérience accumulée en dehors du système éducatif l'emporte sur l'effet de signalement sur les qualités personnelles des individus. Toutefois, cette contribution est beaucoup moins importante que pour le niveau de diplôme puisqu'elle s'établit à seulement 1% dans les deux cas, ce qui tendrait à montrer que l'effet de signalement joue un rôle non négligeable dans le recrutement des jeunes diplômés qu'ils soient issus des CFA ou des lycées.

La présence d'une discrimination par le genre sur le marché du travail joue un rôle non négligeable sur l'employabilité des jeunes issus de la formation professionnelle. Ainsi, un garçon voit sa probabilité de trouver un premier emploi par rapport à une fille augmenter de plus de 10 points, *toutes choses égales par ailleurs*. La discrimination par le genre concerne de façon assez homogène les primo-accédants au marché du travail, les effets marginaux obtenus étant sensiblement identiques pour les apprentis et les lycéens.

L'hétérogénéité des bassins d'emploi se confirme par des effets différenciés selon les régions sur la probabilité d'être en emploi des jeunes apprentis et lycéens. De fait, la situation la plus critique est rencontrée dans les départements d'Outre-Mer. Ainsi, un apprenti ayant les mêmes caractéristiques que celui de référence à la différence qu'il n'habite pas la région Centre mais la Guadeloupe voit sa probabilité de trouver un premier emploi chuter de près de 50 points. En Guyane, ce sont les lycéens les plus touchés par la situation locale du marché du travail. En effet, la probabilité de trouver un premier emploi baisse de 23 points par rapport à celle obtenue pour le lycéen de référence (50%). La différence constatée se rencontre également en Ile de France et en Basse Normandie mais dans une proportion moindre, les lycéens voyant leur probabilité de trouver un premier emploi baisser de près de 4 points dans les deux cas par rapport à la situation de référence alors que celle des apprentis est inchangée. Bien évidemment, les écarts constatés mettent en évidence la plus grande difficulté des lycéens à trouver un premier emploi dans plusieurs régions comparativement au bassin d'emploi de référence. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, en Midi-Pyrénées, les lycéens voient leur probabilité de trouver un premier emploi augmenter de 3,5 points alors que celle des apprentis est inchangée. Malgré tout, même si pour certaines régions, les écarts obtenus sont favorables aux lycéens, ils ne sont pas suffisants pour remettre en cause le résultat initial que les apprentis ont plus de chances de trouver un premier emploi que les lycéens.

L'impact des champs de spécialité sur la probabilité de trouver un premier emploi est plus systématiquement favorable aux apprentis. Les écarts des effets marginaux sont surtout sensibles pour les quatre domaines suivants : le bâtiment, les matériaux de construction, le génie civil et la comptabilité. En effet, ils dépassent les 7 points. Ainsi, un apprenti ayant suivi une formation dans l'un de ces quatre champs de spécialité, voit augmenter d'au moins 7% ses chances de trouver un premier emploi par rapport à un lycéen³⁶. Trois champs de

³⁶ Il s'ajoute à l'écart initial de 15 points entre les deux de probabilité de référence pour un apprenti et un lycéen.

spécialités viennent remettre en cause la meilleure employabilité des apprentis vis-à-vis des lycéens, à savoir « spécialités pluritechnologiques » de la production, « Accueil-hôtellerie-tourisme » et « coiffure ». Il est important de noter que pour le dernier champ de spécialité, l'écart est tel qu'une lycéenne âgée de 18 ans, habitant dans la région Centre et ayant suivi une formation dans « Accueil-hôtellerie-tourisme » et dans la « coiffure » a une probabilité plus élevée de trouver un premier emploi qu'une apprentie ayant des caractéristiques identiques.

Encadré : Les hypothèses et les facteurs explicatifs retenus dans le modèle économétrique

En se référant à la théorie du capital humain, la formation dispensée par l'enseignement professionnel devrait fournir un stock de capital humain permettant aux jeunes qui ont suivi ce type de formation d'être embauchés plus facilement par les entreprises³⁷. Dans ce cadre, il convient de distinguer les différences de niveau de diplôme, le niveau baccalauréat et brevet professionnel (niveau IV) devant favoriser la primo-employabilité par rapport au niveau V (BEP, CAP), toutes choses égales par ailleurs.

Il est également possible d'envisager que le capital humain s'accumule au travers de l'expérience personnelle acquise par les individus au fil du temps en dehors de l'école. Cette hypothèse a une portée plus générale que celle de Mincer (1974³⁸) qui supposait la possibilité de s'éduquer, après avoir achevé ses études, durant les périodes de travail. De fait, ne pas prendre en compte l'expérience acquise en dehors de l'école stricto sensu pourrait nous conduire à minorer l'expérience acquise par les apprentis qui suivent une formation en alternance (école-entreprise). Dans ces conditions l'âge devrait avoir un effet positif sur la probabilité de trouver un premier emploi. Toutefois, l'âge peut également signaler les qualités individuelles des candidats à l'embauche. Ainsi, un individu plus âgé que les pré-requis pour l'obtention d'un diplôme donné pourrait être considéré comme faiblement productif au vu des difficultés qu'il a rencontrées à l'école. Ainsi, l'effet attendu de l'âge sur la probabilité de trouver un premier emploi dépend de l'importance relative d'une part de l'expérience acquise, et d'autre part du signal des qualités individuelles des apprentis et des lycéens.

L'insertion des jeunes qui ont un diplôme professionnel doit prendre en compte le fait que la demande de travail des entreprises est différente selon leurs besoins en compétences, le bassin d'emploi, le secteur d'activité. L'analyse statistique descriptive a mis en évidence l'hétérogénéité des taux d'emploi des jeunes selon ces différents critères. Ainsi, il apparaît que les régions du Sud et du Nord de la France connaissent un taux d'emploi plus faibles que celles de l'Est, du Centre et de l'Ouest. L'analyse permet de vérifier si ces différences sont significatives. Par ailleurs, d'autres facteurs peuvent expliquer la disparité des probabilités d'être en emploi des jeunes, comme les discriminations sur le marché du travail auxquelles ces derniers peuvent être confrontés³⁹. Parmi celles-ci, le genre semble constituer un facteur de discrimination important (cf. paragraphe V).

Si les apprentis et les lycéens peuvent prétendre au même niveau de diplôme (V et IV), ils ne suivent pas pour autant le même cursus, les lycéens ne bénéficiant pas d'un système de formation en alternance contrairement aux apprentis. De plus, le mode de formation des lycéens oriente vers des études plus longues que des apprentis. Dans ces conditions, il est peu probable que les effets mentionnés ci-dessous soient identiques pour ces deux populations de jeunes issues de la formation professionnelle.

³⁷ Becker G. S. (1964), *Human capital : A theoretical and empirical analysis with special references to education*, Columbia University Press, New-York.

³⁸ Mincer, J. (1974), *Schooling, Experience, and Earnings*, New York: NBER Press.

³⁹ On parlera de discrimination dès lors que l'employabilité d'un individu donné se fonde sur des caractéristiques non économiques, c'est-à-dire sans lien direct avec la productivité de l'individu et qui sont malgré tout valorisées par le marché (cf. Arrow K.J. (1973), "The theory of discrimination" in O. Ashenfelter et A. Rees (1973), *Discrimination in labor markets*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, pp.3-33.)

- **Les écarts entre rendements salariaux de la formation des apprentis et des lycéens sont faibles**

Le fait de disposer d'un diplôme ou d'une formation de niveau IV plutôt que de niveau V, conduit à un gain de salaire pour un apprenti de 4 % lors de sa première embauche. Cet accroissement de salaire est de 3 % pour un lycéen. De fait, les rendements de l'éducation dispensés aux apprentis et aux lycées professionnels sont faibles et somme toute peu différents. Ces valeurs sont à rapprocher des 3,2 % de gains salariaux supplémentaires en cas de succès à un diplôme de niveau bac + 2 technologique ou professionnel (cf. Moullet, 2005⁴⁰). De même, l'effet de l'âge est assez faible et globalement positif. Ce résultat corrobore l'idée d'une relation entre l'expérience et le salaire positive et non linéaire, l'effet de l'expérience ayant tendance à diminuer avec le temps.

Il apparaît que les garçons perçoivent un salaire de 10% supérieur à celui des filles, l'écart calculé ne pouvant résulter de différences de caractéristiques productives. Cette discrimination par le genre est donc à l'origine d'une différence de rémunération substantielle qui est d'ailleurs de même ampleur pour les apprentis et les lycéens. Un tel résultat confirme les conclusions de travaux antérieurs (cf. Joseph et Lemièrre, 2005⁴¹) et montre la persistance dans le temps de la discrimination par le genre.

Les salaires connaissent des différences qui peuvent être importantes entre les bassins d'emploi régionaux et selon les champs de spécialité. Ainsi, en Guadeloupe, le premier salaire versé sera 13% inférieur à celui versé dans la région Centre. De tels écarts sont également constatés pour les autres départements d'Outre-Mer. A l'inverse, les écarts salariaux entre régions sont généralement peu différents pour les apprentis et les lycéens. Ainsi, une fois embauchés, les lycéens ne se trouvent pas désavantagés en termes de grille salariale vis-à-vis des apprentis. Cette conclusion ne vaut plus lorsque l'on analyse les effets selon les groupes de spécialités. En effet, les écarts de salaire entre apprentis et lycéens pour un même champ sont plus systématiques et sont surtout plus en faveur des apprentis.

L'introduction de variables de contrôle supplémentaires concernant le type de contrat et la durée du travail était nécessaire. En effet toutes ces variables ont un effet significatif sur le salaire.

⁴⁰ Moullet S. (2005), *Après le bac professionnel ou technologique : La poursuite d'études jusqu'à bac+2 et sa rentabilité salariale en début de vie active*, *Economie et Statistique*, n°388, pp. 15-36.

⁴¹ Joseph O. et S. Lemièrre (2005), *Analyse des phénomènes de discrimination à l'encontre des jeunes femmes d'origine française et étrangère dans leur insertion professionnelle*, *Reflète et Perspectives de la Vie Economique*, vol. 44 n°2, pp. 83-93.

L'équation de gains de Mincer augmentée pour estimer les rendements salariaux

Une équation de gains de Mincer (1974) augmentée est utilisée ici pour estimer les rendements salariaux de l'enseignement professionnel initial du second degré. Dans l'équation initiale de Mincer, le salaire dépend de deux variables : i) le nombre d'années d'étude, dont le paramètre associé constitue le rendement de l'éducation, ii) le nombre d'années en emploi, variable approchant l'expérience acquise. Dans la mesure où les effets de l'expérience ne sont pas nécessairement linéaires sur le salaire perçu, cette variable est introduite dans l'équation de gain sous forme de polynôme de degré 2⁴². L'équation de gains estimée dans cette étude se différencie du modèle initial sur quatre points au moins.

- *Le niveau de diplôme obtenu est substitué au nombre d'années d'étude. Cette approche est plus précise car elle n'agrège pas les individus qui ont eu leur diplôme avec ceux qui ont échoué. Bien entendu, une approche plus complète consisterait à prendre en compte dans les estimations les jeunes sortis sans diplôme du système scolaire en fin de cycle mais également au cours des cycles. Mais cela n'a pas été possible car l'information n'était pas disponible pour les deux populations.*

- *Comme précisé précédemment, l'introduction de la variable d'âge ne peut pas être considérée comme approchant la seule expérience professionnelle, en particulier pour les lycéens qui ne bénéficient pas d'une formation en alternance. Comme précédemment, on peut considérer que l'âge peut rendre compte de deux effets opposés. i) un effet d'expérience qui n'est pas exclusivement d'ordre professionnel et ii) un signal sur les qualités intrinsèques des individus. Bien entendu, si le second effet l'emporte sur le premier, une relation négative doit exister entre l'âge et le salaire perçu.*

- *Si l'hétérogénéité des régions et des champs de spécialité a un impact sur la probabilité de trouver un premier emploi, il est vraisemblable qu'elle conduise aussi à des écarts de salaires. Ainsi, une pénurie de main d'œuvre dans une région donnée peut se traduire par une probabilité d'emploi plus grande et un salaire plus élevé par rapport à une région où il n'y pas une telle pénurie. De même si la discrimination sur le genre vaut à l'embauche, elle peut aussi se traduire par des différences de salaire entre garçons et filles.*

- *Les écarts de salaire peuvent enfin résulter du type de contrat de travail conclu lors de l'embauche. Ainsi, le salaire d'un intérimaire intègre une prime de précarité, prime qui n'est pas présente dans les contrats à durée indéterminée. De plus, un travail selon qu'il est à temps partiel ou à temps plein ne conduira pas au versement du même salaire mensuel, dont la transformation logarithmique est utilisée comme variable explicative du modèle de gain estimé.*

⁴² *Même s'il est raisonnable de supposer que l'expérience a toujours un effet positif sur le salaire, son augmentation peut être de moins en moins élevée vis-à-vis d'un niveau d'expérience de plus en plus important. C'est pour cette raison, que le signe du paramètre associé au terme quadratique de la variable d'expérience est supposé négatif.*

Probabilité pour un lycéen ou un apprenti de trouver un premier emploi (2006-2007)

Modèles	(1) Ensemble de la population ¹		(2) (Apprentis)		(3) Lycéens	
	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres	Effets ³ marginaux
Constante	-1,7534 (-20,06) ²	--	-0,5380 (-4,62)	--	-0,6886 (-4,14)	--
SEXE						
<i>Fille</i>	<i>Référence</i>					
Garçon	0,6169 (35,87)	12,9	0,5668 (22,56)	10,9	0,5137 (20,82)	11,4
Niveau de formation						
<i>Niveau IV</i>	<i>Référence</i>					
Niveau V	-0,7735 (54,82)	-16,2	-0,9623 (-46,73)	-18,6	-0,8721 (-40,10)	-19,4
Age	0,1100 (28,03)	2,3	0,0637 (12,72)	1,2	0,0384 (5,14)	0,9
Champs de Spécialité						
Agriculture	0,1647 (5,66)	3,8	-0,0138 (-0,38)	-0,3	-0,4205 (-1,16)	-9,3
Agro-alimentaire, cuisine	0,2476 (9,95)	5,6	0,1627 (4,85)	3,1	0,1493 (2,56)	3,3
Energie, génie climatique, plasturgie	0,4737 (12,11)	10,4	0,7783 (13,42)	15,0	0,3021 (4,86)	6,7
Spécialités pluritechno, des transformations, matériaux de construction	0,0223 (0,42)	0,7	0,2651 (2,20)	5,1	0,1973 (2,21)	4,4
Bâtiment : construction et couverture, finitions	0,5712 (20,70)	12,2	0,5855 (16,05)	11,3	0,1858 (3,51)	4,1

Modèles	(1) Ensemble de la population ¹		(2) (Apprentis)		(3) Lycéens	
	Variables	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres
Travail du bois et ameublement	0,5374 (15,93)	11,6	0,7281 (15,35)	14,0	0,3534 (6,50)	7,8
Spécialités pluritechno, génie civil, mines et carrières	0,7284 (13,53)	15,4	1,4000 (14,62)	27,0	0,4672 (6,53)	10,4
Matériaux souples	-0,5479 (-10,88)	-10,9	-0,1306 (-1,10)	-2,5	-0,2294 (-4,01)	-5,1
Electricité, électronique	0,1139 (3,89)	2,4	0,3945 (8,59)	7,6	0,1258 (3,15)	2,8
Moteurs et mécanique auto	0,3080 (10,41)	6,7	0,3106 (7,56)	6,0	0,3241 (6,65)	7,2
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	0,1820 (7,14)	4,1	0,3950 (9,68)	7,6	0,2554 (6,48)	5,7
Spécialités pluritechnologiques de la production	-0,3575 (-4,32)	-7,2	-0,4310 (-3,35)	-8,3	-0,0471 (-0,46)	-1,0
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	-0,1570 (-4,89)	-2,9	0,5229 (8,03)	10,1	0,0698 (1,90)	1,6
Commerce, vente			Référence			
Communication et information	-0,3816 (-13,69)	-7,9	-0,1828 (-2,83)	-3,5	-0,1485 (-4,24)	-3,3
Accueil, hôtellerie, tourisme	0,2502 (9,64)	5,9	0,1823 (4,65)	3,5	0,5793 (12,54)	12,9
Coiffure	0,2849 (10,59)	6,3	0,0275 (0,82)	0,5	0,7034 (11,38)	15,6
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	0,5475 (20,81)	11,5	0,7097 (17,52)	13,7	0,4780 (12,57)	10,6
Services à la collectivité	-0,3089 (-5,38)	-6,0	-0,0416 (-0,31)	-0,8	0,0420 (0,68)	0,9
Régions						
Guadeloupe	-2,4993 (-19,16)	-52,3	-2,5442 (-9,43)	-49,1	-2,0959 (-14,05)	-46,6

Modèles	(1) Ensemble de la population ¹		(2) (Apprentis)		(3) Lycéens	
	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres	Effets ³ marginaux
Martinique	-2,1303 (-26,95)	-44,8	-1,9946 (-17,15)	-38,5	-1,9766 (-18,02)	-43,9
Guyane	-1,3535 (-11,88)	-28,4	0,1287 (0,24)	2,1	-1,0281 (-8,33)	-22,8
Réunion	-1,6980 (-34,45)	-35,7	-1,4029 (-20,86)	-27,1	-1,7986 (-23,08)	-39,9
Ile de France	-0,1805 (-5,98)	-3,8	-0,0388 (-0,92)	-0,7	-0,1359 (-2,93)	-3,0
Champagne-Ardennes	-0,3279 (-7,50)	-6,9	-0,1443 (-2,45)	-2,8	-0,4555 (-6,78)	-10,1
Picardie	-0,4137 (-10,13)	-8,7	-0,3010 (-5,49)	-5,8	-0,4685 (-7,42)	-10,4
Haute-Normandie	-0,2509 (-6,28)	-5,2	-0,2015 (-3,74)	-3,9	-0,2540 (-4,19)	-5,6
<i>Centre</i>	<i>Référence</i>					
Basse-Normandie	-0,0949 (-2,51)	-2,0	-0,0132 (-0,27)	-0,26	-0,1766 (-2,94)	-3,9
Bourgogne	-0,0588 (-1,40)	-1,2	-0,0983 (-1,86)	-1,9	-0,0363 (-0,54)	-0,8
Nord-Pas de Calais	-0,7881 (-23,30)	-16,6	-0,4437 (-8,86)	-8,6	-0,7721 (-15,37)	-17,1
Lorraine	-0,2641 (-7,35)	-5,5	-0,2639 (-5,72)	-5,1	-0,3384 (-5,84)	-7,5
Alsace	0,1445 (4,12)	3,1	0,1350 (2,91)	2,6	0,0527 (0,91)	1,1
Franche-Comté	0,1182 (2,66)	2,5	0,0147 (0,25)	0,3	0,2802 (3,85)	6,2
Pays de Loire	0,2995 (8,88)	6,4	0,2470 (5,77)	4,8	0,1795 (3,04)	3,92
Bretagne	0,1470 (4,22)	3,4	0,1921 (3,81)	3,7	0,2429 (4,13)	5,43

Modèles	(1) Ensemble de la population ¹		(2) (Apprentis)		(3) Lycéens	
	Variables	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres	Effets ³ marginaux	Paramètres
Poitou	-0,0346 (-0,80)	-0,7	-0,0823 (-1,63)	-1,6	0,00145 (0,02)	0
Aquitaine	-0,1206 (-3,01)	-2,5	-0,1453 (-2,79)	-2,8	-0,0199 (-0,32)	-0,4
Midi-Pyrennées	0,0103 (0,32)	0,3	-0,0767 (-1,38)	-1,5	0,1592 (2,30)	3,5
Limousin	-0,0331 (-0,46)	-0,6	0,0469 (0,55)	0,9	-0,0469 (-0,48)	-1,0
Rhône-Alpes	0,2710 (8,23)	5,8	0,2759 (6,24)	5,3	0,2581 (4,92)	5,7
Auvergne	-0,1385 (-3,00)	-2,9	-0,2151 (-3,66)	-4,2	0,0203 (0,28)	0,5
Languedoc	-0,4526 (-10,84)	-9,5	-0,4819 (-8,80)	-9,3	-0,3624 (-5,56)	-8,0
PACA	-0,2131 (-6,22)	-4,4	-0,2481 (-5,47)	-4,8	-0,1321 (-2,48)	-2,9
Année ⁴ (2007=1/2006=0)	0,0671 (5,70)	1,4	0,1419 (9,07)	2,7	0,1972 (9,33)	4,38
Nombre d'observations	149 632		86 646		62 986	
Log vraisemblance	-91016		-49292		-39915	
% de cas concordants	69,7		69,4		68,7	
Ho : test modèle (1) contre modèles (2) et (3) (Wald)	3189 (rejet de Ho au seuil de 5%)					

Source : Traitements CAS, Données IVA-IPA, DEPP-AI

- 1) Modèle (1) estimation sur l'ensemble de la population des apprentis et des lycéens ; Modèle (2) estimation sur la sous population des apprentis ; Modèle (3) estimation sur la sous population des lycéens.
- 2) *t* ratios.
- 3) **Lecture du** Erreur ! Source du renvoi introuvable. : Les effets marginaux indiquent l'impact d'une variable donnée sur la probabilité de trouver un emploi. Ainsi, si l'on prend comme référence un (ex-) apprenti, âgé de 18 ans, de sexe féminin ayant un niveau IV de formation dont le domaine de spécialité est « commerce, vente » et habitant dans la région « Centre », celui-ci a une probabilité de trouver un premier emploi de 65 %. Si c'est un garçon, sa probabilité de trouver un premier emploi par rapport à une fille augmente de 10,9 points (soit 75,8 %), *toutes choses égales par ailleurs*. De son côté, un (ex) lycéen de référence âgé de 18 ans, de sexe féminin ayant un niveau IV de formation dont le domaine de spécialité est « commerce, vente » et habitant dans la région « Centre », celui-ci a une probabilité de trouver un premier emploi de 50 %. Si c'est un garçon, sa probabilité de trouver un premier emploi par rapport à une fille augmente de 11,4 points (soit 61,4 %), *toutes choses égales par ailleurs*. De même, pour une lycéenne (lycéen) âgée de 18 ans et ayant obtenu un diplôme de niveau IV et dont le domaine de spécialité est le commerce-vente voit sa probabilité de trouver un emploi, *toutes choses égales par ailleurs*, passer de 50% (61,4%) à 10% (21,4 %) si elle (il) habite à la Réunion plutôt que dans la région centre.
- 4) Une variable indicatrice d'année a été introduite pour tenir compte de possibles effets conjoncturels qui viennent impacter la situation du marché du travail en France.

**Equation de salaire et estimation des taux de rendement pour un jeune
en premier emploi
(2006-2007)**

Modèles	(1) Apprentis ¹	(2) Lycéens
Variabes	Paramètres	Paramètres
Constante	6,41 (677,84) ²	6,19 (678,68)
Sexe		
<i>Fille</i>	<i>Référence</i>	
Garçon	0,09 (24,20)	0,10 (16,49)
Niveau de formation		
<i>Niveau IV</i>	<i>Référence</i>	
Niveau V	-0,04 (-14,10)	-0,03 (-4,93)
Age	0,02 (9,74)	0,03 (6,89)
Age ²	-0,0018 (-4,86)	-0,0014 (-3,26)
Champs de Spécialité		
Agriculture	-0,00 (-0,32)	0,01 (0,06)
Agro-alimentaire, cuisine	0,06 (12,59)	0,04 (2,87)
Energie, génie climatique, plasturgie	0,09 (13,93)	0,05 (4,31)
Spécialités pluritechno, des transformations, matériaux de construction	0,17 (12,70)	0,08 (4,38)
Bâtiment : construction et couverture, finitions	0,08 (16,03)	0,06 (4,66)
Travail du bois et ameublement	0,06 (9,71)	0,02 (1,91)
Spécialités pluritechno, génie civil, mines et carrières	0,12 (14,62)	0,06 (4,59)
Matériaux souples	0,01 (0,57)	-0,04 (-2,96)
Electricité, électronique	0,06 (10,57)	0,04 (4,65)
Moteurs et mécanique auto	-0,00 (-0,28)	-0,00 (-0,26)
Mécanique générale, aéronautique, structures métalliques	0,06 (11,11)	0,05 (5,70)
Spécialités pluritechnologiques de la production	0,12 (8,01)	0,01 (0,27)

Modèles	(1) Apprentis ¹	(2) Lycéens
Variables	Paramètres	Paramètres
Spécialités plurivalentes des échanges, finances, comptabilité	0,11 (15,77)	0,05 (6,53)
Communication et information	0,00 (0,03)	0,01 (1,38)
Accueil, hôtellerie, tourisme	0,04 (6,87)	0,05 (4,79)
Coiffure	-0,05 (-10,39)	-0,11 (-7,94)
Spécialités plurivalentes sanitaires, travail social, animation culturelle	0,03 (5,51)	0,02 (2,60)
Commerce, vente	Référence	
Services à la collectivité	0,00 (0,13)	-0,01 (-0,67)
Région		
Guadeloupe	-0,13 (-2,37)	-0,15 (-3,37)
Martinique	-0,11 (-5,75)	-0,04 (-1,35)
Guyane	-0,05 (-1,08)	-0,20 (-6,66)
Réunion	-0,07 (-4,67)	-0,05 (-1,99)
Ile de France	0,06 (10,92)	-0,01 (-0,53)
Champagne-Ardennes	-0,01 (-1,96)	-0,02 (-1,16)
Picardie	-0,01 (-0,73)	-0,01 (-0,69)
Haute-Normandie	0,01 (1,31)	0,01 (1,00)
Centre	Référence	
Basse-Normandie	-0,03 (-4,01)	-0,03 (-1,79)
Bourgogne	-0,03 (-4,16)	-0,01 (-0,68)
Nord-Pas de Calais	-0,01 (-1,66)	-0,03 (-2,28)
Lorraine	-0,01 (-1,34)	0,04 (3,17)
Alsace	-0,00 (-0,16)	-0,02 (-1,50)
Franche-Comté	0,01 (1,61)	0,05 (3,23)
Pays de Loire	-0,02 (-3,38)	-0,02 (-1,27)
Bretagne	-0,05 (-9,36)	-0,02 (-1,24)

Modèles	(1) Apprentis¹	(2) Lycéens
Variabiles	Paramètres	Paramètres
Poitou	-0,03 (-4,29)	-0,02 (-1,33)
Aquitaine	-0,02 (-2,83)	-0,01 (-0,86)
Midi-Pyrennées	0,00 (0,10)	0,01 (0,34)
Limousin	-0,06 (-6,53)	-0,06 (-2,83)
Rhône-Alpes	0,02 (3,69)	-0,00 (-0,24)
Auvergne	-0,02 (-3,18)	-0,03 (-1,60)
Languedoc	-0,04 (-6,42)	-0,02 (-1,03)
PACA	-0,02 (-3,65)	-0,03 (-2,15)
Année ⁴ (2007=1/2006=0)	0,02 (13,22)	0,02 (4,75)
<i>Type de contrat de travail</i>		
CDI	0,17 (46,73)	0,23 (39,51)
CDD	0,15 (36,67)	0,21 (35,37)
Intérim	0,25 (52,30)	0,31 (45,11)
Autres contrats non aidés	0,15 (29,46)	0,17 (18,60)
<i>Contrats aidés</i> <i>Référence</i>		
<i>Durée du travail</i>		
<i>Travail à temps partiel</i> <i>Référence</i>		
Travail à temps complet	0,33 (109,80)	0,46 (98,18)
σ	0,20 (312,94)	0,29 (226,45)
ρ	-0,03 (-0,72)	-0,01 (-0,26)
Nombre d'observations	77784	57712
Log vraisemblance	-36322	-41004

- 1) Modèle (1) estimation sur la sous population des apprentis ; Modèle (2) estimation sur la sous population des lycéens.
- 2) *t* ratios
- 3) Une variable indicatrice d'année a été introduite pour tenir compte de possibles effets conjoncturels qui viennent impacter la situation du marché du travail en France.

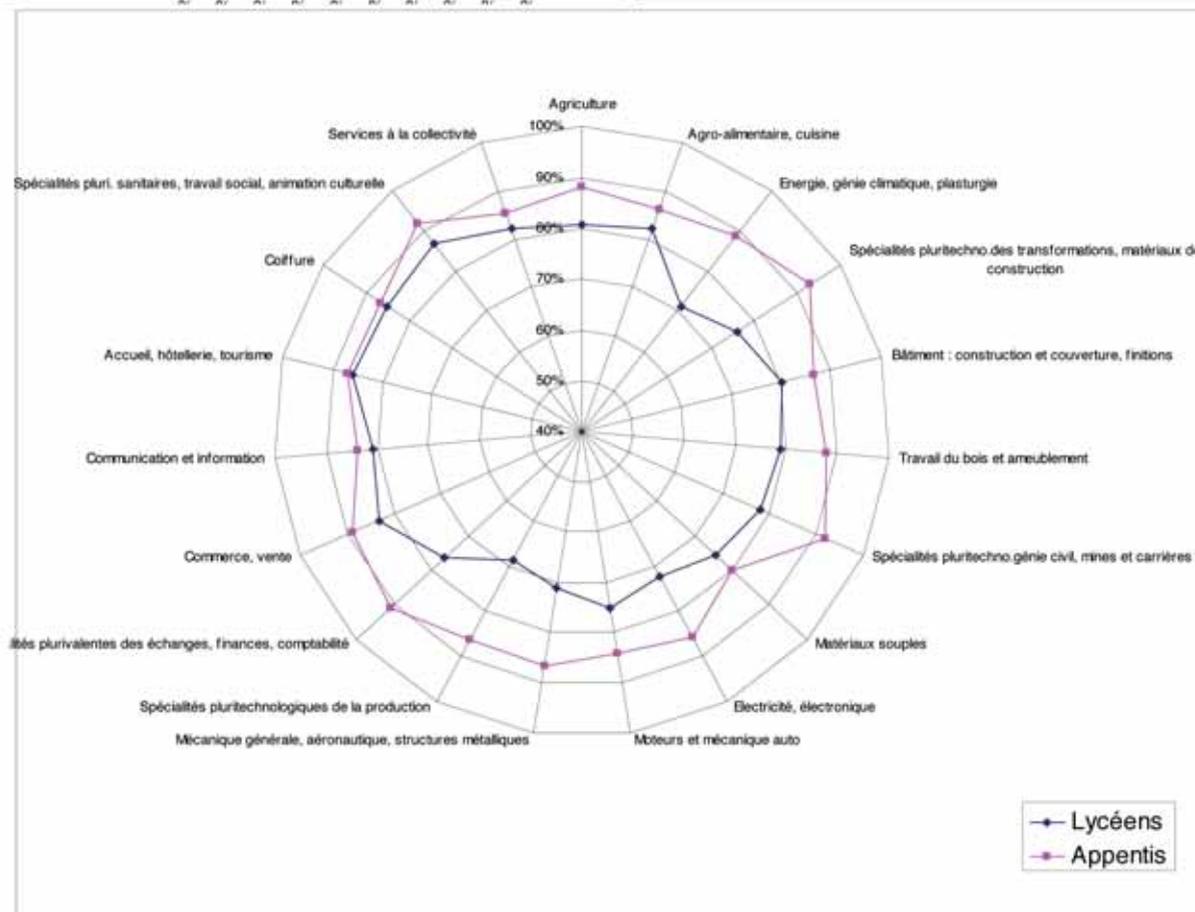
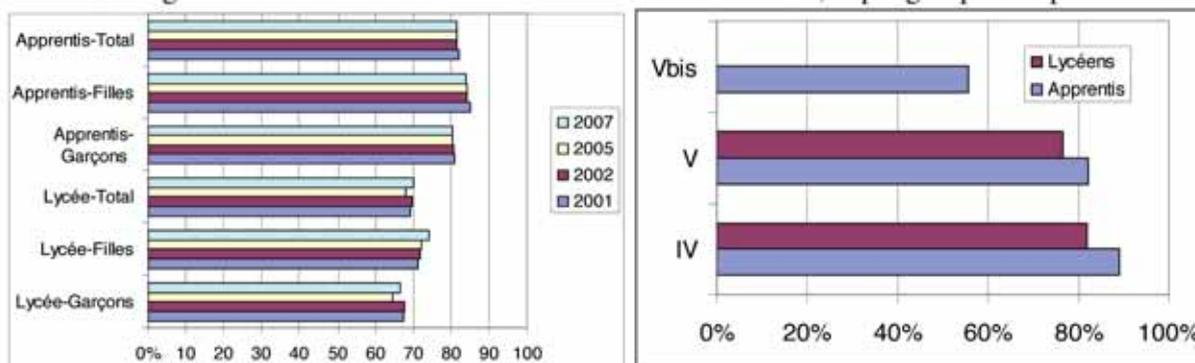
Annexe 8 - Quelles opinions portent les jeunes issus de l'enseignement professionnel sur leur formation et leur orientation ?

Ces analyses sont produites à partir des résultats de l'enquête IVA et IPA sur la période 2001-2007 (Cf. en annexe6 une présentation)

a) Globalement, les sortants de l'enseignement professionnel jugent favorablement leur formation ...

Opinion des jeunes sur leur formation 2001-2007 - part des opinions favorables

Selon le genre et le niveau de formation et le mode de formation, et par groupes de spécialités



- b) ...mais, pour un jeune apprenti sur quatre et pour deux jeunes lycéens sur cinq, ils estiment insuffisantes les informations dont ils ont disposé pour leur orientation

**Opinion des jeunes la qualité de l'information 2005 ; 2007
part des opinions favorables**

	Lycéens	Apprentis
Filles	58%	77%
Garçons	58%	76%
TOTAL	58%	76%

Source : MEN DEPP-A1- Enquête IVA-IPA

Annexe 9 - Présentation des enquêtes “Insertion dans la Vie Active” (IVA) et Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA)

Les enquêtes sur l’insertion professionnelle des jeunes dans la vie active sont des dispositifs nationaux pilotés par la Direction de l’Evaluation, de la Prospective et de la Performance. Elles sont réalisées chaque année dans toutes les académies de métropole et d’outre-mer. Elles concernent les jeunes sortant des classes d’enseignement technologique et professionnel des lycées (enquête IVA) et des CFA (enquête IPA), dans les secteurs d’enseignement public et privé. Ces jeunes sont interrogés par voie postale, sept mois après leur sortie, puis relancés, parfois par téléphone. Les lycées agricoles ne sont pas enquêtés.

L’étude présentée ici porte sur les seuls niveaux de formation Vbis à IV, i.e. des 1ères années de BEP ou CAP jusqu’au Bac professionnel (et Brevet professionnel pour les apprentis). Les jeunes se déclarant en poursuite d’études ou en contrat d’apprentissage ne sont pas pris en compte.

Pour l’enquête IVA sur les sortants de lycée, depuis 2003, le champ minimum d’interrogation est la moitié des spécialités de formation, sélectionnées afin de représenter la moitié du champ complet, par niveau et académie. Cette restriction ne permet pas une analyse par domaine de formation chaque année : les enquêtes IVA 2004 et 2005, et 2006 et 2007 ont donc été agrégées, ainsi que les enquêtes IPA des mêmes années, de façon à garder la même temporalité. De plus à partir de l’année 2006, l’enquête IVA concerne seulement les sortants de dernière année de formation.

Les niveaux de formation : il s’agit de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation (cf. une présentation plus détaillée en annexe).

- Niveau Vbis : année non terminale des préparations au BEP ou CAP
- Niveau V : année du diplôme des BEP et CAP et année non terminale des Bac et Brevet professionnels.
- Niveau IV : année terminale des Bac professionnel et Brevet professionnel.

Le plus haut diplôme obtenu : Dans les enquêtes IVA et IPA, le plus haut diplôme obtenu est calculé à partir de la réponse à la question sur les diplômes détenus. Par exemple, un sortant de terminale professionnelle ayant échoué au diplôme mais ayant réussi le BEP sera classé dans les BEP. Cette notion ne doit pas être confondue avec celle de diplôme préparé.

Annexe 10 - Nomenclature officielle des spécialités de formation (NSF)

Groupe de spécialités	Libellé
200	Technologies industrielles fondamentales
201	Technologies de commandes des transformations industrielles
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations
221	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine
222	Transformations chimiques et apparentées
223	Métallurgie
224	Matériaux de construction, verre, céramique
225	Plasturgie, matériaux composites
226	Papier, carton
227	Energie, génie climatique
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois
231	Mines et carrières, génie civil, topographie
232	Bâtiment : construction et couverture
233	Bâtiment : finitions
234	Travail du bois et de l'ameublement
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples
241	Textile
242	Habillement
243	Cuirs et peaux
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité
251	Mécanique générale et de précision, usinage
252	Moteurs et mécanique auto
253	Mécanique aéronautique et spatiale
254	Structures métalliques
255	Electricité, électronique
300	Spécialités plurivalentes des services
310	Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion
311	Transport, manutention, magasinage
312	Commerce, vente
313	Finances, banque, assurances
314	Comptabilité, gestion
315	Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
320	Spécialités plurivalentes de la communication
321	Journalisme et communication
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle
324	Secrétariat, bureautique
325	Documentation, bibliothèques

326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
331	Santé
332	Travail social
333	Enseignement, formation
334	Accueil, hôtellerie, tourisme
335	Animation culturelle, sportive et de loisirs
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité
341	Aménagement du territoire, développement, urbanisme
342	Protection et développement du patrimoine
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance
345	Application des droits et statuts des personnes
346	Spécialités militaires

Annexe 11 - Taux d'emploi des lycéens par spécialités de formation et plus haut diplôme obtenu 2006-2007 (NSF, niveau 100)

Groupe de spécialités	ND	DNB	CAP seul	BEP seul	CAP et BEP	Bac Pro	Ensemble
Technologies industrielles fondamentales	ns	ns	ns	ns	ns	56	53.7
Technologies de commandes des transformations industrielles	ns	ns	ns	ns	ns	72.5	68.9
Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	ns	ns	ns	.	.	.	ns
Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	ns	ns	ns	.	.	.	ns
Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	ns	.	ns	ns	ns	ns	ns
Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	ns	.	ns	.	.	.	ns
Spécialités pluritechnologiques des transformations	ns	ns	ns	ns	ns	62.7	52.9
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	14.6	22	28.1	50.9	61.2	71	40.6
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	ns	ns	ns	39.2
Métallurgie	ns	ns	48.8	ns	ns	ns	56.4
Matériaux de construction, verre, céramique	ns						
Plasturgie, matériaux composites	ns	ns	ns	ns	ns	70.3	49.2
Papier, carton	ns	.	ns	.	.	ns	ns
Energie, génie climatique	38.3	ns	ns	53.3	54.4	77.5	57.6
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	ns	ns	ns	64.6	ns	70.7	55.8
Mines et carrières, génie civil, topographie	ns	ns	ns	ns	ns	87.4	68.8
Bâtiment : construction et couverture	25.1	ns	50.1	62.8	ns	ns	50.3
Bâtiment : finitions	26.3	33.8	35.8	53.2	ns	63.7	41.9
Travail du bois et de l'ameublement	28	35.9	43	60	65.8	78	54.3
Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	ns	ns	19.4	ns	ns	47.8	32.9
Textile	ns						
Habillement	16.7	21.3	21.8	29.2	ns	51.1	30.2
Cuirs et peaux	ns						
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	35.2	39	ns	49.2	60	65.4	54.7
Mécanique générale et de précision, usinage	35.3	46.6	ns	61.4	ns	78.9	62.6
Moteurs et mécanique auto	34.9	39.3	33.9	53.1	64.5	72.9	55.8
Mécanique aéronautique et spatiale	ns	ns	ns	.	ns	ns	ns
Structures métalliques	33.6	40.8	46.8	58	65.8	69.7	51.8
Electricité, électronique	31.8	39.2	35.1	54.5	57.4	70	54.6
Total « PRODUCTION »	30.2	36.8	37.6	53.2	59.4	70	51.9
Transport, manutention, magasinage	ns	ns	53.7	51.6	77.9	69.9	63.7
Commerce, vente	26.6	26.9	23.8	42.8	40.9	61.7	46.1
Finances, banque, assurances	ns	ns
Comptabilité, gestion	28.6	31.5	ns	44.1	ns	49.1	42.3
Journalisme et communication	ns	ns	ns	ns	ns	52.5	45.7
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	ns	ns	ns	ns	ns	54.3	45.5
Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	ns	ns	ns	ns	ns	ns	52.2
Secrétariat, bureautique	20.4	22.4	ns	32.8	ns	49.7	39.6
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	22.2	26.4	ns	48.3	56.8	53.8	47.7
Santé	ns	ns	ns	ns	ns	ns	56.8
Travail social	ns	ns	35.3	ns	ns	ns	41.8
Accueil, hôtellerie, tourisme	36.6	34.8	23.4	55.9	72.4	77.1	54.3
Animation culturelle, sportive et de loisirs	ns	ns	ns	.	.	.	ns
Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	ns	18.2	48.1	ns	ns	ns	48.4
Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	ns	.	ns	ns	.	.	ns
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	22.5	26.4	22	32.9	32	62	32.2
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	ns	ns	41.5	ns	ns	ns	42.8
Total « SERVICES »	26.3	28.9	33.9	43.9	60.1	57.6	46
ENSEMBLE	28.4	32.9	35.9	47.3	59.7	62.8	48.7

Source : DEPP-AI, enquête IVA-IPA

ND : non diplômés ; DNB : Diplôme national du brevet ; BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnel ; Bac Pro : Baccalauréat professionnel ; ns : effectifs de répondants inférieurs à 100.

Annexe 12 - Taux d'emploi des apprentis par spécialités de formation et plus haut diplôme obtenu 2006-2007 (NSF, niveau 100)

Groupe de spécialités	ND	DNB	CAP seul	BEP seul	CAP et BEP	BP	Bac Pro	Ensemble
Technologies industrielles fondamentales	ns	ns	.	ns	ns	.	ns	ns
Technologies de commandes des transformations industrielles	ns	.	ns	ns	ns	ns	73.8	71.8
Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	ns	ns	67.9	72.4	ns	71.4	75.6	69.4
Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	33.6	44.5	55.1	59.7	70.9	ns	73.2	56.6
Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	39.6	31.4	53.2	61.3	ns	ns	71.8	56.5
Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	ns	ns	72.8	ns	ns	ns	83.9	75.2
Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	43.4	51.1	60.7	72.3	72.2	77.2	77.9	64.4
Spécialités pluritechnologiques des transformations	ns							
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	30.4	31.3	65.1	66.8	78.7	87.5	83.3	58
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	.	ns	ns	ns	ns	78.8
Métallurgie	ns	ns	ns	.	ns	ns	ns	68.8
Matériaux de construction, verre, céramique	ns							
Plasturgie, matériaux composites	ns	68.7						
Papier, carton	ns							
Energie, génie climatique	36.6	44.4	79.2	82.1	83	95.6	91.7	78.9
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	ns	79.7						
Mines et carrières, génie civil, topographie	ns	ns	92.3	ns	89.6	ns	ns	88.8
Bâtiment : construction et couverture	45.9	42.1	83.2	78.9	83.8	95	92.3	73.9
Bâtiment : finitions	30.9	34.9	72.3	61.7	77.8	88.5	ns	63
Travail du bois et de l'ameublement	41.6	50.7	77.3	75.6	83.8	94.7	86.4	74.2
Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	ns							
Textile	ns	.	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Habillement	ns	48						
Cuirs et peaux	ns	ns	ns	.	ns	ns	ns	ns
Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	ns	ns	ns	71.8	ns	ns	82.9	78.5
Mécanique générale et de précision, usinage	ns	ns	71.6	71.4	ns	ns	89.6	79.6
Moteurs et mécanique auto	40.8	38.3	64.3	69.9	78.6	ns	89	66.7
Mécanique aéronautique et spatiale	ns	.	ns	.	ns	.	ns	89.7
Structures métalliques	35.9	34.9	69.9	71.9	81	87.9	87.1	66.3
Electricité, électronique	35.9	40.9	72.4	65.6	80.4	90	85.5	71.6
Total « PRODUCTION »	36.5	38.4	71	69.8	79.2	88.9	83.9	67
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	ns							
Transport, manutention, magasinage	37.4	ns	77.6	63.3	83.7	ns	84.8	73.6
Commerce, vente	25.6	28.2	46.6	53.9	63.1	83.4	74	50.9
Finances, banque, assurances	ns	ns	ns	ns
Comptabilité, gestion	ns	ns	ns	ns	ns	ns	70.8	66.3
Journalisme et communication	ns	ns	ns	ns	ns	.	ns	51
Techniques de l'imprimerie et de l'édition	ns	ns	60.9	ns	ns	ns	72.9	63.1
Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	ns	55.8						
Secrétariat, bureautique	ns	ns	ns	54.1	ns	ns	68.8	59.2
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	ns	ns	ns	57.6	ns	ns	72.7	61.2
Santé	ns	ns	71.6	67.3	ns	89.6	84.6	84
Travail social	ns	ns	64.1	ns	71.8	ns	ns	63
Accueil, hôtellerie, tourisme	29.2	29.2	57.1	63.5	66.2	72.3	83.2	53
Animation culturelle, sportive et de loisirs	ns	64.6	ns	ns	ns	ns	ns	66.1
Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	25.9	27.7	52.6	ns	62.9	77.1	ns	56.5
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	ns	58.2						
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	ns	ns	ns	.	ns	ns	ns	ns
Total « SERVICES »	30.2	31.4	53.5	57.5	66	79.9	75.4	58.8
ENSEMBLE	34.6	35.8	66.2	63.7	75	84.6	81.1	64.1

Source : DEPP-A1, enquête IVA-IPA

ND : non diplômés ; DNB : Diplôme national du brevet ; BEP : Brevet d'études professionnelles ; CAP : Certificat d'aptitude professionnel ; Bac Pro : Baccalauréat professionnel ; BP : Brevet professionnel. ns : effectifs de répondants inférieurs à 100.

RAPPORTS PUBLIÉS

- ▶ *La journée de solidarité - décembre 2007*
- ▶ *Flexicurité en Europe. Éléments d'analyse - février 2008*
- ▶ *Mieux acheter pour un meilleur service du public : des marchés publics complexes aux partenariats public-privé - mai 2008*
- ▶ *Accompagner vers l'emploi - juillet 2008*



PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE,
DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Hôtel de Broglie - 35, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
www.prospective.gouv.fr